



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-042-2019-10

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## Agence régionale de santé

- IDF-2019-10-29-008 - DECISION N° 2019-1748 - La SARL HOSPITALISATION PRIVEE D'ADDICTOLOGIE (HPA) est autorisée à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire « affections liées aux conduites addictives » en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE AMBULATOIRE SSR D'ADDICTOLOGIE DE PARIS 15, 72/74 rue de la Fédération, 75015 PARIS. (5 pages) Page 5
- IDF-2019-10-29-009 - DECISION N° 2019-1749 - La SARL HOSPITALISATION PRIVEE D'ADDICTOLOGIE (HPA) est autorisée à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire « affections liées aux conduites addictives » en hospitalisation de jour sur le site de HOSPITALISATION PRIVEE D'ADDICTOLOGIE-Clinique ambulatoire SSR d'addictologie de Paris 13, 10 rue de Reims, 75013 PARIS. (5 pages) Page 11
- IDF-2019-10-29-010 - DECISION N° 2019-1750 - La S.A.S CLINALLIANCE PARIS est autorisée à exercer l'activité de soins de suite et réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire «affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien» (DME) en hospitalisation de jour et avec la mention complémentaire « affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance » en hospitalisation de jour sur le site de CLINALLIANCE PARIS, rue Lasson, 75012 PARIS. (5 pages) Page 17
- IDF-2019-10-29-021 - DECISION N° 2019-1753 - Le CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS est autorisé à modifier les conditions d'exercice de l'autorisation de réanimation délivrée à son profit par décision n°07-099 du 6 mars 2007 sur le site du centre hospitalier René Dubos, par regroupement de l'activité de réanimation actuellement exercée sur le site du groupe hospitalier Carnelle Portes de l'Oise, 25 rue Edmond Turcq, 95260 Beaumont-sur-Oise. (5 pages) Page 23
- IDF-2019-10-29-011 - DECISION N° 2019-1755 - L'autorisation d'exercer l'activité de diagnostic prénatal (DPN) dans le cadre des modalités « examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique » et « examens de génétique moléculaire » exercée sur le site du CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES - SITE ANDRE MIGNOT, 177 Rue de Versailles - 78150 Le Chesnay Cedex est renouvelée au profit du CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES. (4 pages) Page 29
- IDF-2019-10-29-012 - DECISION N° 2019-1758 - La SAS CLINALLIANCE CLUSTER (en cours de constitution, groupe CLINNALLIANCE) est autorisée à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour, avec la mention « affections de l'appareil locomoteur » en hospitalisation de jour, au sein d'une nouvelle structure à construire, sur l'ancien site de l'Hippodrome de Ris-Orangis-Bondoufle. (4 pages) Page 34

IDF-2019-10-29-013 - DECISION N° 2019-1759 - La SAS CLINIQUE MEDICALE DE VILLIERS-SUR-ORGE est autorisée à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation pour la modalité « affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien » en hospitalisation de jour. sur le site de la CLINIQUE MEDICALE DE VILLIERS-SUR-ORGE, 43 Avenue de Verdun - 91700 Villiers-sur-Orge. (4 pages)	Page 39
IDF-2019-10-28-027 - DECISION N°2019-1745 - L'autorisation de faire fonctionner un dépôt de sang d'Urgence Vitale et relais est renouvelée au profit de la Polyclinique de la Région Mantaise, 23 boulevard Duhamel 78200 Mantes la Jolie. (2 pages)	Page 44
IDF-2019-10-29-019 - DECISION N°2019-1751 - La FONDATION CHANTEPIE MANCIER est autorisée à exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour sur le site de l'HOPITAL GERIATRIQUE DE L'ISLE ADAM, FONDATION CHANTEPIE MANCIER, 9 rue Chantepie Mancier, 95290 L'ISLE ADAM. (4 pages)	Page 47
IDF-2019-10-29-020 - DECISION N°2019-1752 - La SOCIETE PARISIENNE D'AIDE A LA SANTE MENTALE (SPASM) est autorisée à modifier les conditions d'exécution de l'autorisation d'exercer l'activité de psychiatrie générale en hospitalisation complète sur le site de la MAISON HOSPITALIERE SPASM, 1 place des Pinets, 95800 CERGY LE HAUT. (4 pages)	Page 52
IDF-2019-10-29-022 - DECISION N°2019-1754 - Les autorisations d'activités de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra rénale (IRC) actuellement détenues par la S.A.S Clinique du Parisis dans le cadre de l'hémodialyse en unité de dialyse médicalisée et de l'hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée sur le site de l'UNITE D'AUTO DIALYSE, 26 rue Aristide Briand à Cormeilles en Parisis sont confirmées, suite à cession, au bénéfice de la S.A CLINIQUE DU PLATEAU BEZONS. (6 pages)	Page 57
IDF-2019-10-29-014 - DECISION N°2019-1760 - La S.A HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER est autorisée à exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour sur le site de l'HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER, 6 Avenue du Noyer Lambert - 91300 Massy. (4 pages)	Page 64
IDF-2019-10-29-015 - DECISION N°2019-1761 - La SAS CLINIQUE PASTEUR est autorisée à exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE PASTEUR, 17 rue de Rigny - 91130 Ris-Orangis. (4 pages)	Page 69
IDF-2019-10-29-016 - DECISION N°2019-1762 - Les autorisations suivantes, actuellement détenues par la SAS HOPITAL PRIVE DE PARIS ESSONNE sont confirmées, suite à cession, au profit de la SASU LES CHARMILLES : - autorisation d'exercer l'activité de médecine en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour, - autorisation d'exercer l'activité de chirurgie en hospitalisation complète et en ambulatoire, sur le site de l'Hôpital privé de Paris Essonne, 12 Bd Pierre Brossolette - 91290 Arpajon. (3 pages)	Page 74
IDF-2019-10-29-017 - DECISION N°2019-1771 - La CLINIQUE GASTON METIVET est autorisée à exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE GASTON METIVET, 48 rue d'Alsace Lorraine 94100 SAINT MAUR DES FOSSES. (4 pages)	Page 78

IDF-2019-10-29-018 - DECISION N°2019-1772 - Le CENTRE HOSPITALIER LES MURETS est autorisé à procéder aux opérations suivantes : - modifier les conditions d'exécution de l'autorisation d'exercer l'activité de psychiatrie adulte en foyer de postcure par une augmentation capacitaire (de 11 lits à 18 lits) sur le site du FOYER POST CURE INTERSECTORIEL, 1 place du 11 novembre 1918 94360 BRY SUR MARNE, - transférer l'activité de psychiatrie adulte en foyer de postcure, actuellement exercée sur le site du FOYER POSTCURE INTERSECTORIEL, 1 place du 11 novembre 1918 94360 BRY-SUR-MARNE vers un nouveau site 3 impasse des cerisiers 94360 BRY-SUR-MARNE ;= (4 pages)	Page 83
IDF-2019-10-29-023 - DECISION N°2019-1826 - L'article 1er de la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France n°16-1133 du 30 septembre 2016 est modifié comme suit : « L'autorisation de prélèvements de cellules souches hématopoïétiques et de cellules mononucléées issues du sang périphérique autologues et allogéniques et de cellules souches hématopoïétiques issues de moelle osseuse autologues et allogéniques, est renouvelée au profit de l'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS (APHP), Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités dont le siège social est situé 3 avenue Victoria, 75184 PARIS CEDEX 04 site de l'Hôpital Saint Louis 1 avenue Vellefaux 75010 Paris. ». (2 pages)	Page 88
<b>Agence Régionale de Santé Ile de France</b>	
IDF-2019-10-31-001 - ARRETE N°DOS/EFF/OFF/2019-118 PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE (3 pages)	Page 91
<b>Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi</b>	
IDF-2019-10-28-025 - Décision n° 2019-92 du 28 octobre 2019 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Essonne (8 pages)	Page 95
IDF-2019-10-30-002 - Arrêté modifiant l'arrêté du 29 juillet 2016 Portant publication dans la région d'Ile de France de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale (84 pages)	Page 104
<b>Direction régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement</b>	
IDF-2019-10-30-005 - ARRETE DRIEA IDF N° 2019-1368 dérogatoire à la réglementation sur le bruit, pour les travaux de nuit et l'extension des horaires de travail, pour la société du Grand Paris à Maisons Alfort (5 pages)	Page 189
<b>Etablissement public foncier Ile de France</b>	
IDF-2019-10-30-003 - Décision de préemption n°1900223, parcelle cadastrée AO540, sise 68 boulevard Victor Hugo aux MUREAUX 78 (4 pages)	Page 195
IDF-2019-10-30-004 - Décision de préemption n°1900224, parcelles cadastrées AD216, AD297 sises 3 rue de l'Abreuvoir à DAMPMART 77 (5 pages)	Page 200

Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-008

**DECISION N° 2019-1748 - La SARL  
HOSPITALISATION PRIVEE D'ADDICTOLOGIE  
(HPA) est autorisée à exercer l'activité de soins de suite et  
de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de  
jour avec la mention complémentaire « affections liées aux  
conduites addictives » en hospitalisation de jour sur le site  
de la CLINIQUE AMBULATOIRE SSR  
D'ADDICTOLOGIE DE PARIS 15, 72/74 rue de la  
Fédération, 75015 PARIS.**

## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N° 2019-1748

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU les décrets n°2008-376 et n°2008-377 du 17 avril 2008 relatifs aux conditions techniques de fonctionnement et aux conditions d'implantation applicables à l'activité de soins de suite et de réadaptation ;
- VU la circulaire DHOS/01 n°2008-305 du 3 octobre 2008 relatif aux décrets n°2008-376 et n°2008-377 du 17 avril 2008 règlementant l'activité de soins de suite et de réadaptation ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU Les arrêtés n°2019-246 du 14 février 2019 et n°2019-1452 du 11 juillet 2019 relatifs au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes

génétiq ues à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;

VU la demande présentée par la SARL HOSPITALISATION PRIVEE D'ADDICTOLOGIE (HPA) dont le siège social est situé 31 boulevard de la Tour Maubourg, 75007 PARIS en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire « affections liées aux conduites addictives » en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE AMBULATOIRE SSR D'ADDICTOLOGIE DE PARIS 15 (FINESS à créer), 72/74 rue de la Fédération, 75015 PARIS ;

VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que la SARL Hospitalisation privée d'addictologie (HPA) gestionnaire d'établissements sanitaires spécialisés dans la prise en charge des affections liées aux conduites addictives (en particulier la dépendance à l'alcool avec ou sans addictions associées) dispose de quatre établissements de santé autorisés en soins de suite et de réadaptation pour les « affections liées aux conduites addictives » :

- clinique Les Bruyères à Auberchicourt dans le Nord,

- clinique de la Bréhonnière à Astillé dans la Mayenne,

- clinique du relais à Caillac dans le Lot,

- clinique des Epinettes dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ;

CONSIDERANT que la clinique des Epinettes implantée 51 bis rue des Epinettes à Paris 17<sup>ème</sup>, est la seule structure parisienne offrant des soins en SSR pour « affections liées aux conduites addictives », en hospitalisation complète (60 lits) et en hospitalisation de jour (10 places) ;

CONSIDERANT que la clinique des Epinettes a déployé des partenariats et des collaborations avec l'ensemble du réseau d'addictologie parisien et notamment avec les associations d'entraide, les médecins libéraux des arrondissements concernés ;

qu'elle a créé et anime le réseau RESALCOG qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière addictologie autour des problématiques de troubles cognitifs associés à la consommation de substances psychoactives ;

CONSIDERANT que la demande d'ouverture d'un hôpital de jour d'addictologie d'une capacité de 30 places à Paris 15<sup>ème</sup> s'appuie sur l'expérience de la clinique des Epinettes, avec l'objectif de proposer une offre de proximité, pluridisciplinaire et un parcours de soins consolidé pour les patients prioritairement domiciliés dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement ou dans les arrondissements et villes limitrophes ;

que le promoteur présente une demande concomitante pour l'implantation d'un hôpital de jour de 30 places de SSR spécialisés en addictologie dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (10 rue de Reims) ;

CONSIDERANT que l'activité portera sur la prise en charge de patients souffrant de conduites addictives aux substances psycho actives, centrées principalement sur la dépendance à l'alcool, associées ou non à d'autres addictions, des pathologies somatiques stabilisées, des pathologies psychiatriques stabilisées, des troubles cognitifs liés à la consommation d'alcool ;

que la durée moyenne de la prise en charge variera de quelques semaines à trois mois, éventuellement ré-évaluable avec un projet médical proposant trois programmes thérapeutiques différents : la prévention de la rechute, la remédiation cognitive, l'accompagnement du sevrage tabagique ;

CONSIDERANT que l'activité prévisionnelle est évaluée à 8 212 venues en 2020 avec un taux d'occupation de 75% pour atteindre 10 950 venues en 2023 pour un taux d'occupation de 100% ;

CONSIDERANT que le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins en région Ile-de-France arrêté le 11 juillet 2019 pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) permet d'autoriser 11 nouvelles implantations en soins de suite et de réadaptation indifférenciés en hospitalisation de jour et 3 implantations pour la mention complémentaire « affections liées aux conduites addictives » en hospitalisation partielle de jour sur Paris ;

CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement futures n'appellent pas d'observations particulières étant précisé que les effectifs pressentis pour les premiers mois d'ouverture devront être renforcés au fur et à mesure de la montée en charge de l'activité afin de répondre aux exigences de fonctionnement d'un hôpital de jour en ce qui concerne la densité, la diversité des prises en charge et la continuité des soins ;

CONSIDERANT que l'hôpital de jour dont les locaux seront accessibles aux personnes à mobilité réduite sera ouvert le lundi, mardi, jeudi et samedi de 9H à 17H, le mercredi et le vendredi de 9H à 21H avec la possibilité de revoir les horaires d'accueil selon l'évolution des besoins ;

CONSIDERANT que durant les heures d'ouverture, la continuité des soins sera assurée par la présence en continu d'un médecin et d'une infirmière ;

CONSIDERANT que l'établissement formalisera une convention avec la clinique des Epinettes dotée de lits et places de SSR spécialisés en addictologie évitant ainsi un risque d'isolement fonctionnel, ainsi qu'avec des services de soins d'aigus pour la prise en charge des patients de la clinique lorsque leurs états le nécessiteront ;

CONSIDERANT que la structure qui s'intégrera dans le réseau RESALCOG a pour perspective également de développer des interventions « hors les murs » et de proposer des modèles de prises en charge complémentaires via la création de micro-structures en lien avec les médecins généralistes du territoire ;



- CONSIDERANT que l'hôpital de jour disposera d'un dossier patient informatisé (DPI) et qu'il s'inscrira dans l'outil « Via-trajectoire » ;
- CONSIDERANT que le délai de mise en œuvre du projet estimé à dix mois est rapide ;
- CONSIDERANT que l'ouverture d'un nouvel hôpital de jour de 30 places de SSR spécialisés en addictologie dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement permettra de renforcer l'offre existante sur le territoire de santé, d'organiser des prises en charge au plus près du domicile des patients vivant au sud de Paris et qu'elle contribuera à fluidifier les parcours de soins en consolidant les situations des patients sortant d'un séjour de sevrage voire en évitant des hospitalisations par des prises en charge précoces ;
- CONSIDERANT qu'en application de l'article L.6122-2 du Code de la Santé publique, la demande est compatible avec les objectifs du SRS-PRS2 en termes de projet médical, d'alternative à l'hospitalisation complète et d'offres de proximité ;
- CONSIDERANT que les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Ile-de-France, réunis en séance du 26 septembre 2019, ont émis un avis favorable à la demande présentée par la SARL Hospitalisation privée d'Addictologie (HPA) ;

## DECIDE

- ARTICLE 1er : La SARL HOSPITALISATION PRIVEE D'ADDICTOLOGIE (HPA) est **autorisée** à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire « affections liées aux conduites addictives » en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE AMBULATOIRE SSR D'ADDICTOLOGIE DE PARIS 15, 72/74 rue de la Fédération, 75015 PARIS.
- ARTICLE 2 : Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification. La mise en service de l'activité de soins devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.
- ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de 7 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service de l'activité de soins au Directeur général de l'Agence régionale de santé.
- ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.

- ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.
- ARTICLE 6 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-009

DECISION N° 2019-1749 - La SARL

HOSPITALISATION PRIVEE D'ADDICTOLOGIE

(HPA) est autorisée à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire « affections liées aux conduites addictives » en hospitalisation de jour sur le site

de HOSPITALISATION PRIVEE

D'ADDICTOLOGIE-Clinique ambulatoire SSR

d'addictologie de Paris 13, 10 rue de Reims, 75013

PARIS.

## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N° 2019-1749

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU les décrets n°2008-376 et n°2008-377 du 17 avril 2008 relatifs aux conditions techniques de fonctionnement et aux conditions d'implantation applicables à l'activité de soins de suite et de réadaptation ;
- VU la circulaire DHOS/01 n°2008-305 du 3 octobre 2008 relatif aux décrets n°2008-376 et n°2008-377 du 17 avril 2008 réglementant l'activité de soins de suite et de réadaptation ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU les arrêtés n°2019-246 du 14 février 2019 et n°2019-1452 du 11 juillet 2019 relatifs au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologique d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration

extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;

VU la demande présentée par la SARL HOSPITALISATION PRIVEE D'ADDICTOLOGIE (HPA) dont le siège social est situé 31 boulevard de la Tour Maubourg, 75007 PARIS en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire « affections liées aux conduites addictives » en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE AMBULATOIRE SSR D'ADDICTOLOGIE DE PARIS 13 (FINESS à créer), 10 rue de Reims, 75013 PARIS ;

VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que la SARL Hospitalisation privée d'addictologie (HPA) gestionnaire d'établissements sanitaires spécialisés dans la prise en charge des affections liées aux conduites addictives (en particulier la dépendance à l'alcool avec ou sans addictions associées) dispose de quatre établissements de santé autorisés en soins de suite et de réadaptation pour les « affections liées aux conduites addictives » :

- clinique Les Bruyères à Auberchicourt dans le Nord,
- clinique de la Bréhonnière à Astillé dans la Mayenne,
- clinique du relais à Caillac dans le Lot,
- clinique des Epinettes dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ;

CONSIDERANT que la clinique des Epinettes implantée 51 bis rue des Epinettes à Paris 17<sup>ème</sup>, est la seule structure parisienne offrant des soins en SSR pour « affections liées aux conduites addictives », en hospitalisation complète (60 lits) et en hospitalisation de jour (10 places) ;

CONSIDERANT que la clinique des Epinettes a déployé un important réseau partenarial avec notamment des services hospitaliers de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, des services de SSR en addictologie, des associations d'entraide, des cabinets de médecine de ville (médecins généralistes, psychiatres) ;

qu'elle a créé et anime le réseau RESALCOG qui a vocation à promouvoir et formaliser une approche cohérente et coordonnée des troubles cognitifs sévères liés à l'alcool en Ile-de-France ;

CONSIDERANT que la demande d'ouverture d'un hôpital de jour d'addictologie d'une capacité de 30 places à Paris 13<sup>ème</sup> s'appuie sur l'expérience de la clinique des Epinettes, avec l'objectif de proposer une offre de proximité, pluridisciplinaire et un parcours de soins consolidé pour les patients prioritairement domiciliés dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement ou dans les arrondissements et villes limitrophes ;

que le promoteur présente une demande concomitante pour l'implantation d'un hôpital de jour de 30 places de SSR spécialisés en addictologie dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (72/74 rue de la Fédération) ;

CONSIDERANT que l'activité de l'hôpital de jour portera sur la prise en charge de patients souffrant de conduites addictives aux substances psychoactives, centrées principalement sur la dépendance à l'alcool, associées ou non à d'autres addictions, des pathologies somatiques stabilisées, des pathologies psychiatriques stabilisées, des troubles cognitifs liés à la consommation d'alcool ;

que la durée moyenne de la prise en charge variera de quelques semaines à trois mois, éventuellement ré-évaluable avec un projet médical proposant trois programmes thérapeutiques différents : la prévention de la rechute, la remédiation cognitive, l'accompagnement du sevrage tabagique ;

CONSIDERANT que l'activité prévisionnelle est évaluée à 7 665 venues en 2020 avec un taux d'occupation de 70% pour atteindre 10 950 venues en 2023 pour un taux d'occupation de 100% ;

CONSIDERANT que le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins en région Ile-de-France arrêté le 11 juillet 2019 pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) permet d'autoriser 11 nouvelles implantations en soins de suite et de réadaptation indifférenciés en hospitalisation de jour et 3 implantations pour la mention complémentaire « affections liées aux conduites addictives » en hospitalisation partielle de jour sur Paris ;

CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement futures n'appellent pas d'observations particulières étant précisé que les effectifs pressentis pour les premiers mois d'ouverture devront être renforcés au fur et à mesure de la montée en charge de l'activité afin de répondre aux exigences de fonctionnement d'un hôpital de jour en ce qui concerne la densité, la diversité des prises en charge et la continuité des soins ;

que des travaux de réhabilitation sont prévus ;

CONSIDERANT que l'hôpital de jour dont les locaux seront accessibles aux personnes à mobilité réduite sera ouvert le lundi, mardi, jeudi et samedi de 9H à 17H, le mercredi et le vendredi de 9H à 21H avec la possibilité de revoir les horaires d'accueil selon l'évolution des besoins ;

CONSIDERANT que durant les heures d'ouverture, la continuité des soins sera assurée par la présence en continu d'un médecin et d'une infirmière ;

CONSIDERANT que l'établissement formalisera une convention avec la clinique des Epinettes dotée de lits et places de SSR spécialisés en addictologie évitant ainsi un risque d'isolement fonctionnel, ainsi qu'avec des services de soins d'aigus pour la prise en charge des patients de la clinique lorsque leurs états le nécessiteront ;

- CONSIDERANT que la structure qui s'intégrera dans le réseau RESALCOG a pour perspective également de développer des interventions « hors les murs » et de proposer des modèles de prises en charge complémentaires via la création de micro-structures en lien avec les médecins généralistes du territoire ;
- CONSIDERANT que l'hôpital de jour disposera d'un dossier patient informatisé (DPI) et qu'il s'inscrira dans l'outil « Via-trajectoire » ;
- CONSIDERANT que le délai de mise en œuvre du projet estimé à dix mois est rapide ;
- CONSIDERANT que l'ouverture d'un nouvel hôpital de jour de 30 places de SSR spécialisés en addictologie dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement permettra de renforcer l'offre existante sur le territoire de santé, d'organiser des prises en charge au plus près du domicile des patients et qu'elle contribuera à fluidifier les parcours de soins en consolidant les situations des patients sortant d'un séjour de sevrage voire en évitant des hospitalisations par des prises en charge précoces ;
- CONSIDERANT qu'en application de l'article L.6122-2 du Code de la Santé publique, la demande est compatible avec les objectifs du SRS-PRS2 en termes de projet médical, d'alternative à l'hospitalisation complète et d'offres de proximité ;
- CONSIDERANT que les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Ile-de-France, réunis en séance du 26 septembre 2019, ont émis un avis favorable à la demande présentée par la SARL Hospitalisation privée d'Addictologie (HPA).

## DECIDE

- ARTICLE 1er : La SARL HOSPITALISATION PRIVEE D'ADDICTOLOGIE (HPA) est **autorisée** à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire « affections liées aux conduites addictives » en hospitalisation de jour sur le site de HOSPITALISATION PRIVEE D'ADDICTOLOGIE-Clinique ambulatoire SSR d'addictologie de Paris 13, 10 rue de Reims, 75013 PARIS.
- ARTICLE 2 : Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification. La mise en service de l'activité de soins devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.
- ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de 7 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service de l'activité de soins au Directeur général de l'Agence régionale de santé.

- ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.
- ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.
- ARTICLE 6 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU



## Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-010

DECISION N° 2019-1750 - La S.A.S CLINALLIANCE PARIS est autorisée à exercer l'activité de soins de suite et réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire «affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien» (DME) en hospitalisation de jour et avec la mention complémentaire « affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance » en hospitalisation de jour sur le site de CLINALLIANCE PARIS, rue Lasson, 75012 PARIS.

## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N° 2019-1750

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU les décrets n°2008-376 et n°2008-377 du 17 avril 2008 relatifs aux conditions techniques de fonctionnement et aux conditions d'implantation applicables à l'activité de soins de suite et de réadaptation ;
- VU la circulaire DHOS/01 n°2008-305 du 3 octobre 2008 relatif aux décrets n°2008-376 et n°2008-377 du 17 avril 2008 règlementant l'activité de soins de suite et de réadaptation ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU Les arrêtés n°2019-246 du 14 février 2019 et n°2019-1452 du 11 juillet 2019 relatifs au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique

par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;

VU la demande présentée par la SA 2 I INTER INVESTISSEMENTS (CLINALLIANCE) 46 rue de Verdun, 91310 Longpont sur Orge, pour le compte de la société S.A.S CLINALLIANCE PARIS en cours de constitution dont le siège social sera situé rue Lasson, 75012 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire « affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien » (DME) en hospitalisation de jour et avec la mention complémentaire « affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance » en hospitalisation de jour sur le site de CLINALLIANCE PARIS (FINESS à créer), rue Lasson, 75012 PARIS ;

VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que Clinalliance gère quatre établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR) en Ile-de-France :

- Clinalliance Villiers-sur-Orge dans l'Essonne spécialisée en SSR locomoteurs, neurologiques, cardio-vasculaires et gériatriques en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour,
- Clinalliance Fontenay aux Roses dans les Hauts-de-Seine dédiée à la prise en charge en SSR gériatriques en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour,
- Clinalliance Pierrefitte en Seine-Saint-Denis spécialisée en SSR neurologiques et en SSR gériatriques en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour,
- Clinalliance Buttes Chaumont à Paris 19<sup>ème</sup> disposant d'autorisations de SSR locomoteurs, neurologiques, gériatriques en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour et de SSR digestifs, métaboliques et endocriniens en hospitalisation de jour ;

CONSIDERANT que la demande de création d'une structure de soins de suite et de réadaptation ambulatoires de trente places de SSR pour la modalité « affections des systèmes digestif, métabolique, et endocrinien » (DME) et de dix places de SSR pour la modalité « affections liées à la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance » est motivée par le souhait de proposer une offre de soins pluridisciplinaire et adaptée à chaque patient, sur une partie du territoire parisien ; que le projet est localisé dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement où la part de la population de plus de 60 ans représente plus de 21% des habitants, afin d'améliorer la réponse à la demande de prises en charge en SSR digestifs et de contribuer à une meilleure répartition de l'offre de SSR sur Paris (actuellement une autorisation de SSR digestifs à Paris 19<sup>ème</sup> et Paris 15<sup>ème</sup>) ;

- CONSIDERANT que le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins en région Ile-de-France arrêté le 11 juillet 2019 pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) permet d'autoriser onze nouvelles implantations en soins de suite et de réadaptation indifférenciés en hospitalisation de jour, une implantation pour la mention complémentaire « affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien » en hospitalisation de jour et huit implantations pour la mention complémentaire « affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance » en hospitalisation de jour sur Paris ;
- CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement prévues n'appellent pas d'observations particulières étant précisé que des travaux d'aménagement seront nécessaires ;
- CONSIDERANT que les locaux qui feront l'objet d'une location seront situés rue Lasson à proximité de moyens de transport en commun et seront accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- CONSIDERANT que la structure fonctionnera toute l'année du lundi au vendredi de 8H à 19H à l'exception des jours fériés avec la possibilité d'étendre l'ouverture de la prise en charge le samedi et le dimanche en fonction de l'évolution des demandes ;
- CONSIDERANT que si le dossier reste imprécis quant au recrutement prévu en équivalent temps plein, le promoteur indique avoir déjà pris contact auprès d'un médecin endocrinologue et s'engage à recruter un médecin gériatre et du personnel paramédical (infirmiers, aides-soignants, kinésithérapeutes, diététiciens, etc...) en conformité avec le cahier des charges régional ;
- CONSIDERANT que la permanence médicale sera assurée aux heures d'ouverture de la clinique et que le patient sera transféré au service d'urgences de proximité si besoin ;
- qu'en cas de nécessité d'hospitalisation complète, les patients pourront être pris en charge à l'hôpital Cognacq-Jay, au centre d'Ennery en SSR DME ainsi qu'au sein de la clinique des Buttes Chaumont en SSR gériatriques ;
- CONSIDERANT que l'admission se fera soit via Trajectoire, soit par une demande directe du médecin traitant ; qu'un dossier patient informatisé sera déployé ;
- CONSIDERANT que le projet s'appuie sur l'expertise de Clinalliance en matière de prise en charge des patients en hospitalisation de jour de SSR, toutes les structures ayant opéré leur virage ambulatoire ;
- CONSIDERANT que la structure bénéficiera des compétences et des partenariats déjà développés par la clinique des Buttes Chaumont, détenue par le même groupe, notamment avec l'hôpital Bichat (APHP), établissement porteur du centre intégré de l'obésité et avec l'hôpital de la Pitié Salpêtrière (APHP) ;

que l'établissement prévoit également de se rapprocher de la filière gériatrique portée par l'hôpital Rothschild (AP-HP) et de la Maison des Aînés et des Aidants intervenant auprès des habitants du 12<sup>ème</sup> arrondissement ;

CONSIDERANT que la demande en SSR digestifs répond à des besoins identifiés sur le territoire parisien et que l'implantation du projet dans l'est parisien (12<sup>ème</sup>) permettra une prise en charge de proximité pour les populations de cette partie du territoire et contribuera au rééquilibrage de l'offre de soins entre l'ouest et l'est de Paris ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.6122-2 du Code de la Santé publique, la demande est compatible avec les objectifs du SRS-PRS2 en matière de de projet médical, de virage ambulatoire, de gradation des soins et d'offres de proximité ;

CONSIDERANT que les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Ile-de-France, réunis en séance du 26 septembre 2019, ont émis un avis favorable à la demande présentée par la SA 2 I INTER INVESTISSEMENTS (CLINALLIANCE).

## DECIDE

ARTICLE 1er : La S.A.S CLINALLIANCE PARIS est **autorisée** à exercer l'activité de soins de suite et réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire «affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien» (DME) en hospitalisation de jour et avec la mention complémentaire « affections de la personne âgée poly-pathologique, dépendante ou à risque de dépendance » en hospitalisation de jour sur le site de CLINALLIANCE PARIS, rue Lasson, 75012 PARIS.

ARTICLE 2 : Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification. La mise en service de l'activité de soins devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de 7 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service de l'activité de soins au Directeur général de l'Agence régionale de santé.

ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.

ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 6 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

## Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-021

**DECISION N° 2019-1753 - Le CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS est autorisé à modifier les conditions d'exercice de l'autorisation de réanimation délivrée à son profit par décision n°07-099 du 6 mars 2007 sur le site du centre hospitalier René Dubos, par regroupement de l'activité de réanimation actuellement exercée sur le site du groupe hospitalier Carnelle Portes de l'Oise, 25 rue Edmond Turcq, 95260 Beaumont-sur-Oise.**

## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N° 2019-1753

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;  
R.6123-33 à R.6123-38-7, D.6124-27 à D.6124-34-5 relatifs à la réanimation ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU le décret n° 2002-465 du 5 avril 2002 relatif aux établissements de santé public et privés pratiquant la réanimation ;
- VU le décret n°2002-466 du 5 avril 2002 relatif aux conditions techniques de fonctionnement auxquelles doivent satisfaire les établissements de santé pour pratiquer les activités de réanimation, de soins intensifs et de surveillance continue ;
- VU le décret n°2006-72 du 24 janvier 2006 relatif à la réanimation dans les établissements de santé ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;



VU les arrêtés n°2019-246 du 14 février 2019 et n°2019-1452 du 11 juillet 2019 relatifs au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;

VU la demande présentée par le CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS dont le siège social est situé 6 avenue de l'Ile-de-France, CS 90079, 95303 PONTOISE en vue d'obtenir l'autorisation de modifier les conditions d'exercice de l'autorisation de réanimation adulte délivrée à son profit par décision n°07-099 du 6 mars 2007 sur le site du centre hospitalier René Dubos (FINESS 950000364), par regroupement de l'activité de réanimation actuellement exercée sur le site du groupe hospitalier Carnelle Portes de l'Oise (FINESS 950000315), 25 rue Edmond Turcq, 95260 Beaumont-sur-Oise ;

VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que le groupe hospitalier Carnelle Portes de l'Oise (GHCP), établissement public multi-sites en cours de restructuration, détient au 25 rue Edmond Turcq à Beaumont sur Oise, une unité de surveillance continue de 4 lits et un service de réanimation adulte d'une capacité de 8 lits qui a accueilli en 2018 56,2% de patients domiciliés dans le Val d'Oise, 35,5% en provenance de l'Oise, 1,6% des Yvelines et 1,6% de Seine-Saint-Denis ;

CONSIDERANT que le centre hospitalier René Dubos (CHRD), établissement de proximité et de recours couvre un large territoire de santé tout le nord-ouest du département du Val d'Oise et qui s'étend également sur les départements limitrophes des Yvelines, de l'Oise et l'Eure ;

en particulier, qu'il dispose d'un service d'accueil des urgences, d'un centre de périnatalité de niveau 3, d'un centre lourd de cardiologie ainsi que d'un service de soins critiques comprenant notamment une unité de réanimation adulte d'une capacité de 18 lits, une unité de surveillance continue de 8 lits, des unités de soins intensifs en cardiologie et neuro vasculaires ;

que le centre hospitalier René Dubos est l'établissement support du GHT du Nord-Ouest Val d'Oise (NOVO), constitué en collaboration avec les groupes hospitaliers du Vexin et de Carnelle Portes de l'Oise ;

CONSIDERANT que l'opération de transfert de l'activité de réanimation adulte du GH Carnelle Portes de l'Oise vers le centre hospitalier René Dubos s'inscrit dans le projet médical partagé du GHT Novo ; qu'elle vise notamment à assurer la pérennité de l'activité et à répondre aux besoins de santé du territoire en concentrant les moyens techniques et humains sur un site unique disposant d'un plateau technique de recours adapté aux besoins des activités « lourdes » de réanimation et en permettant ainsi un fonctionnement et une prise en charge plus efficaces ;

- CONSIDERANT que les besoins capacitaires dans le cadre du transfert ont été évalués à vingt-deux lits ouverts en moyenne sur l'année, variant selon les périodes entre quinze lits au minimum et vingt-quatre lits en période haute, auxquels s'ajouteront deux places de Sas d'accueil de réanimation (SAR) soit un capacitaire maximum de vingt-six lits de réanimation ;
- que les deux places de SAR auront pour objet de faciliter les entrées directes, notamment en cas de transfert en provenance du GHCP, et l'orientation rapide des patients vers le niveau de prise en charge adapté ;
- que dix lits de surveillance continue viendront compléter cette organisation et que l'unité de soins intensifs neuro vasculaires passera de six à sept lits ;
- CONSIDERANT que lors des périodes estivales, le promoteur devra veiller à maintenir un capacitaire compatible avec les besoins du territoire en réanimation ;
- CONSIDERANT s'agissant d'un transfert au sein du même territoire de santé, que la demande est compatible avec le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins pour l'activité de réanimation sur le Val d'Oise ;
- CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement futures n'appellent pas d'observations particulières étant précisé que les modalités pratiques de l'organisation de l'unité de surveillance continue et de l'unité de soins intensifs neuro vasculaires sur de nouveaux locaux sont à étayer ;
- CONSIDERANT que les vingt-six lits de réanimation seront installés au niveau -1 du bâtiment A du centre hospitalier René Dubos ; que le service sera organisé en quatre unités, chacune d'une capacité maximale de six lits dont trois existent déjà, la 4<sup>ème</sup> sera implantée dans les chambres actuellement occupées par l'unité de surveillance continue qui sera elle-même relocalisée au niveau 0 ;
- que les deux lits de SAS seront installés dans la zone centrale de l'unité et ouverts 365J/365 et 24H/24 ;
- CONSIDERANT que l'équipe médicale après regroupement sera composée de seize praticiens, étant précisé que l'équipe du GH Carnelle Portes de l'Oise est essentiellement composée de médecins réanimateurs du CH René Dubos qui vont reprendre leur activité à temps plein sur le site de l'établissement ;
- CONSIDERANT que deux équivalents temps plein de praticiens hospitaliers continueront d'intervenir pour le service de rééducation post-réanimation (SRPR) maintenu transitoirement sur le GH Carnelle Portes de l'Oise et dont le transfert sur le site de Pontoise devra être envisagé dans les meilleurs délais, en cohérence avec les recommandations du cahier des charges régional ;
- CONSIDERANT que tous les réanimateurs participeront aux gardes et astreintes du service de réanimation qui disposera après le transfert de deux lignes de garde et d'un interne la nuit et le week-end ;

- CONSIDERANT que l'activité prévisionnelle à horizon 2022 est estimée à environ 1 010 séjours par an pris en charge en réanimation ;
- CONSIDERANT que la mise en œuvre du regroupement sur le site du centre hospitalier René Dubos est envisagée pour la mi-octobre 2019 après la réalisation de travaux ;
- CONSIDERANT que cette opération s'inscrit en cohérence avec les objectifs du Schéma régional de santé du Projet régional de santé 2018-2022 qui dans un contexte où la démographie médicale est contrainte, préconise de structurer l'offre autour d'unités de réanimation suffisamment dimensionnée en vue d'optimiser la ressource médicale, matérielle et les plateaux techniques, d'atteindre un niveau d'activité suffisant pour permettre un maintien de compétence et une amélioration de la relation volume d'activité / qualité des soins scientifiquement démontrée ;
- CONSIDERANT que le projet de regroupement des lits de réanimation du GHT NOVO sur le site de Pontoise a été validé le 11 janvier 2019 par le Comité de la performance et de la modernisation (COPERMO) ;
- CONSIDERANT que les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Ile-de-France, réunis en séance du 26 septembre 2019, ont émis un avis favorable à la demande présentée par le CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS.

## DECIDE

- ARTICLE 1er : Le CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS est **autorisé à modifier** les conditions d'exercice de l'autorisation de réanimation délivrée à son profit par décision n°07-099 du 6 mars 2007 sur le site du centre hospitalier René Dubos, par regroupement de l'activité de réanimation actuellement exercée sur le site du groupe hospitalier Carnelle Portes de l'Oise, 25 rue Edmond Turcq, 95260 Beaumont-sur-Oise.
- ARTICLE 2 : Cette opération de regroupement devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification.
- La mise en œuvre du regroupement sur le nouveau site devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.
- ARTICLE 3 : L'échéance de l'autorisation de réanimation déjà exercée sur le site du centre hospitalier René Dubos n'est pas modifiée :  
- elle reste fixée au 16 octobre 2025.

- ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.
- ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.
- ARTICLE 6 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

## Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-011

DECISION N° 2019-1755 - L'autorisation d'exercer l'activité de diagnostic prénatal (DPN) dans le cadre des modalités « examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique » et « examens de génétique moléculaire » exercée sur le site du CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES - SITE ANDRE MIGNOT, 177 Rue de Versailles - 78150 Le Chesnay Cedex est renouvelée au profit du CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES.

## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N° 2019-1755

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n°2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique ;
- VU loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à biologie médicale ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;  
L.2141-1 à L.2141-12, L.2142-1 à L.2142-4, R.2141-1 à R.2141-13 et R.2142-1 à R.2142-36 relatifs à l'assistance médicale à la procréation ;  
L.2131-1 à L.2131-5, R.2131-1 à R.2131-5 relatifs au diagnostic prénatal ;
- VU le décret n°2008-588 du 19 juin 2008 transposant en matière de don de gamètes et d'assistance médicale à la procréation la directive 2004/23/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 et le décret 2016-1622 du 29 novembre 2016 relatif aux dispositifs de biovigilance et d'AMP vigilance ;
- VU le décret n° 2016-273 du 4 mars 2016 relatif à l'assistance médicale à la procréation ;
- VU l'arrêté du 30 juin 2017 modifiant l'arrêté du 11 avril 2008 modifié relatif aux règles de bonnes pratiques cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n° 2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté 18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;

- VU l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°2019-246 du 14 février 2019 et l'arrêté 2019-1452 du 11 juillet 2019 relatifs au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;
- VU la demande présentée par le CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES dont le siège social est situé 177 Rue de Versailles - 78157 Le Chesnay Cedex, en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de diagnostic prénatal (DPN) dans le cadre des modalités « examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique » et « examens de génétique moléculaire » sur le site du CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES - SITE ANDRE MIGNOT, 177 Rue de Versailles - 78150 Le Chesnay Cedex (ET 780800256) ;
- VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que le Centre hospitalier de Versailles, établissement public de santé de 784 lits et places, appartient au groupement hospitalier de territoire (GHT) Yvelines Sud avec les centres hospitaliers de Rambouillet et de Plaisir ainsi que l'hôpital local de Houdan et l'hôpital du Vésinet ;

qu'il est notamment autorisé à exercer l'activité de diagnostic prénatal (DPN) dans le cadre des modalités « examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique » et des « examens de génétique moléculaire » ; que faute de dépôt du dossier d'évaluation dans les délais réglementaires, l'établissement n'a pas pu se prévaloir du renouvellement tacite de ces autorisations dont la date d'échéance est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2019 ;

qu'il sollicite, de ce fait, le renouvellement de l'activité de diagnostic prénatal dans le cadre des deux modalités susmentionnées;

CONSIDERANT que s'agissant d'un renouvellement, la demande est sans incidence sur le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins pour l'activité de DPN établi sur le fondement du PRS en vigueur;

que l'activité de DPN, au sein du département des Yvelines, est réalisée par le centre hospitalier intercommunal de Poissy Saint-Germain au nord et par le centre hospitalier de Versailles au sud ;

que seul le CH de Versailles réalise des examens de diagnostic de la Mucoviscidose dans le cadre de l'activité d'analyses de génétique moléculaire ;

CONSIDERANT que le centre hospitalier de Versailles est Centre de Ressources et de Compétence pour la Mucoviscidose et Centre de Référence Associé pour les maladies auto-inflammatoires rares et Amyloses (CEREMAIA) et le traitement des hémophilies et des maladies hémorragiques constitutionnelles ; qu'il est membre de quinze réseaux de santé ;

qu'il effectue des analyses pour le compte d'établissements franciliens (en Yvelines, Hauts-de-Seine et Essonne) et de collectivités d'outre-mer (Polynésie Française, Saint-Martin) ;

CONSIDERANT que depuis la réalisation de travaux au sein de la maternité et l'ouverture du service de soins intensifs en néonatalogie, l'activité obstétricale de l'établissement a augmenté de 35% en 2 ans ; qu'avec plus de 3 000 accouchements enregistrés en 2018, le promoteur est le 2<sup>ème</sup> établissement du territoire pour son activité obstétricale et s'implique fortement dans le réseau périnatalité Maternité en Yvelines et Périnatalité Active (MYPA) ;

CONSIDERANT que l'équipe médicale est composée de deux médecins généticiens et d'un médecin biologiste et est complétée par un scientifique agréée pour 0,5 ETP ;

que l'équipe paramédicale/technique est composée d'un ingénieur de génétique moléculaire (1 ETP) et de cinq techniciens de laboratoire (4 ETP) ;

CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement n'appellent pas de remarques particulières ;

que l'activité de DPN (390 examens du caryotype sur prélèvement foetal et 309 déterminations en 2018) représente 35% de l'activité totale du laboratoire qui a par ailleurs une importante activité de génétique postnatale ;

CONSIDERANT que le demandeur collabore avec le CHI de Poissy-Saint Germain, établissement d'implantation d'un Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal (CPDPN), où intervient l'un des praticiens du service ;

que l'activité réalisée par le centre hospitalier de Versailles répond à des besoins en matière de diagnostic sur le territoire ;

## DECIDE

ARTICLE 1er : L'autorisation d'exercer l'activité de diagnostic prénatal (DPN) dans le cadre des modalités « examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique » et « examens de génétique moléculaire » exercée sur le site du CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES - SITE ANDRE MIGNOT, 177 Rue de Versailles - 78150 Le Chesnay Cedex **est renouvelée** au profit du CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES.



- ARTICLE 2 : La durée de validité de la présente autorisation est de 7 ans à compter de la date de fin de validité de l'autorisation existante, soit à compter du 2 décembre 2019.
- ARTICLE 3 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.
- ARTICLE 4 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.
- ARTICLE 5 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

## Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-012

**DECISION N° 2019-1758 - La SAS CLINALLIANCE CLUSTER (en cours de constitution, groupe CLINNALLIANCE) est autorisée à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour, avec la mention « affections de l'appareil locomoteur » en hospitalisation de jour, au sein d'une nouvelle structure à construire, sur l'ancien site de l'Hippodrome de Ris-Orangis-Bondoufle.**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU les décrets n°2008-376 et n°2008-377 du 17 avril 2008 relatifs aux conditions techniques de fonctionnement et aux conditions d'implantation applicables à l'activité de soins de suite et de réadaptation ;
- VU la circulaire DHOS/01 n°2008-305 du 3 octobre 2008 relatif aux décrets n°2008-376 et n°2008-377 du 17 avril 2008 règlementant l'activité de soins de suite et de réadaptation ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU les arrêtés n°2019-246 du 14 février 2019 et n°2019-1452 du 11 juillet 2019 relatifs au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;

VU la demande présentée par la SA 2 I INTER INVESTISSEMENTS (CLINALLIANCE), dont le siège social est situé 46 rue de Verdun – 91310 Longpont sur Orge, pour le compte de la société SAS CLINALLIANCE CLUSTER, en cours de constitution, dont le siège social sera situé sur le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis-Bondoufle, en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la modalité « affections de l'appareil locomoteur » en hospitalisation de jour (50 places) sur le site du Campus Cluster Grand Paris Sport (ancien hippodrome de Ris-Orangis-Bondoufle) ;

VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que le groupe Clinalliance est autorisé à exploiter cinq établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR) en région francilienne, répartis sur quatre départements ; qu'il exploite notamment, dans le département de l'Essonne, la Clinique de Villiers-sur-Orge, établissement spécialisé en SSR gériatriques, locomoteurs, nerveux et cardio-vasculaires ;

qu'il sollicite, par la présente demande, l'autorisation d'exercer l'activité de SSR indifférenciés avec la modalité « affections de l'appareil locomoteur » en hospitalisation de jour au sein d'un nouvel établissement à construire, situé sur le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis-Bondoufle, pour une capacité de 50 places ;

CONSIDERANT que la demande est compatible avec les besoins identifiés dans le schéma régional de santé en vigueur ;

que le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS), en date du 11 juillet 2019, permet l'autorisation de 3 nouvelles implantations de SSR indifférenciés en hospitalisation de jour et 1 nouvelle implantation pour la modalité « affections de l'appareil locomoteur » en hospitalisation de jour au sein du département de l'Essonne ;

CONSIDERANT que la demande s'inscrit dans le cadre du projet régional « Cluster Grand Paris Sport » dont la mission est de fédérer, sur un même site géographique, les acteurs du Grand Paris Sud du sport, de la recherche, de l'éducation, de la formation, de l'innovation et de l'économie dans la perspective, notamment, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

que l'action du Cluster concerne le sport santé et bien-être, le sport amateur et le sport de haut niveau ;

que la structure participera ainsi, par son activité de SSR, à la prévention et la prise en charge des accidents et des lésions chez les sportifs amateurs et professionnels ;

CONSIDERANT que le projet médical vise à la rééducation ambulatoire de patients atteints d'affections de l'appareil locomoteur nécessitant une prise en charge complexe et pluridisciplinaire de rééducation, à favoriser le retour à une pratique sportive sécurisée et performante de sportifs, quel que soit leur niveau ; qu'il propose une rééducation tenant compte de la spécificité de chaque discipline et vise à optimiser la rééducation en hôpital de jour après une rééducation initiée, pour certains patients, en SSR locomoteurs en hospitalisation complète ;

CONSIDERANT l'expérience du groupe Clinalliance dans la prise en charge des sportifs via le développement de deux petites « unités sport » au sein de ses établissements parisien et essonnien ;

que l'implantation du nouvel établissement sur le site du Cluster Sport va favoriser la collaboration entre plusieurs acteurs (sport, recherche, éducation, formation, etc.) ;

CONSIDERANT que la structure sera coordonnée par un médecin de médecine physique et de réadaptation (MPR) spécialisé dans la prise en charge des sportifs ;

que la clinique recrutera des infirmiers et aides-soignants pour assurer les soins et l'accompagnement nécessaires aux patients ; qu'il est également prévu des recrutements en kinésithérapie, psychomotricité, podologie, activité physique adaptée (APA) ainsi qu'en prise en charge psychologique et diététique ;

CONSIDERANT que la structure sera ouverte du lundi au vendredi de 8h à 20h, à l'exception des jours fériés ; que le projet n'exclut pas, selon la montée en charge de l'activité et la demande, la possibilité d'une amplitude horaire plus large (tard en soirée), et une ouverture le samedi et/ou le dimanche ;

que la permanence médicale sera assurée aux horaires d'ouverture de la structure et qu'en cas d'urgence, le patient sera transféré au service des urgences du Centre hospitalier du Sud Francilien, situé à une dizaine de kilomètres ; qu'en cas de nécessité d'hospitalisation à temps complet en SSR, le patient pourra être hospitalisé au sein de la Clinique de Villiers-sur-Orge ;

CONSIDERANT que plusieurs fédérations et clubs sportifs ont fait part, dans le dossier de demande déposé, de leur intérêt au projet afin de bénéficier, localement, d'une prise en charge optimale de leurs membres ;

que la clinique recevra également des patients en post-chirurgie qui seront orientés directement par des chirurgiens spécialisés d'établissement de santé (Centre hospitalier du Sud Francilien et Clinique de l'Yvette notamment) ;

en outre, que des contacts ont été pris avec des médecins généralistes et des médecins essonnien du sport intéressés par le projet ;

CONSIDERANT que le promoteur projette de développer, sur le site du Cluster, une maison de santé, une offre de « check up », ainsi qu'une offre hôtelière ;

## DECIDE

- ARTICLE 1er : La SAS CLINALLIANCE CLUSTER (en cours de constitution, groupe CLINNALLIANCE) est **autorisée** à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour, avec la mention « affections de l'appareil locomoteur » en hospitalisation de jour, au sein d'une nouvelle structure à construire, sur l'ancien site de l'Hippodrome de Ris-Orangis-Bondoufle.
- ARTICLE 2 : Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification.
- La mise en service de l'activité de soins devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.
- ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de 7 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service de l'activité de soins au Directeur général de l'Agence régionale de santé.
- ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.
- ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.
- ARTICLE 6 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-013

DECISION N° 2019-1759 - La SAS CLINIQUE MEDICALE DE VILLIERS-SUR-ORGE est autorisée à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation pour la modalité « affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien » en hospitalisation de jour. sur le site de la CLINIQUE MEDICALE DE VILLIERS-SUR-ORGE, 43 Avenue de Verdun - 91700 Villiers-sur-Orge.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU les décrets n°2008-376 et n°2008-377 du 17 avril 2008 relatifs aux conditions techniques de fonctionnement et aux conditions d'implantation applicables à l'activité de soins de suite et de réadaptation ;
- VU la circulaire DHOS/01 n°2008-305 du 3 octobre 2008 relatif aux décrets n°2008-376 et n°2008-377 du 17 avril 2008 règlementant l'activité de soins de suite et de réadaptation ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU les arrêtés n°2019-246 du 14 février 2019 et n°2019-1452 du 11 juillet 2019 relatifs au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;



VU la demande présentée par la SAS CLINIQUE MEDICALE DE VILLIERS-SUR-ORGE dont le siège social est situé 43 Avenue de Verdun - 91700 Villiers-sur-Orge, en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation pour la modalité « affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien » en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE MEDICALE DE VILLIERS-SUR-ORGE, 43 Avenue de Verdun - 91700 Villiers-sur-Orge (FINESS ET 910300276) ;

VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que la Clinique médicale de Villiers-sur-Orge, établissement du groupe Clinalliance de 157 lits et 45 places, est actuellement autorisée à exercer « l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés (8 lits exploités) avec les mentions complémentaires suivantes, en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour :

- « affections de l'appareil locomoteur » (65 lits et 20 places),
- « affections du système nerveux » (22 lits et 5 places),
- « affections cardio-vasculaires » (32 lits et 5 places),
- « affections liées à la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance » (30 lits et 15 places) ;

qu'elle sollicite, par la présente demande, l'autorisation d'exercer l'activité de SSR pour la modalité « affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien » pour une capacité de 20 places ;

CONSIDERANT que la demande est compatible avec les besoins identifiés dans le schéma régional de santé en vigueur ;

que le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS), en date du 11 juillet 2019 prévoit la possibilité d'autoriser une nouvelle implantation en SSR pour la modalité « affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien » en hospitalisation de jour sur l'Essonne ;

CONSIDERANT que le projet s'inscrit dans le cadre du Plan National Nutrition Santé en organisant une prise en charge pluridisciplinaire adaptée de l'obésité, en amont et en aval d'une chirurgie bariatrique, ainsi qu'une prise en charge de patients diabétiques ;

que l'établissement a développé, depuis 2011, les alternatives à l'hospitalisation complète ; en outre que cette création s'appuiera sur l'expérience d'un autre établissement du groupe Clinalliance, la Clinique des Buttes-Chaumont, autorisée notamment en SSR digestifs en hospitalisation de jour ;

CONSIDERANT que le demandeur souhaite prendre en charge des patients obèses ou diabétiques, ayant des comorbidités associées ou des complications (préparation ou suite d'interventions chirurgicales), ainsi que des patients dénutris ;

que le projet médical, complet et de qualité, garantit aux patients une palette de soins gradués, variés et adaptés via le développement d'un réseau ville-hôpital ;

CONSIDERANT que du personnel médical (médecins gériatres, MPR, cardiologues, médecins du sport, rhumatologues et généralistes) et paramédical (infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues, etc.) sont déjà présents au sein de l'établissement ;

que le médecin coordonnateur aura, conformément à la réglementation, une qualification comme spécialiste en endocrinologie et métabolisme ou en gastro-entérologie ou sera titulaire d'un diplôme d'études spécialisées complémentaire en nutrition ;

que l'ouverture de la nouvelle unité nécessitera le recrutement de personnels dédiés et la mutualisation de certaines compétences ;

CONSIDERANT que l'unité sera ouverte du lundi au vendredi de 8h à 17h ; qu'une ouverture plus tardive ou le samedi pourra être envisagée en fonction de l'activité ;

que le promoteur s'engage à respecter les conditions techniques de fonctionnement relatives à une unité de SSR digestifs ;

que, outre les équipements spécifiques à la spécialité sollicitée, les patients profiteront des équipements existants au sein de la structure (balnéothérapie, cryothérapie corps entier et parcours extérieur de marche) ;

CONSIDERANT que suite à un important travail de communication en amont de la demande, le promoteur a signé des intentions de partenariat avec des établissements MCO (Centre hospitalier Sud Essonne, Groupe hospitalier Nord-Essonne, etc.), un établissement autorisé en SSR digestifs en hospitalisation complète et de jour (Centre hospitalier F. Manhès), ainsi qu'avec un opérateur d'hospitalisation à domicile (SSIAD Croix Saint Simon) ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre prévisionnelle de l'activité est estimée à 6 mois suivant l'obtention de l'autorisation ;

## DECIDE

ARTICLE 1er : La SAS CLINIQUE MEDICALE DE VILLIERS-SUR-ORGE est **autorisée** à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation pour la modalité « affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien » en hospitalisation de jour. sur le site de la CLINIQUE MEDICALE DE VILLIERS-SUR-ORGE, 43 Avenue de Verdun - 91700 Villiers-sur-Orge.

ARTICLE 2 : Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification.

La mise en service de l'activité de soins devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.

- ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de 7 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service de l'activité de soins au Directeur général de l'Agence régionale de santé.
- ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.
- ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.
- ARTICLE 6 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2019-10-28-027

DECISION N°2019-1745 - L'autorisation de faire fonctionner un dépôt de sang d'Urgence Vitale et relais est renouvelée au profit de la Polyclinique de la Région Mantaise, 23 boulevard Duhamel 78200 Mantes la Jolie.

DECISION N°2019-1745

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de santé publique, titre II, livre II de la première partie et notamment ses articles L.1221-10, R.1221-19 à 21, 1221-36 à 52 et R.1222-23 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU le décret n°2007-1324 du 7 septembre 2007 relatif aux dépôts de sang et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 relatif aux conditions d'autorisations des dépôts de sang pris en application des articles R.1221-20-1 et R.1221-20-3 ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé et l'établissement de transfusion sanguine référent pour l'établissement d'un dépôt de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 fixant la liste des matériels des dépôts de sang prévue à l'article R.1221-20-4 ;
- VU l'arrêté ministériel du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 2008 portant homologation du cahier des charges de la formation des personnels des dépôts de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 Mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'immuno-hématologie érythrocytaire ;
- VU l'arrêté du 20 Juin 2018 modifiant l'arrêté du 26 Décembre 2017 fixant le schéma directeur national de la transfusion sanguine pris en application de l'article L.1222-15 du code de la santé publique ;
- VU la décision n°2018-008 R du 11 avril 2018 du président de l'Etablissement Français du Sang Ile-de-France fixant le schéma d'organisation de la transfusion sanguine de l'Ile-de-France ;
- VU la décision du directeur général de l'Agence Nationale de sécurité du médicament et des produits de santé du 10 juillet 2018 définissant les principes de bonnes pratiques prévus à l'article L 1222-12 du code de la santé publique ;
- VU la demande en date du 1<sup>er</sup> aout 2019 de la Directrice générale de la Polyclinique de la Région Mantaise, 23 boulevard Duhamel 78200 Mantes la Jolie, sollicitant le renouvellement d'autorisation et le déménagement du dépôt de sang d'Urgence Vitale et relais, reconnue complète le 20 août 2019 ;
- VU la convention établie entre l'établissement de santé et l'EFS d'Ile-de-France le 28 juin 2019 ;

- VU l'avis du président de l'Etablissement Français du Sang en date du 27 septembre 2019 ;
- VU l'avis technique favorable du coordonnateur régional d'hémovigilance du 20 août 2019 ;

## DECIDE

- ARTICLE 1er L'autorisation de faire fonctionner un dépôt de sang d'Urgence Vitale et relais est renouvelée au profit de la Polyclinique de la Région Mantaise, 23 boulevard Duhamel 78200 Mantes la Jolie.
- ARTICLE 2 Conformément à l'article R1221-20-3 du code de la santé publique, cette autorisation est renouvelée pour une durée de 5 ans à compter du 24 septembre 2019. La prochaine demande de renouvellement d'autorisation sera adressée au Directeur général de l'Agence régionale de santé quatre mois avant la date d'expiration de la présente autorisation.
- ARTICLE 3 La Polyclinique de la Région Mantaise, 23 boulevard Duhamel 78200 Mantes la Jolie est autorisée à transférer son dépôt de sang Urgence Vitale et Relais dans des nouveaux locaux au sein de la structure.
- ARTICLE 4 La convention établie avec l'EFS Ile-de-France prend effet dès signature de la décision.
- ARTICLE 5 Un recours hiérarchique contre cette décision peut, dans les deux mois de sa notification, être formé par tout intéressé auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également être formulé dans les deux mois suivant la notification de cette décision.
- ARTICLE 6 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France et transmise à la Directrice générale de la Polyclinique de la Région Mantaise, à l'Etablissement Français du Sang Ile-de-France et au coordonnateur régional d'hémovigilance d'Ile-de-France.

Fait à Paris le 28 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-019

DECISION N°2019-1751 - La FONDATION  
CHANTEPIE MANCIER est autorisée à exercer l'activité  
de médecine en hospitalisation de jour sur le site de  
l'HOPITAL GERIATRIQUE DE L'ISLE ADAM,  
FONDATION CHANTEPIE MANCIER, 9 rue Chantepie  
Mancier, 95290 L'ISLE ADAM.

## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N°2019-1751

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU les arrêtés n°2019-246 du 14 février 2019 et n°2019-1452 du 11 juillet 2019 relatifs au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;



VU la demande présentée par la FONDATION CHANTEPIE MANCIER dont le siège social est situé 9 rue Chantepie Mancier, 95290 L'ISLE ADAM en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour sur le site de l'HOPITAL GERIATRIQUE DE L'ISLE ADAM (FINESS 950000406), FONDATION CHANTEPIE MANCIER, 9 rue Chantepie Mancier, 95290 L'ISLE ADAM ;

VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que l'hôpital gériatrique de la Fondation Chantepie Mancier, établissement de santé de proximité implanté en centre-ville de la commune de l'Isle Adam, héberge une unité de médecine gériatrique aigüe de 20 lits, accueillant des patients adressés par les services d'urgence du territoire, par la médecine de ville, les Etablissements d'hébergement pour Personnes âgées (EHPAD) et les établissements médico-sociaux, un service de soins de suite et de réadaptation gériatriques de 24 lits, un hôpital de jour de SSR gériatriques de 5 places et une unité de soins de longue durée de 40 lits ;

que l'établissement qui assure des consultations de gériatrie et mémoire dispose également d'un EHPAD de 40 lits et d'un accueil de jour Alzheimer et mémoire ;

CONSIDERANT que l'établissement développe un ancrage local notamment avec la création d'un « réseau ville-hôpital », via ses partenariats avec les structures hospitalières voisines en particulier dans le cadre des filières gériatriques de Pontoise et d'Eaubonne, avec l'équipe mobile de soins palliatifs du Nord Val d'Oise et avec les réseaux de santé du territoire, les EHPAD et Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du secteur ;

CONSIDERANT que la création d'un hôpital de jour de médecine d'une capacité de 4 places est motivée par le souhait de répondre à la demande croissante des partenaires du réseau ville-hôpital et d'offrir une prise en charge de proximité aux patients âgés tout en favorisant leur maintien à domicile ;

CONSIDERANT que l'activité prévisionnelle envisagée est de 920 journées par an ;

CONSIDERANT que la demande est compatible avec le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins en région Ile-de-France arrêté le 11 juillet 2019 pour l'activité de soins de médecine qui permet d'autoriser cinq implantations de médecine en hospitalisation de jour sur le Val d'Oise ;

CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement prévues n'appellent pas d'observations particulières ;

cependant, que le promoteur ne décrit pas précisément la coexistence, de fonctionnement, dans les mêmes locaux, d'un hôpital de jour de médecine et d'un hôpital de jour de SSR gériatriques (locaux spécifiques de consultations médicales et IDE pour chacune de ces activités, temps d'utilisation dédié du plateau technique pour la réalisation des évaluations) ;

- CONSIDERANT que l'hôpital de jour de médecine sera implanté au sein de locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite hébergeant déjà l'hôpital de jour de SSR existant ;
- CONSIDERANT que l'hôpital de jour sera ouvert du lundi au vendredi ;
- CONSIDERANT que le renforcement des équipes paramédicales, médicales et de kinésithérapie sera opéré selon la montée en charge de l'activité ;
- que le promoteur prévoit d'ores et déjà le recrutement d'un neuropsychologue étant précisé que celui d'un assistant de service social est en cours.
- CONSIDERANT que la permanence infirmière et médicale est assurée 7j/7 et 24h/24 au sein de l'établissement ;
- CONSIDERANT la signature d'une lettre d'intention avec la Clinique Conti s'engageant à travailler en partenariat direct avec l'hôpital dans le cadre de la filière péri-opératoire gériatrique ;
- CONSIDERANT que cette unité s'inscrit en complémentarité de l'hôpital de jour de SSR et permettrait de renforcer les filières existantes en proposant principalement des évaluations approfondies des poly pathologies de la personne âgée et en s'impliquant également dans le dépistage des fragilités avant l'apparition des symptômes gériatriques (troubles de la marche débutant, difficulté cognitive minime, etc.) ainsi que dans la réalisation de bilans gériatriques pré-thérapeutiques (en partenariat avec la clinique Conti) ;
- CONSIDERANT que la demande contribuera au rééquilibrage de l'offre gérontologique sur cette partie du territoire où cette offre est peu mise en œuvre pour les personnes âgées ;
- CONSIDERANT que le projet médical tel que présenté en assurant l'amont et l'aval de l'hospitalisation des personnes âgées participera à fluidifier le parcours de soins de la personne âgée ;
- CONSIDERANT que la demande s'inscrit en cohérence avec le Schéma régional de santé du Projet régional de santé (PRS2) dans sa partie « Médecine » qui préconise d'améliorer l'offre en hospitalisation à temps partiel et le développement du virage ambulatoire en médecine ;

### DECIDE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> : La FONDATION CHANTEPIE MANCIER est **autorisée** à exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour sur le site de l'HOPITAL GERIATRIQUE DE L'ISLE ADAM, FONDATION CHANTEPIE MANCIER, 9 rue Chantepie Mancier, 95290 L'ISLE ADAM.
- ARTICLE 2 : Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification. La mise en service de l'activité de soins devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.

- ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de 7 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service de l'activité de soins au Directeur général de l'Agence régionale de santé.
- ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.
- ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.
- ARTICLE 6 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-020

**DECISION N°2019-1752 - La SOCIETE PARISIENNE  
D'AIDE A LA SANTE MENTALE (SPASM) est  
autorisée à modifier les conditions d'exécution de  
l'autorisation d'exercer l'activité de psychiatrie générale  
en hospitalisation complète sur le site de la MAISON  
HOSPITALIERE SPASM,1 place des Pinets, 95800  
CERGY LE HAUT.**

## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N°2019-1752

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU les arrêtés n°2019-246 du 14 février 2019 et n°2019-1452 du 11 juillet 2019 relatifs au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;

VU la demande présentée par la SOCIETE PARISIENNE D'AIDE A LA SANTE MENTALE (SPASM) dont le siège social est situé 31 rue de Liège, 75008 PARIS en vue d'obtenir l'autorisation de modifier les conditions d'exécution de l'autorisation d'exercer l'activité de psychiatrie générale en hospitalisation complète visant en une augmentation capacitaire de 26 lits dont 15 lits « Passerelle » sur le site de la MAISON HOSPITALIERE SPASM (FINESS 950006908), 1 place des Pinets, 95800 CERGY LE HAUT ;

VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que l'association SPASM compte onze unités et établissements implantés sur la région parisienne (Paris, Seine-et-Marne et Val d'Oise) qui travaillent en partenariat avec de nombreuses équipes publiques ou privées, associatives ou lucratives, dans les champs sanitaire et médico-social avec pour mission l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique ou mental dans les soins, l'hébergement, l'insertion et l'emploi ;

CONSIDERANT qu'elle gère notamment la Maison hospitalière, établissement de psychiatrie générale implanté à Cergy, initialement autorisé pour une capacité de 60 lits par décision n°03-203 du 20 mai 2003, dédiés à l'accueil des patients atteints de pathologies mentales sévères ;

CONSIDERANT que la demande susvisée porte sur la création d'un service Passerelle de quinze lits à la Maison Hospitalière, qui s'inscrit dans une politique de partenariat avec le service public et les différents services psychiatriques sectorisés du Val d'Oise, avec l'objectif de proposer une offre complémentaire aux soins déjà initiés dans les établissements hospitaliers afin d'accompagner les personnes atteintes de troubles psychiques dans le processus de rétablissement en favorisant le processus de réadaptation sociale dans une logique de parcours coordonné ;

que le recrutement sera centré sur le spectre des troubles psychotiques chroniques et sévères impactant l'insertion du patient adulte et susceptibles d'évoluer vers le handicap ;

CONSIDERANT que la demande porte également sur la régularisation de l'installation de onze lits supplémentaires mise en œuvre en 2017 pour faire face à l'augmentation des demandes d'admission ;

CONSIDERANT que s'agissant d'une modification des conditions d'exécution d'une autorisation existante, la demande susvisée n'a pas d'incidence sur le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins sur le Val d'Oise,

CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement n'appellent pas d'observations particulières ;

CONSIDERANT que l'unité Passerelle, qui sera composée de trois sous-unités de cinq lits, sera installée sur le site de la Maison Hospitalière dans le cadre d'une réhabilitation des locaux des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages de l'actuel pôle extérieur de la Maison Hospitalière de Cergy le Haut ;

- CONSIDERANT que le service Passerelle de la Maison Hospitalière s'adressera exclusivement à des patients issus du Val d'Oise et qu'il sera ouvert toute l'année 7 jours sur 7 et 24H/sur 24, soit une amplitude d'ouverture de 365 jours par an ;
- CONSIDERANT que le projet présenté s'appuiera sur des équipes médicales, paramédicales et socio-éducatives expérimentées dans les soins de réadaptation et de réhabilitation sociale en santé mentale ;
- CONSIDERANT que le service Passerelle bénéficiera du système d'astreinte médicale de la Maison Hospitalière organisé par roulement et couvrant chaque jour et nuit les plages horaires de 18h00 à 9h00, les week-ends et jours fériés 24h/24 ;
- que pour répondre aux situations nécessitant une intervention d'urgence, des conventions avec le centre hospitalier René Dubos, le centre hospitalier Victor Dupouy et l'hôpital Simone VEIL ont été signées dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Passerelle ;
- CONSIDERANT que la prise en charge au sein de l'unité sera fixée à 3 mois renouvelable une fois après évaluation du projet de rétablissement ; que la file active serait d'environ 60 patients par an ;
- CONSIDERANT que le projet intervient sur le territoire Nord-Ouest Val d'Oise reconnu comme prioritaire pour le développement et l'optimisation des structures relatives à la psychiatrie, compte tenu des besoins de santé identifiés en santé mentale dans le département ;
- CONSIDERANT que la demande est cohérente avec les objectifs du Projet régional de santé 2018-2022 (PRS 2) concernant la santé mentale qui préconisent notamment de faciliter l'accès à des soins somatiques adaptés, d'agir pour des pratiques « orientées rétablissement », notamment par des projets personnalisés, par le soutien des méthodes de réhabilitation psychosociales et de remédiation cognitive, par l'accompagnement de proximité associant professionnels de santé et travailleurs sociaux ;

## DECIDE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> : La SOCIETE PARISIENNE D'AIDE A LA SANTE MENTALE (SPASM) est **autorisée à modifier** les conditions d'exécution de l'autorisation d'exercer l'activité de psychiatrie générale en hospitalisation complète sur le site de la MAISON HOSPITALIERE SPASM, 1 place des Pinets, 95800 CERGY LE HAUT.
- ARTICLE 2 : La mise en œuvre de cette modification consistant en une augmentation capacitaire de 26 lits dont 15 lits « Passerelles » devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.

- ARTICLE 3 : La durée de validité de l'autorisation initiale n'étant pas modifiée, l'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.
- ARTICLE 4 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.
- ARTICLE 5 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU



Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-022

**DECISION N°2019-1754 - Les autorisations d'activités de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra rénale (IRC) actuellement détenues par la S.A.S Clinique du Parisis dans le cadre de l'hémodialyse en unité de dialyse médicalisée et de l'hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée sur le site de l'UNITE D'AUTO DIALYSE, 26 rue Aristide Briand à Cormeilles en Parisis sont confirmées, suite à cession, au bénéfice de la S.A CLINIQUE DU PLATEAU BEZONS.**

## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N°2019-1754

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU la demande présentée par la S.A CLINIQUE DU PLATEAU BEZONS dont le siège social est situé 21 rue de Sartrouville, 95870 BEZONS en vue d'obtenir :
- la confirmation, suite à cession, des autorisations d'activités de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra rénale (IRC) détenues par la S.A.S Clinique du Parisis dans le cadre de l'hémodialyse en unité de dialyse médicalisée et de l'hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée sur le site de l'UNITE D'AUTO DIALYSE (950002709), 26 rue Aristide Briand à Cormeilles en Parisis,
  - le transfert vers le site de la POLYCLINIQUE DU PLATEAU (FINESS 95030095) des activités de soins susvisées ainsi que le regroupement des activités de chirurgie en hospitalisation complète et de chirurgie ambulatoire, de médecine en hospitalisation complète et de médecine en hospitalisation partielle détenues sur le site de la clinique du Parisis ;
- VU la consultation de la commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que la S.A Clinique du Plateau Bezons, le demandeur, gère la polyclinique du Plateau, établissement de santé de proximité situé à Bezons, à l'extrême Sud du Val d'Oise, autorisé à exercer les activités de soins suivantes :

- chirurgie en hospitalisation complète (42 lits) dont l'échéance est le 03/08/2021,
- médecine en hospitalisation complète (15 lits) dont l'échéance est le 03/08/2021,
- chirurgie ambulatoire (20 places) dont l'échéance est le 21/04/2026,
- médecine en hospitalisation partielle dont l'échéance est le 21/04/2026,
- traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra rénale (IRC) pour les modalités d'hémodialyse en centre et d'hémodialyse en unité de dialyse médicalisée dont l'échéance est le 12/12/2025,
- chirurgie esthétique ;

CONSIDERANT que depuis la fin de l'année 2018, et la fusion du Groupe Capio avec le Groupe Ramsay santé, la polyclinique du Plateau s'organise dans le département du Val d'Oise avec les établissements ex-Capio suivants :

- la clinique Claude Bernard,
- la clinique du Parisis,
- la Clinique de Domont exclusivement orientée vers la chirurgie ambulatoire) ;

CONSIDERANT que la S.A.S clinique du Parisis détient les activités de soins suivantes :

- sur le site de la Clinique du Parisis (FINESS 950300350,) 15 avenue de la Libération à Corneilles en Parisis :
  - chirurgie ambulatoire, dont l'échéance est le 14/05/2025,
  - chirurgie en hospitalisation complète, dont l'échéance est le 03/08/2021,
  - médecine en hospitalisation complète, dont l'échéance est le 03/08/2021,
  - médecine en hospitalisation partielle, dont l'échéance est le 14/05/2025 ;
- site de l'unité d'auto-dialyse (FINESS 950002709), 26 rue Aristide Briand à Corneilles en Parisis :

- traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra rénale (IRC) pour les modalités d'hémodialyse en unité de dialyse médicalisée et d'hémodialyse en unité d'auto-dialyse simple ou assistée dont les autorisations arrivent à échéance le 07/03/2022 ;

CONSIDERANT que l'opération présentée porte sur la confirmation suite à cession au profit de la S.A clinique du Plateau Bezons des autorisations d'activités de soins d'IRC détenues par la S.A.S clinique du Parisis, ainsi que le regroupement de ces activités vers le site de la Polyclinique du Plateau ;

que le promoteur précise que les activités de chirurgie en hospitalisation complète, de chirurgie ambulatoire, de médecine en hospitalisation complète et de médecine en hospitalisation partielle exploitées sur le site de la clinique du Parisis seront également regroupées sur le site de la polyclinique du Plateau, déjà autorisée pour ces activités ;

CONSIDERANT que la demande de regroupement s'inscrit dans le projet médical de la polyclinique du Plateau qui s'articule autour du développement de la filière néphrologique, de la diversification de l'activité de médecine et du renforcement de l'activité de chirurgie avec l'objectif notamment de renforcer les prises en charge des patients porteurs de maladies chroniques ;

CONSIDERANT que l'opération susvisée est motivée également par l'abandon du projet de transfert vers la clinique des Bois Rochefort, et par la nécessité de fermer la clinique du Parisis, dont les locaux et l'activité ne permettent plus d'envisager un maintien sur site des autorisations précitées ;

CONSIDERANT que le transfert au sein du même territoire de santé de l'activité d'auto-dialyse simple ou assistée n'aura pas d'impact sur le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique sur le Val d'Oise ;

que l'opération de regroupement des activités de chirurgie en hospitalisation complète, de chirurgie ambulatoire, de médecine en hospitalisation complète, de médecine en hospitalisation partielle, de dialyse médicalisée est compatible avec l'état du bilan publié.

CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement futures apparaissent satisfaisantes en matière de locaux et d'équipements étant précisé que les travaux envisagés devront tendre à regrouper l'activité d'IRC en centre lourd actuellement répartie sur trois étages sur un même niveau ;

CONSIDERANT que s'agissant des effectifs, le promoteur devra veiller à un recrutement de personnels infirmiers supplémentaires adapté au nombre de patients soit 4 patients par infirmières diplômées d'état (IDE) en unité de dialyse médicalisée (UDM) et 6 patients par IDE en autodialyse ; qu'il devra par ailleurs renforcer l'équipe médicale dont l'effectif composé à ce jour de trois néphrologues apparaît insuffisant compte tenu du développement de l'activité envisagée sur le site de la Polyclinique du Plateau ;

- CONSIDERANT que la polyclinique du Plateau accueille actuellement les patients du lundi au samedi à raison de deux séances par jour en centre de dialyse et le soir entre 17H et 22H40 le lundi, le mercredi et le vendredi en unité de dialyse médicalisée ;
- que l'unité d'auto dialyse fonctionnera du lundi au samedi de 7H à 18H ;
- CONSIDERANT que la permanence des soins est assurée par astreinte médicale et soignante : un néphrologue est toujours présent sur site durant les horaires d'ouverture et la permanence médicale est assurée lors de la fermeture du centre via l'astreinte d'un néphrologue et d'une infirmière ;
- CONSIDERANT que la prise en charge des urgences est assurée par la Polyclinique du Plateau pour tous les patients traités en dialyse ;
- qu'il existe des conventions d'accès à la réanimation du centre hospitalier d'Argenteuil et du centre hospitalier de Pontoise en cas de nécessité ;
- CONSIDERANT que les néphrologues associés au projet exercent en secteur 1, ce qui garantit l'accessibilité financière du traitement de l'insuffisance rénale chronique dans un bassin de vie défavorisé ;
- CONSIDERANT que la mise en œuvre du regroupement des activités de traitement de l'IRC, de chirurgie et de médecine, interviendra en 2022, après la réalisation des travaux sur le site de la polyclinique du Plateau ; que la clinique du Parisis cessera ses activités au 1<sup>er</sup> semestre 2020 ;
- que dans l'attente du transfert, les patients actuellement pris en charge dans l'unité d'autodialyse du Parisis seront pour la plupart pris en charge au sein de la clinique Claude Bernard ;
- CONSIDERANT que si la proximité géographique entre la clinique du Parisis et la polyclinique du Plateau favorisera une transition plus aisée pour les patients actuellement pris en charge à Cormeilles-en-Parisis, le promoteur devra travailler à une coopération effective entre les néphrologues de chacun des deux établissements ;
- CONSIDERANT en outre, que le cessionnaire, la S.A Clinique du Plateau Bezons devra présenter d'ici la fin de l'année 2019 à l'Agence régionale de santé Ile-de-France son nouveau projet d'établissement dans le cadre de la restructuration de l'offre entre les deux cliniques sur l'ensemble des activités concernées ;
- CONSIDERANT en application des articles D.6122-38 II et R.6122-39 du Code de la Santé publique, que l'Agence régionale de santé pourra procéder à une vérification du maintien de la conformité des activités concernées par le regroupement après réalisation de cette opération ;

## DECIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Les autorisations d'activités de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra rénale (IRC) actuellement détenues par la S.A.S Clinique du Parisis dans le cadre de l'hémodialyse en unité de dialyse médicalisée et de l'hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée sur le site de l'UNITE D'AUTO DIALYSE, 26 rue Aristide Briand à Cormeilles en Parisis sont **confirmées, suite à cession**, au bénéfice de la S.A CLINIQUE DU PLATEAU BEZONS.

ARTICLE 2 : La S.A CLINIQUE DU PLATEAU BEZONS est **autorisée à transférer**, vers le site de la POLYCLINIQUE DU PLATEAU les activités de soins susvisées ainsi qu'à regrouper les activités de chirurgie en hospitalisation complète et de chirurgie ambulatoire, de médecine en hospitalisation complète et de médecine en hospitalisation partielle détenues sur le site de la clinique du Parisis.

ARTICLE 3 : Cette opération de transfert devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification.

La mise en œuvre du transfert sur le nouveau site devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique

ARTICLE 4 : Les échéances des autorisations d'activités de soins déjà exercées sur le site de la Polyclinique du Plateau ne sont pas modifiées :

- l'échéance des autorisations de chirurgie en hospitalisation complète et de médecine en hospitalisation complète sont fixées au 3 août 2021,
- l'échéance des autorisations de chirurgie en hospitalisation de jour et de médecine en hospitalisation partielle sont fixées au 21 avril 2026.

Les échéances des autorisations d'activités de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra rénale (IRC) exercées dans le cadre de l'hémodialyse en unité de dialyse médicalisée et de l'hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée faisant l'objet du transfert sont maintenues :

- elles sont fixées au 7 mars 2022.

ARTICLE 5 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation des activités et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant sa date d'échéance. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.

ARTICLE 6 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 7 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-014

**DECISION N°2019-1760 - La S.A HOPITAL PRIVE  
JACQUES CARTIER est autorisée à exercer l'activité de  
médecine en hospitalisation de jour sur le site de  
l'HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER, 6 Avenue du  
Noyer Lambert - 91300 Massy.**



## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N°2019-1760

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU les arrêtés n°2019-246 du 14 février 2019 et n°2019-1452 du 11 juillet 2019 relatifs au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;
- VU la demande présentée par la S.A HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER dont le siège social est situé 6 Avenue du Noyer Lambert - 91300 Massy, en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour (5 places) sur le site de l'HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER, 6 Avenue du Noyer Lambert 91300 Massy (FINESS ET 910300219) ;

VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019;

CONSIDERANT que l'hôpital privé Jacques Cartier, établissement du groupe Ramsay Sante, est actuellement autorisé à exercer les activités de médecine (en hospitalisation complète), chirurgie, chirurgie cardiaque, cardiologie interventionnelle, médecine d'urgence, réanimation, traitement de l'IRC, oncologie et SSR ;

qu'il constitue notamment, avec l'hôpital privé Claude Galien, l'établissement de recours en cardiologie pour le territoire de coordination Nord du département ;

CONSIDERANT que l'établissement sollicite l'autorisation d'exercer l'activité de médecine en hospitalisation partielle de jour (5 places) afin de créer une unité ambulatoire dédiée à la cardiologie ;

que cette unité a vocation à réaliser en ambulatoire une partie des actes actuellement réalisés en hospitalisation complète ; qu'elle permettra également la prise en charge adaptée de personnes âgées dans le cadre d'une filière cardio-gériatrique que l'établissement souhaite mettre en place en partenariat avec l'Hôpital gériatrique des Magnolias ;

CONSIDERANT que le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS), en date du 11 juillet 2019, permet l'autorisation de six nouvelles implantations en médecine en hospitalisation de jour sur l'Essonne ;

que le demandeur a une activité ambulatoire de cardiologie (coronarographie, rythmologie, cardiologie médicale, explorations électrophysiologiques,...) d'environ 1 200 actes par an ;

CONSIDERANT que les objectifs du schéma régional de santé (SRS) du Projet régional de santé (PRS) 2018-2022 visent notamment à permettre aux établissements détenant exclusivement une autorisation de médecine en hospitalisation complète, de développer l'activité en ambulatoire ;

par ailleurs, que le schéma encourage également le virage ambulatoire en cardiologie, avec notamment la réalisation en ambulatoire d'une partie des actes de cardiologie interventionnelle ;

CONSIDERANT que le projet présenté s'inscrit en cohérence avec l'activité de l'établissement et l'orientation de son projet médical ;

CONSIDERANT qu'au total, 25 cardiologues interviendront au sein de l'unité créée, dont 10 en rythmologie, 9 en cardiologie interventionnelle et 6 en cardiologie médicale ; qu'elle sera placée sous la responsabilité d'un cardiologue, désigné comme médecin coordonnateur de la structure ;

qu'il est prévu la présence minimale d'un infirmier ; que le demandeur prévoit le recrutement d'un ETP d'IDE supplémentaire ;

CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement, telles que décrites dans le dossier de demande déposé, n'appellent pas de remarques particulières ;

que le demandeur dispose de locaux disponibles pour accueillir cette activité ;

CONSIDERANT que le délai prévisionnel de mise en œuvre de l'activité est prévu entre 3 et 6 mois suivant l'obtention de la présente autorisation ;

CONSIDERANT que l'unité dispose d'une charte décrivant les modalités de fonctionnement ; qu'elle devra cependant davantage préciser l'organisation de la prise en charge (éligibilité, appels, accueil), les responsabilités du personnel médical, les missions du personnel paramédical ainsi que la formation requise pour le personnel en matière de prise en charge à temps partiel ;

### DECIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La S.A HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER est **autorisée** à exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour sur le site de l'HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER, 6 Avenue du Noyer Lambert - 91300 Massy.

ARTICLE 2 : Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification.

La mise en service de l'activité de soins devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de 7 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service de l'activité de soins au Directeur général de l'Agence régionale de santé.

ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.

ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 6 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-015

**DECISION N°2019-1761 - La SAS CLINIQUE  
PASTEUR est autorisée à exercer l'activité de médecine  
en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE  
PASTEUR, 17 rue de Rigny - 91130 Ris-Orangis.**

## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N°2019-1761

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU les arrêtés n°2019-246 du 14 février 2019 et n°2019-1452 du 11 juillet 2019 relatifs au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;
- VU la demande présentée par la SAS CLINIQUE PASTEUR, dont le siège social est situé 17 rue de Rigny - 91130 Ris-Orangis en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE PASTEUR, 17 rue de Rigny - 91130 Ris-Orangis (FINESS ET 910300326) ;

VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que la Clinique Pasteur, établissement de proximité appartenant au groupe Almaviva Sante, est actuellement autorisée à exercer les activités de médecine (en hospitalisation complète), soins de suite et de réadaptation (polyvalents en hospitalisation complète) et de traitement du cancer (chimiothérapie) ;

que le centre de radiothérapie de Ris Orangis, appartenant également au groupe Almaviva Sante est adossé au site de la clinique ;

CONSIDERANT que le promoteur sollicite l'autorisation d'exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour dans le cadre de la prise en charge des patients en cancérologie ;

que le projet vise à réaliser en ambulatoire certains actes liés à la prise en charge de patients présentant une pathologie cancéreuse et qui sont actuellement réalisés en hospitalisation complète (transfusion sanguine, ponctions pleurales, ponction d'ascite notamment) ;

CONSIDERANT que le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS), en date du 11 juillet 2019, prévoit la possibilité d'autoriser six nouvelles implantations en médecine en hospitalisation de jour sur l'Essonne ;

CONSIDERANT que la demande est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé (SRS) du Projet régional de santé (PRS) 2018-2022 qui visent notamment à permettre aux établissements détenant exclusivement une autorisation de médecine en hospitalisation complète, de développer l'activité en ambulatoire ;

CONSIDERANT que le service de médecine de la clinique Pasteur accueille les patients de l'unité ambulatoire de chimiothérapie et du centre de radiothérapie mais également des patients adressés par d'autres établissements sanitaires du territoire, en particulier le centre hospitalier sud Francilien ;

que la structure a établi des conventions de coopération avec des EHPAD du département ;

CONSIDERANT que l'activité sera réalisée au sein des locaux actuels de l'unité de chimiothérapie et qu'elle fonctionnera du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 ;

que l'équipe médicale est composée de deux oncologues médicaux représentant 1,4 équivalent-temps-plein (ETP) et que 3 ETP infirmiers sont prévus pour assurer le fonctionnement de la structure lors des horaires d'ouverture ;

CONSIDERANT que la réalisation de certains actes en unité ambulatoire devrait permettre d'optimiser la prise en charges des patients ; que le projet est cohérent avec l'orientation cancérologique de l'établissement qui travaille, par ailleurs, en lien avec le centre de radiothérapie situé sur son site ;

que le projet répond aux conditions techniques de fonctionnement des structures d'hospitalisation à temps partiel en matière de locaux, de personnel et de continuité des soins ;

CONSIDERANT cependant, que le projet ne précise pas les évolutions qui seront apportées à l'organisation de l'unité de chimiothérapie pour y intégrer les activités de médecine ;

que le promoteur a informé les services de l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France, lors de l'instruction de la présente demande, de la mise en place d'un comité hospitalisation de jour travaillant sur la mise à jour de l'organisation de l'unité de chimiothérapie afin d'y intégrer les actes de médecine ; que l'établissement devra transmettre à l'ARS, avant la mise en œuvre de l'activité, l'organisation de la nouvelle unité (personnel, articulation des activités de chimiothérapie et de médecine, ...) ainsi que la charte de fonctionnement ;

que, conformément à l'article D.6122-38 du Code de la santé publique, une visite de conformité sera réalisée par les services de l'ARS Ile-de-France une fois la déclaration de mise en service transmise par le promoteur ;

## DECIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La SAS CLINIQUE PASTEUR est **autorisée** à exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE PASTEUR, 17 rue de Rigny - 91130 Ris-Orangis.

ARTICLE 2 : Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification.

La mise en service de l'activité de soins devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de 7 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service de l'activité de soins au Directeur général de l'Agence régionale de santé.

ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.



ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 6 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-016

DECISION N°2019-1762 - Les autorisations suivantes, actuellement détenues par la SAS HOPITAL PRIVE DE PARIS ESSONNE sont confirmées, suite à cession, au profit de la SASU LES CHARMILLES :

- autorisation d'exercer l'activité de médecine en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour,
  - autorisation d'exercer l'activité de chirurgie en hospitalisation complète et en ambulatoire,
- sur le site de l'Hôpital privé de Paris Essonne, 12 Bd Pierre Brossolette - 91290 Arpajon.

## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N°2019-1762

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU la demande présentée par la SASU LES CHARMILLES, dont le siège social est situé 220-224 Avenue des Poilus – 13012 Marseille, en vue d'obtenir la confirmation, suite à cession, des autorisations d'exercer l'activité de médecine en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour ainsi que l'activité de chirurgie en hospitalisation complète et en ambulatoire, actuellement détenues par la SAS HOPITAL PRIVE DE PARIS ESSONNE, et exercées sur le site de l'HOPITAL PRIVE DE PARIS ESSONNE, 12 Bd Pierre Brossolette - 91290 Arpajon ;
- VU la consultation de la commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;
- CONSIDERANT que la SAS Hôpital privé de Paris Essonne (HPPE) détient actuellement les autorisations d'exercer les activités de soins suivantes sur le site de l'Hôpital privé de Paris Essonne (HPPE - 75 lits et places) :
- autorisation de médecine en hospitalisation complète dont l'échéance est fixée au 20 septembre 2022,

- autorisation de médecine en hospitalisation partielle de jour dont l'échéance est fixée au 14 mai 2025,
- autorisation de chirurgie en hospitalisation complète dont l'échéance est fixée au 21 avril 2026,
- autorisation de chirurgie ambulatoire dont l'échéance est fixée au 14 mai 2026 ;

que suite à cession, la SASU Les Charmilles sollicite la confirmation de ces autorisations à son profit ; que cette demande s'inscrit dans le contexte du rachat de la structure par le groupe Almaviva Sante ;

CONSIDERANT que s'agissant d'une confirmation suite à cession, la demande est sans incidence sur le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins pour la région Ile-de-France ;

CONSIDERANT que l'HPPE est un hôpital de proximité exerçant une activité de médecine et de chirurgie, complémentaire du centre hospitalier d'Arpajon, structure plus généraliste ;

CONSIDERANT que le cessionnaire s'engage à respecter les conditions actuelles d'exécution des autorisations telles qu'elles ont été autorisées, aucune modification n'étant envisagée ;

que les effectifs médicaux et paramédicaux seront maintenus ;

CONSIDERANT que l'établissement organise la continuité des soins à travers un système d'astreintes ; qu'elles sont assurées 24h/24, 7j/7 par un médecin, pour chaque spécialité ;

CONSIDERANT qu'au cours de l'année 2017, l'activité s'est élevée à 340 séjours en médecine en hospitalisation complète, 1 450 en chirurgie, 4 029 venues en médecine en hospitalisation de jour et 7 292 en chirurgie ambulatoire ;

que le demandeur prévoit une augmentation progressive de cette activité au cours des prochaines années ;

CONSIDERANT que le groupe Almaviva Sante, qui détient plusieurs autres établissements de santé au sein du département de l'Essonne (Clinique des Jardins de Brunoy, Clinique Pasteur, Centre de radiothérapie de Ris-Orangis, Hôpital privé d'Evry, CRF des Champs Elysées, Clinique de l'Yvette, Hôpital privé d'Athis-Mons et Hôpital privé du Val d'Yerres) souhaite entreprendre une réorganisation de ses établissements avec l'objectif de pérenniser les équipes médicales sur le territoire ;

## DECIDE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> : Les autorisations suivantes, actuellement détenues par la SAS HOPITAL PRIVE DE PARIS ESSONNE sont **confirmées, suite à cession**, au profit de la SASU LES CHARMILLES :
- autorisation d'exercer l'activité de médecine en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour,
  - autorisation d'exercer l'activité de chirurgie en hospitalisation complète et en ambulatoire,

sur le site de l'Hôpital privé de Paris Essonne, 12 Bd Pierre Brossolette - 91290 Arpajon.

- ARTICLE 2 : La durée de validité des autorisations initiales n'étant pas modifiée, l'établissement devra produire les résultats de l'évaluation des activités et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant sa date d'échéance. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.

- ARTICLE 3 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.

- ARTICLE 4 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*Signé*

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-017

**DECISION N°2019-1771 - La CLINIQUE GASTON METIVET est autorisée à exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE GASTON METIVET, 48 rue d'Alsace Lorraine 94100 SAINT MAUR DES FOSSES.**

## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N°2019-1771

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU les arrêtés n°2019-246 du 14 février 2019 et n°2019-1452 du 11 juillet 2019 relatifs au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;

VU la demande présentée par la SA CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE GASTON METIVET dont le siège social est situé 48 rue d'Alsace-Lorraine 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE GASTON METIVET (Finess ET 940300379) 48 rue d'Alsace Lorraine 94100 SAINT MAUR DES FOSSES ;

VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019;

CONSIDERANT que la Clinique Gaston Métivet, établissement d'une capacité de 89 lits et 19 places, détient l'autorisation d'exercer les activités de médecine en hospitalisation complète, de chirurgie en hospitalisation complète et ambulatoire, de périnatalité (maternité de type I), de traitement du cancer pour les pratiques thérapeutiques de la chirurgie des cancers mammaires, urologiques et non soumis à seuil ;

CONSIDERANT que cette demande vise à mettre en œuvre un hôpital de jour de médecine de 5 places ;

CONSIDERANT que le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins, en date du 11 juillet 2019, prévoit la possibilité d'autoriser 6 nouvelles implantations pour l'activité de médecine en hospitalisation de jour au sein du département du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT que la demande est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé (SRS) du Projet régional de santé (PRS) 2018-2022 qui visent notamment à permettre aux établissements détenant exclusivement une autorisation de médecine en hospitalisation complète, de développer l'activité en ambulatoire ;

CONSIDERANT que cette demande doit permettre de compléter l'offre de médecine en hospitalisation complète et de répondre à la forte demande d'endoscopies ;

que l'établissement a réalisé 1 100 actes d'endoscopies en 2018 ;

CONSIDERANT que l'activité de médecine de la Clinique Gaston Métivet représente 3 392 venues en 2016, 3 409 en 2017 et 3 126 en 2018 ;

CONSIDERANT que cette demande correspond par ailleurs au développement de consultations non programmées au sein de l'établissement, selon différentes spécialités médicales et chirurgicales ;

CONSIDERANT que le projet médical prévoit la prise en charge dans cet hôpital de jour d'actes liés à la cardiologie, de bilans complexes et d'évaluations gériatriques ;



CONSIDERANT que l'équipe médicale est composée de 3 médecins gastro-entérologues et hépatologues, 4 infirmiers diplômés d'état, 1 assistant de soins et 1 agent de service hospitalier ;

que le promoteur prévoit de renforcer son équipe avec le recrutement d'un gastro-entérologue supplémentaire ;

CONSIDERANT que l'hôpital de jour doit être ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h ;

CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement prévues n'appellent pas de remarques particulières étant précisé que la charte de fonctionnement de l'unité devra être améliorée avant la mise en œuvre de l'activité ;

ainsi, que le promoteur devra préciser et l'organisation de la prise en charge du patient, les responsabilités du personnel médical, les missions du personnel paramédical, la formation requise pour le personnel en matière de prise en charge à temps partiel ;

#### DECIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La CLINIQUE GASTON METIVET est **autorisée** à exercer l'activité de médecine en hospitalisation de jour sur le site de la CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE GASTON METIVET, 48 rue d'Alsace Lorraine 94100 SAINT MAUR DES FOSSES.

ARTICLE 2 : Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification.

La mise en service de l'activité de soins devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de 7 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service de l'activité de soins au Directeur général de l'Agence régionale de santé.

ARTICLE 4 : L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.

ARTICLE 5 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 6 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-018

**DECISION N°2019-1772 - Le CENTRE HOSPITALIER  
LES MURETS est autorisé à procéder aux opérations  
suivantes :**

**- modifier les conditions d'exécution de l'autorisation  
d'exercer l'activité de psychiatrie adulte en foyer de  
postcure par une augmentation capacitaire (de 11 lits à 18  
lits) sur le site du FOYER POST CURE**

**INTERSECTORIEL, 1 place du 11 novembre 1918 94360  
BRY SUR MARNE,**

**- transférer l'activité de psychiatrie adulte en foyer de  
postcure, actuellement exercée sur le site du FOYER  
POSTCURE INTERSECTORIEL, 1 place du 11 novembre  
1918 94360 BRY-SUR-MARNE vers un nouveau site 3  
impasse des cerisiers 94360 BRY-SUR-MARNE ;=**

## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N°2019-1772

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°2019-246 du 14 février 2019 relatif au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou d'identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;

VU la demande présentée par le CENTRE HOSPITALIER LES MURETS dont le siège social est situé au 17 rue du général Leclerc 94510 QUEUE-EN-BRIE en vue d'obtenir l'autorisation de :

- modifier les conditions d'exécution de l'autorisation d'exercer l'activité de psychiatrie adulte en foyer postcure par une augmentation capacitaire (de 11 lits à 18 lits) sur le site du FOYER POST CURE INTERSECTORIEL (Finess ET 940800709) 1 place du 11 novembre 1918 94360 BRY SUR MARNE,

- transférer l'activité de psychiatrie adulte en foyer postcure, actuellement exercée sur le site du FOYER POSTCURE INTERSECTORIEL, 1 place du 11 novembre 1918 94360 BRY-SUR-MARNE vers le site du 3 impasse des cerisiers 94360 BRY-SUR-MARNE ;

VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019;

CONSIDERANT que le Centre Hospitalier les Murets, établissement spécialisé dans la prise en charge psychiatrique, gériatrique et addictologique, gère une dizaine de structures psychiatriques dans le Val-de-Marne ;

que le promoteur est l'établissement de rattachement de cinq secteurs de psychiatrie générale (94G01, 94G02, 94G03, 94G04, 94G05) ;

que le Foyer de Postcure Intersectoriel, d'une capacité de 11 lits, assure une transition entre l'hospitalisation et le retour à domicile des patients ;

CONSIDERANT que le Centre Hospitalier les Murets est membre du groupement hospitalier de territoire (GHT) du 94 Nord avec les Hôpitaux Saint Maurice ;

CONSIDERANT que le Foyer Post-cure Intersectoriel vise à la réinsertion sociale et au retour à l'autonomie, en transition entre l'hospitalisation complète et le retour à domicile ;

que la structure prend actuellement en charge les patients issus des secteurs 94G01 et 94G02 ;

CONSIDERANT que le promoteur sollicite une augmentation capacitaire de 7 lits supplémentaires, pour passer d'une offre de 11 à 18 lits ;

que cette demande doit permettre au promoteur de prendre en charge les patients issus de 5 secteurs de psychiatrie ;

CONSIDERANT que la demande d'augmentation capacitaire s'accompagne d'une demande de transfert qui doit permettre de relocaliser cette structure dans la ville, en cohérence avec l'offre de prise en charge graduée assurée par le Centre Hospitalier les Murets et ainsi favoriser l'autonomie du patient ;

- CONSIDERANT que s'agissant de demandes de modification d'une autorisation existante et de relocalisation au sein de la même zone territoriale, le projet est sans incidence sur le bilan quantifié de l'offre de soins pour l'activité de psychiatrie sur le Val-de-Marne ;
- CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement prévues n'appellent pas de remarques particulières ;
- CONSIDERANT que l'activité doit être mise en œuvre dans des locaux neufs sur 2 niveaux, fonctionnels, lumineux et répondant aux critères d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- ainsi que projet doit contribuer à améliorer les conditions de prise en charge et d'accueil des patients ;
- CONSIDERANT que le promoteur prévoit pour accompagner ce projet le renforcement de l'équipe soignante : 9,2 ETP supplémentaires sont prévus dont 4,2 ETP, 2 ETP d'AMP, 2,5 ETP d'aides-soignants et 0,5 ETP d'IDE ;
- que l'équipe médicale et paramédicale comptera au total les effectifs suivants : 0,1 ETP de chef de service, 0,7 ETP de praticien hospitalier, 0,5 ETP de cadre, 5,5 ETP d'infirmiers diplômés d'état de jour, 2,5 d'infirmiers diplômés d'état de nuit, 3,8 ETP d'agents de service hospitalier, 1,8 ETP d'agents de soins de jour, 2,5 ETP d'agents de soins de nuit, 0,5 ETP d'assistant médico-administratif, 0,2 ETP d'ASE, 0,3 ETP de psychologue, 2 ETP d'aides médico-psychologiques ;
- CONSIDERANT que la continuité et la permanence des soins sont assurées sur ce site, grâce à l'organisation d'astreintes ou de permanences ;
- CONSIDERANT que la demande de financements formulée par le promoteur dans le cadre de la demande de modification capacitaire fera l'objet de discussions futures entre les services de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et la direction l'établissement ;

## DECIDE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le CENTRE HOSPITALIER LES MURETS **est autorisé** à procéder aux opérations suivantes :
- modifier les conditions d'exécution de l'autorisation d'exercer l'activité de psychiatrie adulte en foyer de postcure par une augmentation capacitaire (de 11 lits à 18 lits) sur le site du FOYER POST CURE INTERSECTORIEL, 1 place du 11 novembre 1918 94360 BRY SUR MARNE,
  - transférer l'activité de psychiatrie adulte en foyer de postcure, actuellement exercée sur le site du FOYER POSTCURE INTERSECTORIEL, 1 place du 11 novembre 1918 94360 BRY-SUR-MARNE vers un nouveau site 3 impasse des cerisiers 94360 BRY-SUR-MARNE ;
- ARTICLE 2 : Cette opération de transfert devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification.

La mise en service de l'activité de soins devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : La durée de validité de l'autorisation concernée n'étant pas modifiée, l'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.

ARTICLE 4 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 5 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

## Agence régionale de santé

IDF-2019-10-29-023

DECISION N°2019-1826 - L'article 1er de la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France n°16-1133 du 30 septembre 2016 est modifié comme suit :

« L'autorisation de prélèvements de cellules souches hématopoïétiques et de cellules mononucléées issues du sang périphérique autologues et allogéniques et de cellules souches hématopoïétiques issues de moelle osseuse autologues et allogéniques, est renouvelée au profit de l'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS (APHP), Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités dont le siège social est situé 3 avenue Victoria, 75184 PARIS CEDEX 04 site de l'Hôpital Saint Louis 1 avenue Vellefaux 75010 Paris. ».



## AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

### DECISION N°2019-1826

#### Portant modification de la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France n°16-1133 en date du 30 septembre 2016

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ; et notamment les articles 118 et 131 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'ordonnance n°2010-177 dite de coordination et le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de ladite loi ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L1242-1 R1242-8 et suivants ;
- VU la circulaire n°DGS/DHOS/PP4/O4/2010/17 du 18 janvier 2010 relative aux modalités d'application de l'arrêté fixant le contenu du dossier accompagnant la demande d'autorisation ou la demande de renouvellement d'autorisation d'effectuer des prélèvements de cellules à des fins thérapeutiques ;
- VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2009 relatif au modèle de dossier de demande d'autorisation d'effectuer l'activité de prélèvement de cellules à des fins thérapeutiques ;
- VU la demande présentée le 24 mai 2016 par l'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS (APHP), Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités dont le siège social est situé 3 avenue Victoria, 75184 PARIS CEDEX 04 en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de prélèvements de cellules souches hématopoïétiques et de cellules mononucléées issues du sang périphérique autologues et allogéniques, de cellules souches hématopoïétiques issues de moelle osseuse autologues et allogéniques, sur le site de l'Hôpital Saint Louis 1 avenue Vellefaux 75010 Paris ;
- VU l'avis de l'Agence de la biomédecine en date du 18 août 2016 ;
- VU la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France n°16-1133 en date du 30 septembre 2016 ;

CONSIDERANT que par décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France n°16-1133 en date du 30 septembre 2016, l'autorisation de prélèvements de cellules souches hématopoïétiques issues du sang périphérique autologues et allogéniques et de cellules souches hématopoïétiques issues de moelle osseuse autologues et allogéniques, a été renouvelée au profit de l'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS (APHP), Direction de l'Organisation Médicale et des relations

avec les Universités dont le siège social est situé 3 avenue Victoria, 75184 PARIS CEDEX 04 pour le site de l'Hôpital Saint Louis 1 avenue Vellefaux 75010 Paris ;

que la demande de renouvellement concernait également l'activité de prélèvements de cellules mononucléées issues du sang périphérique autologues et allogéniques ; que l'Agence de la biomédecine a rendu un avis favorable à ce renouvellement le 18 août 2016 ;

qu'il convient donc de modifier la décision n°16-1133 du 30 septembre 2016 afin d'y intégrer le renouvellement de l'activité de prélèvements de cellules mononucléées issues du sang périphérique autologues et allogéniques ;

## DECIDE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> : L'article 1<sup>er</sup> de la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France n°16-1133 du 30 septembre 2016 est modifié comme suit :
- « L'autorisation de prélèvements de cellules souches hématopoïétiques et de **cellules mononucléées** issues du sang périphérique autologues et allogéniques et de cellules souches hématopoïétiques issues de moelle osseuse autologues et allogéniques, est renouvelée au profit de l'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS (APHP), Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités dont le siège social est situé 3 avenue Victoria, 75184 PARIS CEDEX 04 site de l'Hôpital Saint Louis 1 avenue Vellefaux 75010 Paris. ».*
- ARTICLE 2 : Les autres considérants de la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France n°16-1133 du 20 septembre 2016 restent inchangés.
- ARTICLE 3 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.
- ARTICLE 4 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris le 29 octobre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**  
Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France


IDF-2019-10-31-001

**ARRETE N°DOS/EFF/OFF/2019-118  
PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE  
OFFICINE DE PHARMACIE**

**ARRETE N°DOS/EFF/OFF/2019-118  
PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du 3 septembre 2018, publié le 3 septembre 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 25 septembre 1981 portant octroi de la licence n° 95#000104 à l'officine de pharmacie sise Centre commercial Les Sarments à TAVERNY (95150) ;
- VU l'arrêté du 15 juillet 1993 portant autorisation de transfert de l'officine de pharmacie sise Centre commercial Les Sarments vers le local sis 3 place du pressoir - Centre commercial Les Sarments, à TAVERNY (95150) ;
- VU la demande enregistrée le 26 juillet 2019, présentée par Monsieur Ho-Lone HO KAN YUNG, pharmacien titulaire de l'officine sise 3 place du pressoir - Centre commercial Les Sarments à TAVERNY (95150), en vue du transfert de cette officine vers le 1 place Stephen Hawking, dans la même commune ;
- VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 8 octobre 2019 ;

- 
- VU l'avis du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d' Officine pour la région Ile-de-France en date du 18 octobre 2019 ;
- VU l'avis du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France en date du 22 octobre 2019 ;
- VU l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 17 octobre 2019 par le pharmacien inspecteur de santé publique du Département Qualité Sécurité et Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

CONSIDERANT que le déplacement envisagé se fera à moins de 200 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans le même quartier, délimité au Nord par la rue de Beauchamp et la ligne H du Transilien, à l'Est par les limites communales, au Sud par la D502 et l'avenue de la Division Leclerc, et à l'Ouest par l'A115 ;

CONSIDERANT que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;


CONSIDERANT que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;

CONSIDERANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;

CONSIDERANT que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

## ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Monsieur Ho-Lone HO KAN YUNG, pharmacien, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 3 place du pressoir - Centre commercial Les Sarments vers le 1 place Stephen Hawking, au sein de la même commune de TAVERNY (95150).

- 
- ARTICLE 2 : La licence n° 95#001122 est octroyée à l'officine sise 1 place Stephen Hawking à TAVERNY (95150).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3 : La licence n° 95#000104 devra être restituée à l'Agence régionale de santé Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5 : Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 31 octobre 2019.

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

**Signé**

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2019-10-28-025

Décision n° 2019-92 du 28 octobre 2019  
relative à la localisation et à la délimitation des unités de  
contrôle  
et des sections d'inspection du travail de l'unité  
départementale de l'Essonne

**Décision n° 2019-92 du 28 octobre 2019**  
**relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle**  
**et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Essonne**

**La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France soussignée,**

**Vu** l'article R 8122-6 du code du travail,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** les consultations du Comité Technique des Services Déconcentrés d'Île de France en date du 23 janvier 2018 et du 29 janvier 2019 :

**DECIDE**

**Article 1**

L'unité départementale de l'Essonne comprend 3 unités de contrôle (UC n°1, UC n°2 et UC n°3) composées de 33 sections d'inspection du travail sises 98 allée des Champs-Élysées, CS30491, 91042 EVRY COUROURONNES cedex.

La répartition des compétences entre les sections d'inspection de l'unité départementale de l'Essonne s'effectue selon les règles suivantes :

- a) Une section compétente pour le contrôle d'un établissement a compétence pour le contrôle de toutes les activités de toute nature exercées par d'autres entreprises en son sein (entreprises extérieures, chantiers...).
- b) Une section compétente pour le contrôle d'un chantier du bâtiment a compétence pour le contrôle de toutes les activités de toute nature exercées en son sein (livraisons, nettoyage, par exemple).
- c) Chaque section a compétence pour le contrôle de tous les établissements de l'ensemble des secteurs professionnels au sein d'un territoire délimité par communes et/ou rues, citées à l'article 2 à l'exception :
  - Des établissements de transports routiers relevant de la compétence des sections UC1-01, UC1-06, UC2-03, UC2-08, UC3-06, UC3-11.

Ces établissements sont ceux dotés des codes NAF suivants :

- Transports urbains et suburbains de voyageurs (NAF 49.31Z)
- Transports de voyageurs par taxis (NAF 49.32Z)
- Transports routiers réguliers de voyageurs (NAF 49.39A)
- Autres transports routiers de voyageurs (NAF 49.39B)
- Transports routiers de fret interurbains (NAF 49.41A)
- Transports routiers de fret de proximité (NAF 49.41B)
- Location de camions avec chauffeur (NAF 49.41C)
- Services de déménagement (NAF 49.42Z)
- Messagerie, fret express (NAF 52.29A)
- Affrètement et organisation des transports (NAF 52.29B)
- Autres activités de poste et de courrier (NAF 53.20Z)

Leur compétence s'étend également à toutes les activités des entreprises de transports routiers exercées dans leur périmètre géographique à l'exception de celles décrites aux points a) et b).



- Des établissements de la SNCF concourant aux activités de transport et des établissements de transport ferroviaire (codes NAF 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs et 49.20Z Transports ferroviaires de fret), relevant de la compétence des sections UC1-02, UC1-06, UC2-03, UC2-08, UC3-06, UC3-11.

La compétence des sections UC1-02, UC1-06, UC2-03, UC2-08, UC3-06, UC3-11 s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares et le domaine public ferroviaire. La compétence des sections UC1-02, UC2-03, UC3-06 s'étend aux établissements de maintenance du matériel roulant.

La compétence des sections UC1-02, UC1-06, UC2-03, UC2-08, UC3-06, UC3-11 s'étend également aux établissements de restauration ferroviaire et d'exploitation des places couchées dans les trains.

- Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport routier et ferroviaire, relevant de la compétence des sections UC1-02, UC2-03, UC3-06.

La compétence des sections UC1-02, UC2-03, UC3-06 s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares, les stations et les emprises ferroviaires.

La compétence des sections UC1-02, UC2-03, UC3-06 s'étend également aux établissements de maintenance du matériel roulant routier et ferroviaire.

- Des établissements de transport fluvial relevant des codes NAF 50.30Z (transport fluvial de passagers) et 50.40Z (transport fluvial de fret) et des activités de navigation intérieure, relevant de la compétence des sections UC1-02, UC1-06, UC2-03, UC2-08, UC3-06, UC3-11.

Les sections UC1-02, UC1-06, UC2-03, UC2-08, UC3-06, UC3-11 sont compétentes pour contrôler, sur les voies navigables, les bateaux, les engins flottants et les établissements flottants tels que définis à l'article L 4000-3 du code des transports, à l'exception des bateaux restant à demeure à quai et utilisés pour des activités commerciales ou de loisirs (discothèques, cafés ou restaurants par exemple).

La compétence des sections UC1-02, UC1-06, UC2-03, UC2-08, UC3-06, UC3-11 s'exerce sur tout le domaine public fluvial (voies navigables, quais, berges, chemins de halage) et les écluses.

La compétence des sections UC1-02, UC1-06, UC2-03, UC2-08, UC3-06, UC3-11 s'étend aux établissements dépendant de l'établissement public VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (établissements et écluses).

- Des activités exercées sur les plateformes aéroportuaires d'Orly, qui relèvent de la compétence de l'unité départementale du Val de Marne.
- Des établissements agricoles tels que définis à l'article L 717-1 du code rural, relevant de la compétence des sections UC1-10, UC1-11, UC2-02, UC2-09, UC3-04 et UC3-10. Cette compétence s'étend aux établissements non agricoles intervenant au sein des établissements agricoles (entreprises extérieures, chantiers de bâtiment...), ainsi qu'à l'ensemble des établissements situés à l'intérieur de l'enceinte des golfs et des activités s'exerçant dans cette même enceinte.
- Des activités exercées sur les chantiers dont le contrôle relève de la compétence de l'unité de contrôle régionale des grands chantiers.

## **Article 2 :**

**La délimitation de l'unité de contrôle n°1** est fixée comme suit :

Communes d'Angervilliers, Authon-la-Plaine, Ballainvilliers, Bièvres, Boullay-les-Troux, Breuillet, Breux-Jouy, Briis-sous-Forges, Bruyères-le-Châtel, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chatignonville, Chauffour-lès-Etréchy, Congerville Thionville, Corbreuse, Courson-Monteloup, Dourdan, Etréchy, Fontenay-les-Briis, La Forêt-Le-Roi, Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, Les Granges-le-Roi, Igny, Janvry, Limours, Longjumeau, Massy, Mauchamps, Mérobert, les Molières, Orsay, Palaiseau, Pecqueuse, Plessis-Saint-Benoist, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saclay, Saint-Aubin, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Escobille, Saint-Maurice-Montcouronne, Saint-Sulpice-de-Favières, Saulx-Les-Chartreux,

Sermaise, Souzy-la-Briche, Les Ulis, Le Val-Saint-Germain, Vaugrigneuse, Vauhallan, Verrières Le Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villeconin, Villejust, Villiers-le-Bâcle.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°1 est fixé à 11. La délimitation des 11 sections d'inspection du travail de l'UC 1 de l'UD de l'Essonne est fixée comme suit :

Section 1-1 : Massy Est : rues situées à l'Est de l'avenue de Paris, de la rue du 8 mai 1945 et de la rue Gabriel Péri,

La section 1-1 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers, tels que définis à l'article 1, dans les communes de Bièvres, Igny, Massy, Palaiseau, Vauhallan, Verrières Le Buisson.

Section 1-2 : Massy Ouest : avenue de Paris, rue du 8 mai 1945 et rue Gabriel Péri, ainsi que les rues situées à l'Ouest de ces axes.

La section 1-2 est par ailleurs chargée du contrôle :

- des établissements SNCF, des établissements de transport ferroviaire et des activités exercées dans les enceintes ferroviaires, tels que définis à l'article 1, dans les communes de Bièvres, Igny, Massy, Palaiseau, Vauhallan, Verrières Le Buisson.

- des établissements RATP et des activités exercées dans les enceintes RATP, tels que définis à l'article 1, sur l'ensemble de l'unité de contrôle.

- des établissements de transport fluvial, des activités de navigation intérieure et des établissements dépendant de Voies navigable de France, tels que définis à l'article 1, dans les communes de Bièvres, Igny, Massy, Palaiseau, Vauhallan, Verrières Le Buisson.

Section 1-3 : Bièvres, Igny, Vauhallan, Verrières Le Buisson.

Section 1-4 : Palaiseau.

Section 1-5 : Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, Janvry, Les Molières, Saclay, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle.

Section 1-6 : Bures-sur-Yvette, Orsay.

La section 1-6 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers, tels que définis à l'article 1, dans les communes d'Angervilliers, Authon-la-Plaine, Ballainvilliers, Boullay-les-Troux, Breuillet, Breux-Jouy, Briis-sous-Forges, Bruyères-le-Châtel, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chatignonville, Chauffour-lès-Etréchy, Congerville-Thionville, Corbreuse, Courson-Monteloup, Dourdan, Etréchy, Fontenay-les-Briis, La Forêt-Le-Roi, Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, Les Granges-le-Roi, Janvry, Limours, Longjumeau, Mauchamps, Mérobert, Les Molières, Orsay, Pecqueuse, Plessis-Saint-Benoist, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saclay, Saint-Aubin, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Escobille, Saint-Maurice-Montcouronne, Saint-Sulpice-de-Favières, Saulx-Les-Chartreux, Sermaise, Souzy-la-Briche, Les Ulis, Le Val Saint-Germain, Vaugrigneuse, Villebon-sur-Yvette, Villeconin, Villejust, Villiers-le-Bâcle.

La section 1-6 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements SNCF, des établissements de transport ferroviaire et des activités exercées dans les enceintes ferroviaires, tels que définis à l'article 1, dans les communes d'Angervilliers, Authon-la-Plaine, Ballainvilliers, Boullay-les-Troux, Breuillet, Breux-Jouy, Briis-sous-Forges, Bruyères-le-Châtel, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chatignonville, Chauffour-lès-Etréchy, Congerville Thionville, Corbreuse, Courson-Monteloup, Dourdan, Etréchy, Fontenay-les-Briis, La Forêt-Le-Roi, Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, Les Granges-le-Roi, Janvry, Limours, Longjumeau, Mauchamps, Mérobert, les Molières, Orsay, Pecqueuse, Plessis-Saint-Benoist, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saclay, Saint-Aubin, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Escobille, Saint-Maurice-Montcouronne, Saint-Sulpice-de-Favières, Saulx-Les-Chartreux, Sermaise, Souzy-la-Briche, Les Ulis, Le Val-Saint-Germain, Vaugrigneuse, Villebon-sur-Yvette, Villeconin, Villejust, Villiers-le-Bâcle.

La section 1-6 est compétente pour le contrôle des établissements de transport fluvial, des activités de navigation intérieure et des établissements dépendant de VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, tels que définis à l'article 1<sup>er</sup>, dans les communes d'Angervilliers, Authon-la-Plaine, Ballainvilliers, Boullay-les-Troux, Breuillet, Breux-Jouy, Briis-sous-Forges, Bruyères-le-Châtel, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chatignonville,

Chauffour-lès-Etréchy, Congerville Thionville, Corbreuse, Courson-Monteloup, Dourdan, Etréchy, Fontenay-les-Briis, La Forêt-Le-Roi, Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, Les Granges-le-Roi, Janvry, Limours, Longjumeau, Mauchamps, Mérobert, les Molières, Orsay, Pecqueuse, Plessis-Saint-Benoist, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saclay, Saint-Aubin, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Escobille, Saint-Maurice-Montcouronne, Saint-Sulpice-de-Favières, Saulx-Les-Chartreux, Sermaise, Souzy-la-Briche, Les Ulis, Le Val-Saint-Germain, Vaugrigneuse, Villebon-sur-Yvette, Villeconin, Villejust, Villiers-le-Bâcle.

Section 1-7 : Les Ulis.

Section 1-8 : Villebon-sur-Yvette, Villejust.

Section 1-9 : Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Saulx-les-Chartreux.

Section 1-10 : Angervilliers, Breuillet, Breux-Jouy, Bruyères-le-Châtel, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Briis, Forges-les-Bains, Limours, Pecqueuse, Saint-Chéron, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrigneuse.

La section 1-10 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements agricoles, tels que définis à l'article 1, dans les communes d'Angervilliers, Ballainvilliers, Bièvres, Boullay-les-Troux, Breuillet, Breux-Jouy, Briis-sous-Forges, Bruyères-le-Chatel, Bures-sur-Yvette, Champlan, Courson Monteloup, Fontenay-les-Briis, Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, Igny, Janvry, Limours, Longjumeau, Massy, les Molières, Orsay, Palaiseau, Pecqueuse, Saclay, Saint-Aubin, Saint-Chéron, Saint-Maurice-Montcouronne, Saulx-Les-Chartreux, Les Ulis, Vaugrigneuse, Vauhallan, Verrières le Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle.

Section 1-11 : Authon-la-Plaine, Chatignonville, Chauffour-lès-Etréchy, Congerville-Thionville, Corbreuse, Dourdan, Etréchy, La Forêt-Le-Roi, Les Granges-le-Roi, Mauchamps, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Escobille, Saint-Sulpice-de-Favières, Sermaise, Souzy-la-Briche, Le Val Saint-Germain, Villeconin.

La section 1-11 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements agricoles, tels que définis à l'article 1, dans les communes d'Authon-la-Plaine, Chatignonville, Chauffour-lès-Etréchy, Congerville-Thionville, Corbreuse, Dourdan, Etréchy, La Forêt-Le-Roi, Les Granges-le-Roi, Mauchamps, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Escobille, Saint-Sulpice-de-Favières, Sermaise, Souzy-la-Briche, Le Val Saint-Germain, Villeconin.

**La délimitation de l'unité de contrôle n°2** est fixée comme suit :

Communes d'Athis-Mons, Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Chilly-Mazarin, Courcouronnes, Crosne, Draveil, Epinay-sur-Orge, Epinay-sous-Sénart, Etiolles, Evry, Grigny, Juvisy-sur-Orge, Montgeron, Morangis, Morsang-sur-Orge, Morsang-sur-Seine, Paray-Vieille-Poste (à l'exception des établissements AIR FRANCE et de leurs entreprises intervenantes qui relèvent de la compétence de la section interdépartementale n° 2-1 du Val de Marne), Quincy-sous-Sénart, Saint-Germain-Les-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur Seine, Savigny-sur-Orge, Soisy-sur-Seine, Tigery, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Villemoisson-sur-Orge, Viry-Châtillon, Wissous, Yerres.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°2 est fixé à 11. La délimitation des 11 sections d'inspection du travail de l'UC n°2 de l'UD de l'Essonne est fixée comme suit :

Section 2-1 : Chilly-Mazarin (en dehors de la plateforme aéroportuaire d'Orly), Wissous (en dehors de la plateforme aéroportuaire d'Orly).

Section 2-2 : Epinay-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste (à l'exception des établissements situés dans la zone aéroportuaire qui relèvent de la deuxième unité de contrôle du Val de Marne)

La section 2-2 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements agricoles, tels que définis à l'article 1, dans les communes d'Athis-Mons, Chilly-Mazarin, Courcouronnes, Epinay-sur-Orge, Evry, Grigny, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Morsang-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Viry-Châtillon, Wissous.

Section 2-3 : Athis-Mons (en dehors de la plateforme aéroportuaire d'Orly), Juvisy-sur-Orge.

La section 2-3 est par ailleurs chargée du contrôle

- des établissements de transports routiers, tels que définis à l'article 1, dans les communes d'Athis-Mons, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Wissous.
- des établissements SNCF, des établissements de transport ferroviaire et des activités exercées dans les enceintes ferroviaires, tels que définis à l'article 1, dans les communes d'Athis-Mons, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Wissous.
- des établissements RATP et de sa filiale ORLYVAL et des activités exercées dans les enceintes RATP, tels que définis à l'article 1, sur l'ensemble de l'unité de contrôle.
- des établissements de transport fluvial, des activités de navigation intérieure et des établissements dépendant de VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, tels que définis à l'article 1, dans les communes d'Athis-Mons, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Wissous.

Section 2-4 : Morsang-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge.

Section 2-5 : Grigny, Viry-Châtillon.

Section 2-6 : Draveil, Soisy-sur-Seine, Vigneux sur Seine.

Section 2-7 : Crosne, Montgeron, Yerres.

Section 2-8 : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Epinay-sous-Sénart, Varennes-Jarcy.

La section 2-8 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers, tels que définis à l'article 1, dans les communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Courcouronnes, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Etiolles, Evry, Grigny, Montgeron, Morsang-sur-Orge, Morsang-sur-Seine, Quincy-sous-Sénart, Saint-Germain-Les-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur Seine, Savigny-sur-Orge, Soisy-sur-Seine, Tigery, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Villemoisson-sur-Orge, Viry-Châtillon, Yerres.

La section 2-8 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements SNCF, des établissements de transport ferroviaire et des activités exercées dans les enceintes ferroviaires, tels que définis à l'article 1, dans les communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Courcouronnes, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Etiolles, Evry, Grigny, Montgeron, Morsang-sur-Orge, Morsang-sur-Seine, Quincy-sous-Sénart, Saint-Germain-Les-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur Seine, Savigny-sur-Orge, Soisy-sur-Seine, Tigery, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Villemoisson-sur-Orge, Viry-Châtillon, Yerres.

La section 2-8 est compétente pour le contrôle des établissements de transport fluvial, des activités de navigation intérieure et des établissements dépendant de VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, tels que définis à l'article 1<sup>er</sup>, dans les communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Courcouronnes, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Etiolles, Evry, Grigny, Montgeron, Morsang-sur-Orge, Morsang-sur-Seine, Quincy-sous-Sénart, Saint-Germain-Les-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur Seine, Savigny-sur-Orge, Soisy-sur-Seine, Tigery, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Villemoisson-sur-Orge, Viry-Châtillon, Yerres.

Section 2-9 : Etiolles, Morsang-sur-Seine, Quincy-sous-Sénart, Saint-Germain-Les-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur Seine, Tigery.

La section 2-9 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements agricoles, tels que définis à l'article 1, dans les communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Etiolles, Montgeron, Morsang-sur-Seine, Quincy-sous-Sénart, Saint-Germain-Les-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur Seine, Soisy-sur-Seine, Tigery, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Yerres.

Section 2-10 : Evry-Courcouronnes Est (partie Est de l'ancienne commune d'Evry) : rues situées à l'Est de l'axe constitué par le boulevard des Champs Elysées (côté impair) jusqu'au boulevard François Mitterrand puis au nord et du côté pair du boulevard François Mitterrand, continuant par le côté pair du boulevard des Coquibus jusqu'à la nationale 7 et la partie Nord de la nationale 7 (numéros pairs).

Section 2-11 : Evry-Courcouronnes Ouest (dont l'ensemble de l'ancienne commune de Courcouronnes et la partie ouest de l'ancienne commune d'Evry): rues situées à l'ouest de l'axe constitué par le boulevard des Champs Elysées (côté pair) jusqu'au boulevard François Mitterrand puis au sud et du côté impair du boulevard François Mitterrand, continuant par le côté impair du boulevard des Coquibus jusqu'à la nationale 7 et la partie Sud de la nationale 7 (numéros impairs).

**La délimitation de l'unité de contrôle n°3** est fixée comme suit :

Communes de Abbeville-la-Rivière, Angerville, Arpajon, Arrancourt, Auvernaux, Auvers-Saint-Georges, Avrainville, Ballancourt-sur-Essonnes, Baulne, Blandy, Boigneville, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Cutté, Boissy-le-sec, Boissy-sous-Saint-Yon Bondoufle, Bouray-sur-Juine, Boutervilliers, Boutigny-sur-Essonnes, Bouville, Bretigny-sur-Orge, Brières-les-Scelles, Brouy, Buno-Bonnevaux, Cerny, Chalo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Chamarande, Champcueil, Champmotteux, Cheptainville, Chevannes, Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Courances, Courdimanche-sur-Essonnes, Dannemois, D'Huisson Longueville, Echarcon, Egly, Estouches, Etampes, La Ferté Alais, Fleury-Mérogis, Fontaine-la-Rivière, Fontenay-le-Vicomte, La-Forêt-Sainte-Croix, Gironville-sur-Essonnes, Guibeville, Guigneville-sur-Essonnes, Guillerval, Itteville, Janville-sur-Juine, Lardy, Leudeville, Leuville-sur-Orge, Linas, Lisses, Longpont-sur-Orge, Maisse, Marcoussis, Marolles-en-Beauce, Marolles en Hurepoix, Mennecey, Mereville, Mespuits, Milly la Forêt, Moigny sur Ecole, Mondeville, Monnerville, Montlhéry, Morigny-Champigny, Nainville les Roches, La Norville, Nozay, Ollainville, Oncy-sur-Ecole, Ormoy, Ormoy la Rivière, Orveau, Le Plessis-Pâté, Prunay-sur-Essonnes, Puiset-le-Marais, Pussay, Ris-Orangis, Roinvilliers, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Sainte Geneviève des Bois, Saint-Germain-les-Arpajon, Saint-Hilaire, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Vrain, Saint-Yon, Soisy-sur-Ecole, Torfou, Valpuiseaux, Vayres-sur-Essonnes, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Videlles, Villabé, La Ville-du-Bois, Villeneuve-sur-Auvers, Villiers-sur-Orge.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°3 est fixé à 11. La délimitation des 11 sections d'inspection du travail de l'UC n°3 de l'UD de l'Essonne est fixée comme suit :

Section 3-1 : Bondoufle, Ris-Orangis.

Section 3-2 : Fleury-Mérogis, Sainte Geneviève des Bois.

Section 3-3 : Le Plessis-Paté, Linas, Longpont-sur-Orge, Montlhéry, Saint-Michel-sur-Orge, Villiers-sur-Orge,

Section 3-4 : Marcoussis, Nozay, Ollainville, Saint Germain les Arpajon, Saint-Jean-de-Beauregard, La Ville-du-Bois.

La section 3-4 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements agricoles, tels que définis à l'article 1, dans les communes d'Arpajon, Avrainville, Boissy-sous-Saint-Yon, Bondoufle, Bretigny-sur-Orge, Cheptainville, Egly, Fleury-Mérogis, Guibeville, Leudeville, Leuville-sur-Orge, Linas, Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Marolles en Hurepoix, Montlhéry, La Norville, Nozay, Ollainville, Le Plessis-Pâté, Ris-Orangis, Sainte Geneviève des Bois, Saint-Germain-les-Arpajon, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Yon, La Ville-du-Bois, Villiers sur Orge.

Section 3-5 : Arpajon, Avrainville, Boissy-sous-Saint-Yon, Cheptainville, Echarcon, Egly, Guibeville, La Norville, Leudeville, Marolles en Hurepoix, Saint-Yon, Vert le Grand.

Section 3-6 : Brétigny-sur-Orge, Leuville-sur-Orge.

La section 3-6 est par ailleurs chargée du contrôle :

- des établissements de transports routiers, tels que définis à l'article 1, dans les communes de Bretigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Leuville-sur-Orge, Linas, Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Le Plessis-Pâté, Ollainville, Sainte Geneviève des Bois, Saint-Germain-les-Arpajon, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Michel-sur-Orge, La Ville-du-Bois, Villiers-sur-Orge.

- des établissements SNCF, des établissements de transport ferroviaire et des activités exercées dans les enceintes ferroviaires, tels que définis à l'article 1, dans les communes de Bretigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Leuville-sur-Orge, Linas, Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Le Plessis-Pâté, Ollainville, Sainte Geneviève des Bois, Saint-Germain-les-Arpajon, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Michel-sur-Orge, La Ville-du-Bois, Villiers-sur-Orge.

- des établissements RATP et des activités exercées dans les enceintes RATP, tels que définis à l'article 1, sur l'ensemble de l'unité de contrôle.

- des établissements de transport fluvial, des activités de navigation intérieure et des établissements dépendant de Voies navigable de France, tels que définis à l'article 1, dans les communes de Bretigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Leuville-sur-Orge, Linas, Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Le Plessis-Pâté, Ollainville, Sainte Geneviève des Bois, Saint-Germain-les-Arpajon, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Michel-sur-Orge, La Ville-du-Bois, Villiers-sur-Orge.

Section 3-7 : Lisses, Villabé.

Section 3-8 : Corbeil-Essonnes.

Section 3-9 : Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, La Ferté-Alais, Le Coudray-Montceaux, Mennecy, Mondeville, Nainville les Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vert-le-Petit.

Section 3-10 : Abbeville-la-Rivière, Angerville, Arrancourt, Auvers-Saint-Georges, Blandy, Boigneville, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Cutté, Bouray-sur-Juine, Boutigny-sur-Essonne, Bouville, Brouy, Buno-Bonnevaux, Cerny, Chalo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Chamarande, Champmotteux, Courances, Courdimanche-sur-Essonne, Dannemois, D'Huison-Longueville, Estouches, Fontaine-la-Rivière, Gironville-sur-Essonne, Guigneville-sur-Essonne, Guillerval, Janville-sur-Juine, Lardy, La-Forêt-Sainte-Croix, Maise, Marolles-en-Beauce, Mereville, Mespuits, Milly la Forêt, Moigny sur Ecole, Morigny-Champigny, Monnerville, Oncy-sur-Ecole, Ormoy-la-Rivière, Orveau, Prunay-sur-Essonne, Puiset-le-Marais, Pussay, Roinvilliers, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Soisy-sur-Ecole, Torfou, Valpuiseaux, Vayres-sur-Essonne, Videlles, Villeneuve-sur-Auvers.

La section 3-10 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements agricoles, tels que définis à l'article 1, dans les communes d'Abbeville-la-Rivière, Angerville, Arrancourt, Auvernaux, Auvers-Saint-Georges, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Blandy, Boigneville, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Cutté, Boissy-le-sec, Bouray-sur-Juine, Boutervilliers, Boutigny-sur-Essonne, Bouville, Brières-les-Scelles, Brouy, Buno-Bonnevaux, Cerny, Chalo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Chamarande, Champcueil, Champmotteux, Chevannes, Courances, Corbeil-Essonnes, Courdimanche-sur-Essonne, Dannemois, D'Huison-Longueville, Echarcon, Estouches, Etampes, Fontaine-la-Rivière, Fontenay-le-Vicomte, Gironville-sur-Essonne, Guigneville-sur-Essonne, Guillerval, Itteville, Janville-sur-Juine, La Ferté Alais, La-Forêt-Sainte-Croix, Lardy, Le Coudray-Montceaux, Lisses, Maise, Marolles-en-Beauce, Mennecy, Mereville, Mespuits, Milly la Forêt, Moigny-sur-Ecole, Mondeville, Monnerville, Morigny-Champigny, Nainville-les-Roches, Oncy-sur-Ecole, Ormoy, Ormoy-la-Rivière, Orveau, Prunay-sur-Essonne, Puiset-le-Marais, Pussay, Roinvilliers, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Saint-Hilaire, Saint-Vrain, Soisy-sur-Ecole, Torfou, Valpuiseaux, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Videlles, Villabé, Villeneuve-sur-Auvers.

Section 3-11 : Boissy-le-sec, Boutervilliers, Brières-les-Scelles, Etampes, Saint-Hilaire.

La section 3-11 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers, tels que définis à l'article 1, dans les communes d'Abbeville-la-Rivière, Angerville, Arpajon, Arrancourt, Auvernaux, Auvers-Saint-Georges, Avrainville, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Blandy, Boigneville, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Cutté, Boissy-le-sec, Boissy-sous-Saint-Yon, Bondoufle, Bouray-sur-Juine, Boutervilliers, Boutigny-sur-Essonne, Bouville, Brières-les-Scelles, Brouy, Buno-Bonnevaux, Cerny, Chalo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Chamarande, Champcueil, Champmotteux, Cheptainville, Chevannes, Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Courances, Courdimanche-sur-Essonne, Dannemois, D'Huison-Longueville, Echarcon, Egly, Estouches, Etampes, La Ferté Alais, Fontaine-la-Rivière, Fontenay-le-Vicomte, La-Forêt-Sainte-Croix, Gironville-sur-Essonne, Guibeville, Guigneville-sur-Essonne, Guillerval, Itteville, Janville-sur-Juine, Lardy, Leudeville, Lisses, Maise, Marolles-en-Beauce, Marolles-en-Hurepoix, Mennecy, Mereville, Mespuits, Milly la Forêt, Moigny sur Ecole, Mondeville, Monnerville, Morigny-Champigny, Nainville-les-Roches, La Norville, Oncy-sur-Ecole, Ormoy, Ormoy-la-Rivière, Orveau, Prunay-sur-Essonne, Puiset-le-Marais, Pussay, Ris-Orangis, Roinvilliers, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Saint-Hilaire, Saint-Vrain, Saint-Yon, Soisy-sur-Ecole, Torfou, Valpuiseaux, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Videlles, Villabé, Villeneuve-sur-Auvers.

La section 3-11 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements SNCF, des établissements de transport ferroviaire et des activités exercées dans les enceintes ferroviaires, tels que définis à l'article 1, dans les communes d'Abbeville-la-Rivière, Angerville, Arpajon, Arrancourt, Auvernaux, Auvers-Saint-Georges, Avrainville, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Blandy, Boigneville, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Cutté, Boissy-le-sec, Boissy-sous-Saint-Yon, Bondoufle, Bouray-sur-Juine, Boutervilliers, Boutigny-sur-Essonne, Bouville, Brières-les-Scelles, Brouy, Buno-Bonnevaux, Cerny, Chalo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Chamarande, Champcueil, Champmotteux, Cheptainville, Chevannes, Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Courances, Courdimanche-sur-Essonne, Dannemois, D'Huison-Longueville, Echarcon, Egly, Estouches, Etampes, La Ferté Alais, Fontaine-la-Rivière, Fontenay-le-Vicomte, La-Forêt-Sainte-Croix, Gironville-sur-Essonne, Guibeville, Guigneville-sur-Essonne, Guillerval, Itteville, Janville-sur-Juine, Lardy,

Leudeville, Lisses, Maisse, Marolles-en-Beauce, Marolles-en-Hurepoix, Mennecy, Mereville, Mespuits, Milly la Forêt, Moigny sur Ecole, Mondeville, Monnerville, Morigny-Champigny, Nainville-les-Roches, La Norville, Oncy-sur-Ecole, Ormoy, Ormoy-la-Rivière, Orveau, Prunay-sur-Essonne, Puiset-le-Marais, Pussay, Ris-Orangis, Roinvilliers, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Saint-Hilaire, Saint-Vrain, Saint-Yon, Soisy-sur-Ecole, Torfou, Valpuiseaux, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Videlles, Villabé, Villeneuve-sur-Auvers.

La section 3-11 est compétente pour le contrôle des établissements de transport fluvial, des activités de navigation intérieure et des établissements dépendant de VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, tels que définis à l'article 1<sup>er</sup>, dans les communes de d'Abbeville-la-Rivière, Angerville, Arpajon, Arrancourt, Auvernaux, Auvers-Saint-Georges, Avrainville, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Blandy, Boigneville, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Cutté, Boissy-le-sec, Boissy-sous-Saint-Yon, Bondoufle, Bouray-sur-Juine, Boutervilliers, Boutigny-sur-Essonne, Bouville, Brières-les-Scelles, Brouy, Buno-Bonnevaux, Cerny, Chalost-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Chamarande, Champcueil, Champmotteux, Cheptainville, Chevannes, Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Courances, Courdimanche-sur-Essonne, Dannemois, D'Huison-Longueville, Echarcon, Egly, Estouches, Etampes, La Ferté Alais, Fontaine-la-Rivière, Fontenay-le-Vicomte, La-Forêt-Sainte-Croix, Gironville-sur-Essonne, Guibeville, Guigneville-sur-Essonne, Guillerval, Itteville, Janville-sur-Juine, Lardy, Leudeville, Lisses, Maisse, Marolles-en-Beauce, Marolles-en-Hurepoix, Mennecy, Mereville, Mespuits, Milly la Forêt, Moigny sur Ecole, Mondeville, Monnerville, Morigny-Champigny, Nainville-les-Roches, La Norville, Oncy-sur-Ecole, Ormoy, Ormoy-la-Rivière, Orveau, Prunay-sur-Essonne, Puiset-le-Marais, Pussay, Ris-Orangis, Roinvilliers, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Saint-Hilaire, Saint-Vrain, Saint-Yon, Soisy-sur-Ecole, Torfou, Valpuiseaux, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Videlles, Villabé, Villeneuve-sur-Auvers.

### **Article 3**

La décision n° 2018-41 du 6 avril 2018 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité territoriale de l'Essonne est abrogée.

### **Article 4**

La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

### **Article 5**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le responsable de l'unité départementale de l'Essonne sont chargés de l'application de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de Région d'Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 28 octobre 2019  
La directrice régionale,

**SIGNÉ**

**Corinne CHERUBINI**

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2019-10-30-002

Arrêté modifiant l'arrêté du 29 juillet 2016  
Portant publication dans la région d'Ile de France de la  
liste des défenseurs syndicaux  
intervenant en matière prud'homale



MINISTÈRE DU TRAVAIL

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile de France

**Arrêté modifiant l'arrêté du 29 juillet 2016**

**Portant publication dans la région d'Ile de France de la liste des défenseurs syndicaux  
intervenant en matière prud'homale**

**La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région d'Ile de France,**

Vu les articles 258 et 259 de la loi n° 2015-990 du 06 août 2015

Vu l'article L.1453-4 du code du travail ;

Vu le décret n°2016-975 du 18 juillet 2016 ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de  
France à compter du 5 septembre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-011-2019-09 du 09 septembre 2019 portant délégation de signature à  
Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France ;

Vu l'arrêté n° 2019-60 du 11 septembre 2019 de la directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France déléguant sa signature à  
Madame Catherine PERNETTE, responsable du pôle politique du travail,

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-07-29-006 du 29 juillet 2016 fixant la liste des défenseurs  
syndicaux pour la région Ile de France ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° IDF-021-2016-11 du 21 novembre 2016, n° IDF-2017-06-20-007 du  
20 juin 2017, n°IDF-033-2017-10 du 27 octobre 2017, n° IDF-006-2018-04 du 30 mars 2018, n° IDF-  
032-2018-10 du 22 octobre 2018 , n°IDF-029-2019-03 du 26 mars 2019 et n° IDF-035-2019-03 du 29  
mars 2019 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2016,

Vu les nouveaux dossiers de candidatures et les demandes de radiation déposés par les organisations  
syndicales et professionnelles ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les personnes, dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté, sont habilitées  
pour l'ensemble de la région d'Ile de France (sauf restriction géographique mentionnée dans la liste),

à exercer, à titre gratuit, des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale.

## Article 2

La fin du mandat des personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> est fixée au 31 juillet 2020.

## Article 3

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région d'Ile de France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Aubervilliers, le 30 octobre 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile de France,  
Préfet de Paris  
Par délégation,

Pour La directrice régionale des entreprises, de  
la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,  
Par délégation,

La responsable du pôle politique du travail,

**signé**

Catherine PERNETTE

## Annexe à l'arrêté du 30 octobre 2019

## Liste des défenseurs syndicaux de la région d'Ile-de-France pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2020

## PARTIE I : Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations syndicales de salariés

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
ABBOU Mohammed	contrôleur	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 99 26 57 34
ABDI Mohamed	technicien de maintenance	FO	IDF	95	UD 95 38 Rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumone	01 30 32 04 44 fo95@orange.fr
ABID Ridha	Agent de proximité	CGT	IDF		UD Seine et Marne - 15 rue Pajol - 77007 Melun Cedex	01 64 14 26 77
ABOULAICH Insaf	juriste	SOLIDAIRES	IDF sauf CPH Paris		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 60 97 85 50
ACQUART Jean-François	Personnel Naviguant	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
ADAM Lilla	chef de service	CGT	IDF		UL CGT 124 rue du 8 mai 1945 77290 Mitry Mory	01 64 27 69 51 06 89 93 27 03
ADEBAYO Wayebi	chef d'équipe sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 53 58 14 54
ADOU Léonard	Agent de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 26 07 81 87
AFELLAH Kamal	Responsable d'équipe	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 95 94 95 65
AFONSO Marie Manuelle	Attachée territoriale	CFE CGC	IDF		UD CFE CGC 91 Maison des syndicats 12 place des terrasses de l'Agora 91304 Evry cedex	01 60 78 51 49
AGAOUA Amar	préparateur de commandes	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 82 41 53 13
AGGOUNE Mohamed	chef d'équipe	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 43 50 62 15
AISSAOUI Elhafid	Employé	CFDT	IDF sauf CPH Créteil		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
AÏT MOKHTAR Mohamed	machiniste receveur	CGT	IDF		UD 75 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
AIT OUALI Abder	retraité	UNSA	IDF sauf CPH Paris		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
AKABLI Aïssa	agent de sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 61 78 20 56
AKBAR Sharaz	Agent de sûreté aéroportuaire	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 18 45 62 99
AKSAS Karim	Manager des ventes	CFTC	IDF		UD CFTC 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
AKTOUCHE Hichem Karim	chargé de mission	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 55 58 22
ALEXANDRE Dominique	chargé en propriété intellectuelle	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 81 44 02 34
ALEXANDRE Fabien	coordinateur service relation membre et logistique	CGT	IDF		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13 contact@ulcgtsain tdenis.fr
ALIAS Sylvain	responsable associatif	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 72 27 25 27
ALLAIN Bernard	chef de projet informatique	FO	IDF		UD 78 8A Rue de la ceinture 78000 Versailles	01 39 50 15 31 juridique.udfo78 @orange.fr
ALLAL Maïssa	contractuelle	CGT	IDF		UL CGT BP 78377 Cergy Saint Christophe 95805 Cergy Pontoise	01 34 43 10 47 06 07 01 73 67
ALLIAUME Evelyne	formatrice	CFE CGC	IDF sauf CPH Nanterre	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc. fr
AMANKOU Agaman	SSIAP 1	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 98 89 02 57
AMEDEGNATO Mehenu Magloire	technicien Back Office	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
AMIRAT Karim	Personnel Navigant Commercial	CFDT	IDF		UNPNC 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 49 89 70 92
AMORY Corneille	employé	CFDT	IDF		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 61 55
AMROUCH Badiia	Secrétaire médicale	CFDT	IDF sauf CPH Nanterre		CFDT Santé et Services sociaux 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 52 00
ANDRE Cédric	Pilote de ligne	CFDT	IDF		SPL CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	07 83 46 99 43
ANTAL Jean Emmanuel	PNT DGAC Pilote inspecteur	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 87 76 53 99
ANTENOR HABAZAC Catherine	assistante des ressources humaines	CGT	IDF		UL CGT 10 Rue Rouget de l'Isle 93160 Noisy le Grand	01 43 05 71 16
ANTERE Jean Paul	moniteur d'atelier	CFDT	IDF		UD 77 15 rue Pajol 77000 Melun	01 60 59 06 60
ANTHIAN Fabrice	réceptionnaire	CGT	IDF		UL CGT 11 rue du 8 Mai 1945 93000 Bobigny	01 48 31 30 91
ANTIT Neffah	technicien de maintenance	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 55 38 22
ANTONIADES Michel	electronicien	CGT	IDF		UL CGT 3 av des Indes Za Courtaboeuf BP 118 91944 Les Ulis cedex	01 69 07 88 30
ANTONIUS Georgette	Assistante juridique	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
ANTUNES Philippe	chauffeur poids lourds	CFTC	IDF		UD CFTC 93 1 place de la libération 93012 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
AOUADI Nadia	conseiller commercial	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
AQUINO Julien	adjoint chef de magasin	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES/ SUD COMMERCE 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 29 54 23 77

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
ARAB Karim	Assistant administratif	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 24 84 51 56 arab.karim@hotmail.fr
ARAB Mohand	directeur supermarché	CFE CGC	IDF	95	UD CFE CGC 26 rue Francis Combe 95000 Cergy	ud95@urifcecgc.fr 01 30 32 03 66
ARABI Fatima	facility manager	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
ARAOYE Clément	agent de sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 50 61 21 80
ARCHILLA Geneviève	enseignante	CFDT	IDF		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 61 55
AROUA Mohamed Karim	Chef de poste	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 04 65 47 04
ARQUE Christophe	directeur de projet	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcecgc.fr
ASIBU SOMANA Alphonse	opérateur vidéo projection	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 65 14 96 15
ASKRI Hédi	chef d'équipe sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 11 89 94 04
AST Joëlle	chef de service	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
ASTRE Jean Paul	infirmier psychiatrique	SOLIDAIRES	IDF	75,93	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 19 96 94 77
AUBIGNAT Gaëtan	agent RATP	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 28 35 13 85
AUBIN Philippe	éducateur spécialisé	CFDT	IDF		UD 77 15 rue Pajol 77000 Melun	01 60 59 06 60

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
AURIOL Tristan	pilote de ligne	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels, pilotes d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 10 17 62 54
AUVRAY Frédéric	magasinier	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
AYDENIZ Burcu	chefe de projet artistique	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
AYED Rafed	agent sécurité incendie chef de poste	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 67 46 26 59
AZIB Daouia	monitrice éducatrice	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
AZIZI Nabil	agent sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 63 52 56 70
AZOULAY Jean Pierre	retraité	CFTC	IDF sauf CPH de Longjumeau		UD 91 12 place des terrasses de l'agora 91034 Evry cedex	01 60 78 10 99 udcftc91@wanadoo.fr
AZZABI Malek	Juriste	UNSA	IDF sauf CPH Meaux		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
AZZOUZI Amale	Opératrice de sûreté aéroportuaire	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
BA Cheikhou	Echafaudeur	CGT	IDF		UL CGT 1, rue Pierre Curie 93350 Le Bourget	01 48 35 00 57
BABIN Eric	Auditeur conseil mission d'audit	CFE CGC	IDF	93	UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr
BACCA Claude	ingénieur cadre	FO	IDF		UD 78 8A Rue de la ceinture 78000 Versailles	01 39 50 15 31 juridique.udfo78@orange.fr
BACHA Sabine	Adjointe manager	SOLIDAIRES	IDF sauf CPH Bobigny		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 95 00 35 24
BAGOE Daniel	retraité	CFDT	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 05
BAH Mamadou Aliou	SSIAP1	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 18 18 11

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
BAH DHY Guillaume	Employé	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
BAÏLICHE Khedidja	agent de service hotelier	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
BAILLY Stéphanie	agent de maîtrise	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 29 35 64 25
BAKERROOT Bertrand	moniteur d'atelier ESAT	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 52 52 17 83
BALLET Paul	agent de sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 73 36 15 03
BALLOY Didier	Delivery manager en informatique	CGT	IDF		UD 92 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
BAMBA Souleymane	Chef d'équipe sécurité	CGT	IDF		UD CGT La Rotonde 32_34 Av des Champs Pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
BANO-DELAGREE	Christine	CGT	IDF		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13 contact@ulcgsaintdenis.fr
BAOUAFI Mohamed Issam	Technicien conseil supérieur	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES SUD PTT 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 84 93 63 69
BARBERET Joel	Technicien de maintenance	CGT	IDF		UL CGT 26 avenue Gabriel Peri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95
BARMIER Alain	Retraité	CGT	IDF		UD CGT La Rotonde 32_34 Av des Champs Pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
BAROO Laurent	employé administratif	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
BARREAU Alain	retraité	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
BARTHELEMY Philippe	responsable sécurité	CFDT	IDF sauf CPH Meaux		UD 77 15 rue Pajol 77000 Melun	01 60 59 06 60
BASSET Loïc	contrôleur de gestion	CFTC	IDF sauf CPH Nanterre		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
BAUTISTA Marie José	cadre bancaire	CFTC	IDF		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr



NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
BAYARD Julien	Agent de maitrise	CGT	IDF		UL CGT Bourse du travail 9/11 Rue Genin 93200 Saint-denis	01 55 84 41 13
BAYOUD Alain	retraité	CGT	IDF		UL CGT 15 rue Pajol 77000 Melun	01 64 71 05 99 06 66 67 58 88
BAZU Mireille	profileur	CGT	IDF		UL CGT Maison des syndicats de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 Roissy CDG cedex	01 48 62 10 28
BEAUCAMPS Annie	comptable	CGT	IDF sauf CPH Bobigny		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13
BECKER Gérard	retraité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 07 65 24 52
BEDOUEZ Vincent	Délégué Médical Spécialisé	FO	IDF		FO PHARMA 7 passage Tenaille 75014 Paris	06 81 35 04 00 vincent.bedouet@pfizer.com
BEGHADI Nasser	conseiller technique	FO	IDF		UD 92 37 Rue Gay Lussac 92320 Châtillon	01 47 36 74 03 udfo92@orange.fr
BEKKAÏ Kamel	Agent d'exploitation	CFTC	IDF		UD CFTC 93 1 place de la libération 93012 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
BELAIBOUD Malek	cadre coordinateur des activités opérationnelles	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
BELAÏD Mehenna	agent d'accueil et de surveillance	SOLIDAIRES	IDF	75 et 93	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 15 82 68
BELANGER Jean François	agent de maitrise RATP	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
BELHADDAD Khalid	ingénieur télécom	CFTC	IDF		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
BELHADJ SALAH Nabila	marketing digital business development	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 80 25 73 65
BELHADJ Salem	intérimaire	CGT	IDF		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
BELIA Baptiste	Gestionnaire parc auto	CFDT	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 05
BELKACEMI Malik	Chef d'équipe	CFTC	IDF sauf CPH Meaux		UD 77 2 Rue de Varenne 77000 Melun	01 64 37 67 90 udcftc77@cftc77.fr
BELKHADEM Mostefa	Ingénieur informatique	CFE CGC	IDF		UD 94 CFE CGC Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 09 57
BELKHATIR El Hassane	Ouvrier	CGT	IDF		UL CGT 60 Avenue Blanche de Castille 78300 Poissy	01 39 79 14 20 ulcgyvelinesnord@wanadoo.fr
BELLEC Marie-Anne	Assistante commerciale	CGT	IDF		UL CGT 124 rue du 8 mai 1945 77290 Mitry Mory	01 64 27 69 51
BELLOEIL Catherine	Enquêteur CCAS RATP	CFE CGC	IDF sauf CPH Meaux	77	UD CFE CGC 2 rue de la Varenne 77000 Melun	01 64 37 84 28 ud77@urifcfcgc.fr
BELLOISEAUX Vincent	postier permanent syndical	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 64 28 88 77
BELLONI Joseph	Chef de service sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 51 23 83 52
BELNAT Véronique	hôtesse de l'air	FO	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 contact@fo93.fr
BELRHOMARI Nabi	médecin	CFE CGC	IDF	78	UD CFE CGC 88 bis avenue de Paris 78000 Versailles	01 39 53 84 90 ud78@urifcfcgc.fr
BENABBOU Mohamed-El-Amin	Gestionnaire	CGT	IDF		UL CGT 1, rue Pierre Curie 93350 Le Bourget	01 48 35 00 57
BEN AMAR Amine	Cadre Ingénieur	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 14 85 18 79
BEN AMEUR Ali	personnel navigant commercial	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
BENBAN Robert Philippe	pilote de ligne	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 19 3716 65

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
BENCHAA Noria	sans emploi	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 48 51 05 93
BENCHEIKH Saïd	Préparateur logistique	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 85 17 85 18
BEN CHHAÏBA Houda	chargée de qualité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 52 66 01 61
BENCHIKH Djamel	chef de cabine	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
BEN CHOUAIA Abdelkader	conseiller de vente	CFTC	IDF sauf CPH Bobigny		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
BEN EL KHEZNADJI Abdel Ghani	Ouvrier d'encadrement	SOLIDAIRES	IDF sauf CPH Paris		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 13 97 50 84
BEN ESSAID Radhia	Auditrice interne	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 82 38 39 83
BENFADDOUL Abdelmajid	Conducteur	CGT	IDF		UL CGT Val d'Oise Est 47/51 Avenue de la Division Leclerc 95200 Sarcelles	07 82 73 34 54
BENJELLOUN Abdelali	Consultant	CFE CGC	IDF	91	UD CFE CGC Maison des Syndicats 12 terrasses de l'Agora 91000 Evry cedex	01 60 78 51 49 ud91@urifcfcgc.fr
BENJRADIA Rachida	Agent de sûreté aéroportuaire	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
BENMAKHLOUF Nabil	chef d'équipe	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 44 84 52 74
BENMATI Pascal	gardien d'immeuble	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
BENSAADA Hassen	sans profession	CGT	IDF		UL CGT 3 Place Victor Hugo Quartier Champter du Coq 91000 Evry	01 60 78 11 42
BENSALAH Hassan	Chef d'équipe sûreté	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 09 37 02 73
BENSIMON Alain	ingénieur commercial	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
BENSOUNA Jaouad	Chef d'équipe de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 99 69 17 49
BENSOUSSAN Robert	consultant en assurance	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
BENTAZI Sarah	hôtesse de l'air (chef de cabine)	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
BERAUD Olivier	vendeur	CGT	IDF		UD 75 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
BERBER Tarek	réceptionniste	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
BERCHE Jean-Christophe	agent administratif aux finances publiques	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 48 51 05 93
BERKOUNE Smail	planificateur	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 79 24 70 03
BERRANDOU Djamilia	agent de documentation	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES /SUD AERIEN 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 51 75 95 40 djamilia.berrandou@yahoo.fr
BERROCHE Denis	employé libre service	CGT	IDF sauf CPH Nanterre		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
BESNARD Samuel	systèmes de management et certifications	CFE CGC	IDF	94	UD 94 CFE CGC Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	ud94@urifcfcgc.fr 01 43 99 09 57
BESSA Mohande	Personnel Naviguant	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
BESSON François	Directeur d'hôtel	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
BETIS Frédéric	ingénieur	FO	IDF		UD 95 38 Rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumone	01 30 32 04 44 fredbet95@gmail.com
BETTAYEB Mourad	Superviseur de val	FO	IDF		UD 95 38 Rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumone	01 30 32 04 44 fo95@orange.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
BETTY Juan	Personnel Naviguant	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
BEURIOT Nadine	aide soignante	CGT	IDF		UD 94 Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	06 68 61 96 87
BEZAH Wahid	technicien	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 30 66 24 11
BIDAN Eric	pilote de ligne	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 75 60 05 29
BIGUET Bruno	agent de maitrise	FO	IDF	93	11 Rue Auguste Perret 92100 Boulogne Billancourt	06 73 59 98 28
BILLE EPEE Samuel	agent de sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 59 37 46 32
BILLION Philippe	ingénieur	CFDT	IDF		CFDT Ile de France 78 rue de Crimée 75019 Paris	01 42 03 89 00
BINET Frédéric	mandataire judiciaire	CFDT	IDF		CFDT Santé et Services sociaux 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 52 00
BLANCHARD Michel	Retraité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 84 52 93 / 06 71 33 21 01
BLANCHE BARBAT Romain	Agent SNCF	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 42 05 00 82
BLANCHOT Régis	Postier	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 18 79 99
BLE Ouloa Yvonne	Monitrice Educatrice	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 60 81 20 23
BLESS Yves	Mathématicien	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 24 49 44 90
BLOCH Richard	Retraité	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
BOCCARD Rabera	contrôleuse vol alimentaire	CFTC	IDF		UD CFTC 77 2 Rue de Varenne 77000 Melun	01 64 37 67 90 udcftc77@cftc77.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
BODIN HULLIN Bruno	Ingénieur retraité	CFE CGC	IDF sauf CPH Versailles	CPH Melun et Fontainebleau	UD CFE CGC 2 rue de la Varenne 77000 Melun	01 64 37 84 28 ud77@urifcfcgc.fr
BOILOT Valéry	agent SNCF	CGT	IDF		UL CGT 199 Avenue Jean Lolive 93500 Pantin	01 41 71 38 31
BOISSE Jean Louis	guichetier confirmé	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 09 07 28 22
BOISSONNET Christophe	Gérant	CFTC	IDF		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
BONNAL Eric	Agent de maitrise chef de site	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 12 90 10 89 bonnal.eric@free.fr
BONNEAU Christelle	Hotesse de caisse	CGT	IDF		UD Seine et Marne - 15 rue Pajol - 77007 Melun Cedex	01 64 14 26 77 01 64 71 05 99
BONNET Philippe	Contrôleur flasheur	CFTC	IDF sauf CPH Melun		UD 77 2 Rue de Varenne 77000 Melun	01 64 37 67 90 udcftc77@cftc77.fr
BONNOT Philippe	responsable bureau d'études	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
BONNOUVRIER Michel	technicien aéronautique	CFDT	IDF		SPASAF Le dôme Bât 6 6 rue de la Haye BP 10908 Tremblay en France 95731 ROISSY CDG CEDEX	01 41 56 04 83
BONSANG Arsène	conducteur	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 79 18 96 78
BONTEMPS Richard	chef de magasin	CGT	IDF		UL CGT 19 Rue du Muguet 78120 Rambouillet	01 34 83 27 14 unionlocalecgt.cg t@neuf.fr
BOUCABEILLE Guy	responsable technique	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@ wanadoo.fr
BOUCHE Patrick	retraité	CFTC	IDF		UD 91 12 place des terrasses de l'agora 91034 Evry cedex	01 60 78 10 99 udcftc91@wanad oo.fr
BOUCHET Denis	ingénieur	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc.fr
BOUFFART Pascal	Econome	CGT	IDF		UD Seine et Marne - 15 rue Pajol - 77007 Melun Cedex	01 64 14 26 77 06 66 67 58 88

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
BOUGE Vincent	Postier	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 03 62 22 99
BOUGTIB Manar	manager	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 44 84 52 74
BOUKHCHEM Soufian	Chef d'équipe sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 98 51 12 29
BOUKHOLDA ATTIG Sonia	cadre SI	CGT	IDF		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13 contact@ulcgtsain tdenis.fr
BOULOGNE Ludger	adjoint responsable logistique	UNSA	IDF sauf CPH Créteil		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
BOUNABI Akim	Educateur spécialisé	CFDT	IDF	95	UD CFDT 95 26 rue Francis Combe 95000 Cergy	01 30 32 61 55
BOUNI Kamal	Technicien banques	SOLIDAIRES	IDF sauf CPH Paris		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 72 50 12 30
BOUNOQTA Naïma	chef d'équipe nettoyage	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
BOUQUET Jean François	informatique/modérateur réseau	SOLIDAIRES	IDF	91	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 81 73 66 77
BOURDELIN Guillaume	responsable gestion administrative	SOLIDAIRES	IDF	91	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 72 28 04 25
BOUREZEMA Karim	Agent de Maîtrise	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
BOURGEOIS Christopher	Responsable maintenance	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 12 56 83 76
BOURICH Saddek	technicien de trafic	CGT	IDF		UL CGT Maison des organisations syndicales de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 ROISSY CDG CEDEX	01 48 62 10 28 contact@ulcgtrois sy.fr
BOUTET Emmanuelle	conductrice de métro	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 77 40 50 07

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
BOUVARD Philippe	employé de commerce	CFDT	IDF sauf CPH Fontainebleau		UD 77 15 rue Pajol 77000 Melun	01 60 59 06 60
BOUZERNA Sayphi	assistant photographe	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 95 31 34 88
BRAHIMI Ben	Plombier	CGT	IDF		UD Seine et Marne - 15 rue Pajol - 77007 Melun Cedex	01 64 14 26 77
BRAJEUL Soisic	Directrice Ressources Humaines	CFE CGC	IDF	78	UD CFE CGC 88 bis avenue de Paris 78000 Versailles	01 39 53 84 90 ud78@urifcfcgc.fr
BRAND Pascal	retraité	CFTC	IDF		UD 94 Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 61 01 standartcftc94@wanadoo.fr
BRAOUNI Mustapha	Employé commercial	CGT	IDF		UL CGT 26 avenue Gabriel Peri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95
BRAZ CARREGA Jean Paul	Technicien telecom	CFTC	IDF		SICSTI CFTC 34 quai de loire 75019 Paris	01 39 50 16 45 ud78.cftc@orange.fr
BRIDOUX Marc	Ajusteur Logistique	CFDT	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 05
BROCHE Dominique	Retraité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 75 79 65 58
BRUMANT Michaël	conseiller de vente	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 72 40 41 69
BRUNEEL Frédéric	conducteur de travaux	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 71 21 44 23
BRUNHARD Olivier	assureur	CGT	IDF		UD CGT 93 1 Place de la libération 93000 Bobigny	01 48 96 36 32
BUFFET Georges	consultant	CFE CGC	IDF sauf CPH Montmorency	95	UD CFE CGC Maison départementale des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise	01 30 32 03 66 ud95@urifcfcgc.fr
BUGNOT Nicolas	chauffeur PL	CFTC	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
BUHALLUT M'hamed	Employé	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
BURNEL Patrick	Enseignant	CFTC	IDF		33 avenue Andmée 94100 Saint Maur des Fossés	01 83 94 67 72 contact-75@cftc-paris.fr
BUSCOZ Hervé	Agent Engie	CFDT	IDF	92	UD CFDT 92 22 Place de l'Iris 92400 Courbevoie	01 47 78 98 44



NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
BUTIN Patrick	programmeur dessinateur	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 32 88 34 86
CADOUX Thierry	agent qualité contrôleur industriel	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
CAILLAUD Alain	maquettiste-PAO	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
CAILLY Pascal	Directeur de clientèle	CFTC	IDF		UD CFTC 95 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
CAIX Annick	assistante de direction	CFDT	IDF		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 61 55
CALANDE Armelle	hôtesse de l'air	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
CALLIOT Christophe	informaticien	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 83 53 70 61
CAMBONIE Christelle	assistante de direction	FO	IDF		UD 78 8A Rue de la ceinture 78000 Versailles	01 39 50 15 31 juridique.udfo78@orange.fr
CAPUS Laurent	pilote de ligne	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 23 92 51 59
CARAMAN Nelly	aide soignante	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 85 55 69 95
CARDEAU Alain	directeur de projet informatique	CFE CGC	IDF	95	UD CFE CGC Maison départementale des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise	01 30 32 03 66 ud95@urifcfcgc.fr
CARIOU Loic	informaticien	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 44 62 12 20
CARLIER Dominique	Journaliste	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
CARLIER Prudence	assistante administrative	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 59 50 95 98

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
CARON Stéphane	magasinier	CGT	IDF		UL CGT 26 Avenue Gabriel Péri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95
CARPENTIER Pascal	gardien d'immeuble	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
CARRE Frédérique	Publicitaire	CFDT	IDF	75 92 93	UD 75 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 25
CARENO Daniel	retraité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 81 14 46 80
CARRERE Christophe	cadre transport mouvement cheminot	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
CASSIER Daniel	retraité	CFE CGC	IDF	78	UD CFE CGC 88 bis avenue de Paris 78000 Versailles	01 39 53 84 90 ud78@urifcfcgc. fr
CATORC Jean Claude	informaticien	CGT	IDF		UL CGT 89 Rue Jules Ferry 78140 Velizy Villacoublay	01 39 46 23 12 ul.cgt.velizy@wan adoo.fr
CAVELAND Thierry	vendeur	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 63 45 50 50
CAZIN Claire	Chargée relations clients	CGT	IDF		UL CGT Maison des syndicats de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 Roissy CDG cedex	01 48 62 10 28
CHAKALI Saad	assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	CGT	IDF		UL CGT 1 Rue Léo Delibes 93150 Le Blanc Mesnil	01 48 65 70 31
CHAKIR Aicha	conseillère clientèle	CFDT	IDF sauf CPH Paris		UD 75 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 25
CHALIAN Jean Claude	Retraité	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
CHALIGUI Ali	Attaché logistique	CGT	IDF		UL CGT 4 Avenue Victor Hugo 93270 Sevran	01 43 83 77 21 09 50 78 83 06
CHALMIN Sophie	responsable ressources humaines	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc. fr
CHAMPION Patrick	électricien	CGT	IDF		UL CGT 26 Avenue Gabriel Péri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95
CHARET Joris	personnel navigant commercial	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
CHARLEC Marie Danièle	chef de projet SI	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc.fr
CHARLES Patrick	cuisinier	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
CHARPENTIER Jean Max	retraité	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
CHAUSSIN Marc	agent d'encadrement	FO	IDF		UD 75 131 Rue Danrémond 75018 Paris	06 74 41 36 13 chaussinmarc@gmail.com
CHAUVIN Christophe	Directeur de restaurant	CFTC	IDF		UD CFTC 95 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
CHAUVIN Matthieu	Commercial	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
CHEHAB Cyrille	technicien	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 30 66 24 11
CHEMLA Franck	agent RATP	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
CHERIF Abdeljalil	agent de sécurité chef de poste	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 16 03 48 82
CHEVILLON Maryse	retraîtée	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc.fr
CHEVOT Jean-Claude	technicien mètreur en retraite	CGT	IDF		UL CGT cité administrative Mont Thabor 77377 Meaux	01 60 23 01 20 09 50 51 77 10
CHIBANE Malik	chef de poste opérateur vidéo	CGT	IDF		UL CGT Maison des organisations syndicales de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 ROISSY CDG CEDEX	01 48 62 10 28 contact@ulcgtrois sy.fr
CHOPLET-LASSOUED Hassiba	formatrice de français	FO	IDF sauf CPH de Longjumeau		UD 91 12 place des terrasses de l'agora 91034 Evry cedex	01 60 78 15 57 udfo91@gmail.com
CHU Marc	directeur de projet	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
CICUTO Jean Marc	vendeur	CFTC	IDF sauf CPH de Montmorency		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
CID Carmen	documentaliste	CGT	IDF sauf CPH Boulogne		UD CGT La Rotonde 32_34 Av des Champs Pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
CISHIMBI Badibanga	SSIAP2	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 51 07 44 10
CISSOKO Moïse	employé	CFDT	IDF		URI 78 Rue de Crimée 75019 Paris	01 42 03 89 00
CLAIRET Christian	retraité	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
CLAUDIC Laetitia	Hôtesse de l'air	CFDT	IDF		UNPNC 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 49 89 70 92
CLEMENT Benoit	responsable associatif	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 89 38 00 56
CLINCO Michel	chargé de mission	CFDT	IDF sauf CPH Bobigny		URI 78 Rue de Crimée 75019 Paris	01 42 03 89 00
CLIO Loïc	Opérateur de sûreté	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 75 82 37 55
CODEVELLE Géraldine	responsable des activités sociales et culturelles	CFTC	IDF		UD 75 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 83 94 67 72 contact-75@cftc-paris.fr
COFFARO ROYER Christiane	Secrétaire	CFTC	IDF	77	UD CFTC 77 2 Rue de Varenne 77000 Melun	01 64 37 67 90 udcftc77@cftc.fr
COLARD Matthieu	Agent de service	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 42 05 00 82
COLDEFY Nathalie	pilote de ligne	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 23 45 09 24
COLIN Ludovic	Technicien d'étude maintenance	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
COLLET David	steward	FO	IDF		SNPNC FO 5 rue de La Haye BP 18939 95739 Roissy CDG cedex	01 49 19 58 18 dacollet.snpnc@gmail.com
COMMET Jean-Pierre	retraité des transports maritimes	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
CONAN Jean François	Organisateur bancaire	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
COQUELIN Philippe	ingénieur	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
CORAL Emmanuel	caissier vendeur	SOLIDAIRES	IDF sauf CPH Boulogne Billancourt		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 86 04 44 31
CORDIN Daniel	Retraité	CFDT	IDF		URI 78 Rue de Crimée 75019 Paris	01 42 03 89 00
CORGIAT Dany Christian	cadre informaticien	CFE CGC	IDF	93	UD 93 CFE CGC 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr
CORNU Cindy	employée libre service	CGT	IDF		UL CGT BP 78377 Cergy Saint Christophe 95805 Cergy Pontoise	01 34 43 10 47 06 07 01 73 67
CORTES Michel	retraité	CFE CGC	IDF	78	UD CFE CGC 88 bis avenue de Paris 78000 Versailles	01 39 53 84 90 ud78@urifcfcgc.fr
COSTA Francesco	Hôte d'accueil	SOLIDAIRES	IDF	75,93	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 46 89 78 65
COSTA MORGADO Jorge	opérateur chimie	CFDT	IDF		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 61 55
COSTET François	steward	CFDT	IDF sauf CPH Villeneuve-Saint-Georges		SPASAF Le dôme Bât 6 6 rue de la Haye BP 10908 Tremblay en France 95731 ROISSY CDG CEDEX	01 41 56 04 83
COTENTIN Jean Claude	retraité	CGT	IDF		UL CGT BT B Frachon 35 rue Emile Zola 91100 Corbeil Essonnes	06 10 99 47 83
COTTERET Dominique	Chargé de mission	CFTC	IDF		UD CFTC 95 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
COUCHY Philippe	Chauffeur PL	CFDT	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 05
COUCY-LE CADRE Isabelle	formateur consultant	CFE CGC	IDF	78	CFE CGC UD 78 88 Bis avenue de Paris 78000 Versailles	01 39 53 84 90 ud78@urifcfcgc.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
COUDERCHON Yannick	retraité	CGT	IDF		UL CGT 1 rue d'Ermont 95100 FRANCONVILLE	06 81 61 59 78
COULIBALY Abdoulaye	Consultant Informatique	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 32 68 49 82
COULIBALY Hatoufoune	Conseillère sociale	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
COULIBALY Marie Christine	agent de service hotelier	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
COURTIN Sandrine	Responsable Achats	CGT	IDF		UD Seine et Marne - 15 rue Pajol - 77007 Melun Cedex	ulcgtmlv@hotmail.com 06 44 03 15 92
COURTOIS COURRET Laurent	chef d'équipe	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 50 94 31 82
CROS Alain	retraité	CFE CGC	IDF	91	UD CFE CGC Maison des Syndicats 12 terrasses de l'Agora 91000 Evry cedex	01 60 78 51 49 ud91@urifcecgc.fr
CROUZILLES Claire	Assistante juridique	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
CRUSSON Didier	secrétaire juridique	FO	IDF sauf CPH Villeneuve-Saint-Georges		UD 94 Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 49 80 94 94 didier-crusson.fo94@wanadoo.fr
CRUVEILLIER Jacques	gestionnaire de contrat	CFDT	IDF		CFDT ILE DE France 78 rue de Crimée 75019 Paris	01 42 03 89 00
CULLATI Virginie	administratrice équipage	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
DACHEUX Olivier	secrétaire général	CFDT	IDF		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 61 55
DA CUNHA Christine	maroquinière	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
DA CUNHA Philippe	technicien de laboratoire	CFTC	IDF		UD CFTC 77 2 Rue de Varenne 77000 Melun	01 64 37 67 90 udcftc77@cftc77.fr
DADEN Salime	cariste	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 30 66 24 11
DA ENCARNACAO Alice	Enseignante	CGT	IDF		UL CGT 26 avenue Gabriel Peri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
DAHER HASSAN WAIS Hayane	agent administratif en recouvrement	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES SUD TELECOM 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 52 22 08 64
DAHMANI Abdelallah	chef d'escalier	FO	IDF	95	UD 95 38 Rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumone	06 28 78 75 35 fo95@orange.fr
DAHMANI Ionis	cadre informatique	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
DAIRE Jean-Michel	retraité	CGT	IDF		Syndicat UFICT CGT IBM Paris Banlieue 277 rue de Charenton 75012 Paris	01 44 78 53 31
DALENCOURT Alain	retraité	CGT	IDF		UL CGT 19 rue de la Vaucouleurs 78711 Mantes la Ville	01 30 33 59 91 ul.cgt.mantes@wanadoo.fr
DAMIEN ANGO Alain	directeur de projet informatique	CFE CGC	IDF	93	UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr
DARNEY Arnaud	sans emploi	CGT	IDF sauf CPH Longjumeau		UD CGT 12 Place des terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex	01 64 85 60 90
DARSY Marc	Ouvrier	CGT	IDF		UL CGT 19 Rue du Muguet 78120 Rambouillet	01 34 83 27 14 unionlocalecgt.cgt@neuf.fr
DA SILVA FARIA Antonio	Employé	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
DA SILVA JULIAO	Chargé de recrutement	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
DAUPHIN Christophe	Commercial	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
DAUTHUILLE Dominique	responsable de parc automobiles	UNSA	IDF sauf CPH Longjumeau		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
DAVID Sepideh	Assistante fédérale	FO	IDF sauf CPH Paris	92	UD FO 92 37, rue Gay Lussac 92320 Chatillon	06 16 08 67 64
DAYAS Fabien	conseiller clientèle	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 59 98 92 04
DAZET Frédéric	personnel navigant commercial	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L	
DE BARRY Hervé	technicien support	CFE CGC	IDF	91	UD CFE CGC 91 Maison des syndicats 12 place des terrasses de l'Agora 91304 Evry cedex	ud91@urifcfcgc.fr 01 60 78 51 49	
DE BIASI Hervé	steward	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31	
DE CARVALHO DA CUNHA Carlos	Magasinier	CFDT	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 05	
DE DUYVER Frédéric	police de transport	CGT	IDF		UL CGT Espace Lafayette 10 bis rue de l'Aître 77120 Coulommiers	01 64 03 54 85 06 73 34 65 02	
DE FRANCO Michel	informaticien	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr	
DEGER Hubert	Responsable Logistique	CFDT	IDF		UD 77 15 rue Pajol 77000 Melun	01 60 59 06 60	
DEGL'INNOCENTI Stéphane	éducateur spécialisé	SOLIDAIRES	IDF	93	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 25 73 33 11	
DEGOUSEE Laurent	animateur commerce	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 55 58 22	
DE JESUS DEGADO Nadina Jose	aide soignante	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31	
DELABY Thierry	Informaticien	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31	
DELAHAYE Christian	consultant	CFDT	IDF		CFDT COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE F3C 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 54 00	
DELAHAYES Nathalie	chef de cabine principale PNC	FO	IDF		SNPNC FO 5 rue de La Haye BP 18939 95739 Roissy CDG cedex	01 49 19 58 18 nadelahayes.snpnc@gmail.com	
DELAMARE Roman	Steward	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31	
DELANNE Vincent	Pilote de ligne	CFDT	IDF		SPL CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	06 75 96 75 85	
DELATTRE Albert	retraité (ingénieur chimiste)	CGT	IDF sauf CPH		Boulogne Billancourt	UD CGT 92 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
DELATTRE Franck	agent sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 71 33 07 61	



NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
DELATTRE Hervé	Permanent CGT	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
DELAQUERIE Eric	Technicien	CGT	IDF sauf CPH Bobigny		UL CGT 26 Avenue Gabriel Péri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95
DELCOURT Jean Louis	retraité	CFDT	IDF		UD 92 23 place de l'iris 92400 Courbevoie	01 47 78 98 44
DELFOUR Sandrine	Responsable de l'administration générale	CFE CGC	IDF	77	UD CFE CGC 2 rue de la Varenne 77000 Melun	01 64 37 84 28 ud77@urifcfcgc.fr
DELLAPINA Jean Marc	responsable commercial	CFDT	IDF sauf CPH de Montmorency		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 61 55
DEL MASCHIO Gérard	agent EDF/RTE en inactivité de service-retraité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
DELPUECH Eric	chauffeur livreur PL	CGT	IDF sauf CPH Bobigny		UL CGT 13 rue Pierre et Marie Curie 93170 Bagnole	01 43 63 58 32
DELUMBEE Richard	cuisinier	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
DELVAL Marc	technicien SAV	CGT	IDF		UL CGT VAL D'OISE EST 47/51 Avenue de la Division Leclerc 95200 Sarcelles	01 39 90 77 17 06 60 43 18 20
DELZANT Camille	Juriste	FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS ET SYNDICATS DE SPORTIFS	IDF	75	FNASS 5 Rue des colonnes 75002 Paris	01 40 39 91 07
DEMBELE Makan Oulé	agent de manutention nettoyage	CGT	IDF		UL CGT Maison des syndicats de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 Roissy CDG cedex	01 48 62 10 28
DEMEULEMESTER Claude	ingénieur docteur ès sciences	CGT	IDF sauf CPH Créteil		UD CGT Maison des syndicats Michel Gema 11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex	01 41 94 94 00
DE MOEGEN Christophe	assistant à maîtrise d'ouvrage	CFDT	IDF	75	BETOR-PUB CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 89 92
DENEANU Arthur	Consultant	FO	IDF sauf CPH Boulogne Billancourt		UD FO 92 37, rue Gay Lussac 92320 Chatillon	01 47 36 74 03 udfo92@orange.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
DENIMAL Martine	Responsable RH	CFE CGC	IDF sauf CPH Longjumeau jusqu'au 31/12/2017	91	UD CFE CGC Maison des Syndicats 12 terrasses de l'Agora 91000 Evry cedex	01 60 78 51 49 ud91@urifcfcgc.fr
DE NOIRON Véronique	déléguée médicale	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
DENOYELLE Jean-François	Agent SNCF	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 34 57 55 38
DEQUEKER Thierry	privé d'emploi	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
DERAIN Michel	retraité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
DEREUMETZ Jérôme	steward	FO	IDF		SNPNC FO 5 rue de La Haye BP 18939 95739 Roissy CDG cedex	01 49 19 58 18 jedereumetz.snpnc@gmail.com
DEROUBAIX Teddy	Ripeur	CFTC	IDF sauf CPH de Bobigny		UD CFTC 93 1 place de la libération 93012 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
DEROUICHE Abdelkrim	Chargé de comptes	CGT	IDF		UL CGT 30 Rue Ambroise Croizat 93400 Saint Ouen	01 40 11 53 32
DEROUIN François Xavier	consultant	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
DERRADJI Toufik	Responsable de site	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 69 87 77 47
DE SANTIS Barbara	Hotesse de l'air	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
DESCHARLES Jean -Marie	Agent de sécurité (chef d'équipe )	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 96 08 61 58
DESCHE-ZIZINE Patrick	Artiste musicien	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
DE SOUSA Alfredo	juriste	CFDT	IDF sauf CPH Paris		UD 75 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 25

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
DESTIERDT Denis	retraité	FO	IDF		UNION REG PARIS NORD 185, rue du Faubourg St Denis 75010 Paris	01 55 31 51 60 dd.enzo@hotmail. fr
DESTOURNELLES Stéphane	Agent de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 58 33 97 68
DETRE Romain	préparateur de commandes	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 44 84 52 74
DEVAUSSUZENET Frédéric	chef de caisse	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 24 62 55 09
DEVOCELLE Jean-Marc	Manipulateur ERM	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
DE WILDE Laurence	agent de maitrise RATP	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
DIA Abdoulaye	agent de sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 16 72 70 03
DIA Fatimata	Personnel Naviguant	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
DIA Hamady	employé logistique	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 52 74 26 52
DIA Hamidou	Ambulancier	CGT	IDF		UL CGT 30 Rue Ambroise Croizat 93400 Saint Ouen	01 40 11 53 32
DIAGANA Cheikhna	Assistant d'exploitation	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 25 60 36 31
DIAGNE Youssoupha	Ouvrier Nettoyage	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
DIAGOURAGA Mahamadou	Chauffeur Poids Lourds	CGT	IDF		UD CGT Maison des syndicats Michel Gema 11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex	01 41 94 94 00
DIAKHATE Fode Moussa	secrétaire	CGT	IDF		UL CGT 26 Avenue Gabriel Péri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
DIAKITE Diourou	agent de maitrise	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 79 02 81 77
DIALLO Aminata	Responsable digitalisation chez orange	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
DIALLO Malado	Agent Sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SUD SOLIDAIRES PREVENTION SECURITE 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 95 39 17 45
DIALLO Mouhamadou	Restaurateur chef d'équipe	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	01 42 03 89 00
DIALLO Youssouf	employé prévention sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 34 44 46 97
DIANE Adama Sory	chef d'équipe	CGT	IDF		UL CGT BP 78377 Cergy Saint Christophe 95805 Cergy Pontoise	07 57 36 50 38
DIAS Nadra	chef de caisse	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
DIAWARA Karouga	Agent de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 66 51 78 13
DIDOUCHE Abdelhakim	chef d'équipe sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 63 05 68 78
DIEDHIOU Ismaela	agent de sécurité SSIAP2	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 68 29 22 49
DIENG Baïdy	Gestionnaire crédit client sénior	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 01 72 79 91 baïdy.dieng@gmail.com
DIERICKX Alain	Chef de projet informatique	CFTC	IDF		SICSTI 39 quai de Loire 75019 Paris	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
DINVILLE Christian	cadre	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc.fr
DI PONZIO Antony	Conseiller commercial	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 35 51 53 89

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
DJAB Smaïne	chef d'équipe	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
DJIBONGO Patrick	Employé	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaymin 75019 Paris	01 42 03 88 16
DJIKI Dieudonné	consultant	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc. fr
DJURDJEVIC Sladjane	Salarié associatif	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 24 04 58 94
DO CASAL Lorène	juriste	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
DOMONT Stéphane	Agent de conduite	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 321
DOS SANTOS Alix	commis de cuisine	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
DOS SANTOS Antonio	Formateur	CGT	IDF		UL CGT 30 Rue Ambroise Croizat 93400 Saint Ouen	01 40 11 53 32
DOS SANTOS Fabienne	commis de cuisine	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
DOS SANTOS Formosinda	Conseillère Bancaire	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
DOSSO Mamadou	agent de sécurité SSIAP1	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 61 02 00 24
DOSSOU-YOVO Andrée	technicien support	CFE CGC	IDF		SMIDEF CFE CGC	ud95@urifcfcgc. fr 01 30 32 03 66
DOUHET Catherine	Responsable Logistique	CFE CGC	IDF	91	UD CFE CGC 91 Maison des syndicats 12 place des terrasses de l'Agora 91304 Evry cedex	ud91@urifcfcgc. fr 01 60 78 51 49
DOUKHAN Gérald	agent de sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 68 36 64 01
DRAVERS Fabienne	marketing	CFDT	IDF sauf CPH Boulogne Billancourt		UD 92 23 place de l'iris 92400 Courbevoie	01 47 78 98 44
DRAYTON Jeanne	plombier	SOLIDAIRES	IDF sauf CPH Paris		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 52 47 07 69

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
DRIDI Kamel	responsable telecom	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
DRISSI Fatima	Analyste	CFDT	IDF sauf CPH Paris		CFDT COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE F3C 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 54 00
DUBOIS Olivier	cadre marketing	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
DUBOUCHAUD Gilles	employé administratif	CGT	IDF		UL CGT 3 av des Indes Za Courtaboef BP 118 91944 Les Ulis cedex	01 69 07 88 30
DUCART Alexa	Personnel navigant commercial	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
DUCOIN Ludovic	rédacteur	UNSA	IDF sauf CPH Paris		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
DUFORET Sandrine	Personnel navigant commercial	FO	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 saduforet.snpnc@gmail.com
DUGUET Yves	retraité	CGT	IDF		UL CGT 7 Avenue Jean Lebas 93140 Bondy	01 48 47 80 64
DULIEU Bertrand	Formateur pour Adultes	SOLIDAIRES	IDF	93-95-75	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 07 42 18 70
DUMARCAY Isabelle	Chef de projet	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
DUMAS Benoit	Personnel Navigant Commercial	CFDT	IDF		UNPNC 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 49 89 70 92
DUMAS Pascal	Coordinateur HSCT	CFDT	IDF		CFDT COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE F3C 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 54 00
DUMAY Dominique	Chef de cabine	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
DUPEREY Bruno	Responsable paie et administration du personnel	CFE CGC	IDF	93	UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
DUPUITS Patrick	Educateur spécialisé	SOLIDAIRES	IDF	93	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 33 25 30 93
DUSOYE Om Anand	responsable exploitation	CGT	IDF		UL CGT BP 78377 Cergy Saint Christophe 95805 Cergy Pontoise	01 34 43 10 47 06 07 01 73 67
DUTOIT Bernard	retraité	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc.fr
DWEK Isaac	retraité	CFE CGC	IDF	95	UD CFE CGC Maison départementale des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise	01 30 32 03 66 ud95@urifcfcgc.fr
EBOYEYE Rogatien	Chef de projet informatique	CFE CGC	IDF	93	UD 93 CFE CGC 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr
EDDAÏDJ Rachid	technicien d'exploitation	CFE CGC	IDF	93	UD 93 CFE CGC 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr
EDOUARD Carole	Chef d'équipe	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 66 69 58 70
EGALIS Fabrice	Contrôleur finances publiques	CGT	IDF		UD 75 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
EL ACHKAR Samy	retraité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
EL AMMARI Mohamed	Opérateur de sûreté aéroportuaire	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
EL FARH Tarek	support métier	CFTC	IDF		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
EL GHALI Mohamed el Mahfoud	Chargé de mission logistique	CGT	IDF		UL CGT 385 Rue de la belle étoile 95976 Roissy CDG cedex	01 48 17 74 00
EL GUERGUARI Benyoucef	Chef de poste	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
EL HAJJ Samer	Ingénieur télécom	CFE CGC	IDF	93	UD 93 CFE CGC 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr
EL HARRAS Jawad	Agent d'exploitation	CFTC	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
EL MAGHILI Fatima	assistante technique	CGT	IDF		UL CGT 22 rue de la République 93700 Drancy	01 48 96 92 40 01 48 96 36 32

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
EL MAHDI Zohra	opératrice de traitement	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
EL MAHROUSS Mohamed	Maitre d'hotel	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 80 12 90 73
EL MATOUSSI Makram	Agent SNCF	SOLIDAIRES	IDF	77	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 42 05 00 82 06 12 97 69 68
EL MHAMDI Hamid	cadre informatique	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
EL-MILOUDI Nora	Personnel Naviguant	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
EL OUEZRHARI Houcine	Informaticien	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
ERNOU Yannick	Machiniste	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
ESSAT Ali	Personnel navigant commercial	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
ETJEMESIAN Axel	Personnel navigant commercial	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
EVAIN Philippe	pilote de ligne	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 95 68 65 03
EYCHENNE Lucile	sans emploi	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 64 35 96 88
FARRAT Raymond	Chef de projet informatique	CFE CGC	IDF	94	UD 94 CFE CGC Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc.fr
FAUCHEUX Loïc	machiniste receveur	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
FAUCHEUX Patrice	retraité	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
FAVE Geneviève	agent EDF	CFTC	IDF		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr



NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
FEKAR Abdelkader	technicien	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
FELLAH Soulikha	assistante sociale	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
FERJAUULT Marie-José	Chargée de contrôle cadre bancaire	CFTC	IDF	75	UD CFTC 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
FERMAN Hircac	Magasinier	CGT	IDF		UD CGT Maison des syndicats Michel Gema 11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex	01 41 94 94 00
FERNANDES Adelia	Employée commerciale	CGT	IDF		UL CGT 1 Avenue Molière 77130 Montereau	01 64 32 05 46 06 83 01 99 02
FERREIRA Anthony	cariste	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 30 66 24 11
FERREIRA Edouardo	Employé commercial	CGT	IDF		UL CGT 1 Avenue Molière 77130 Montereau	01 64 32 05 46 06 83 01 99 02
FERREIRA Pascal	Agent SNCF	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
FERREIRA Régine	Gestionnaire de Sinistre	CGT	IDF sauf CPH Nanterre		UD CGT La Rotonde 32_34 Av des Champs Pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
FETTOUS Myriame	Superviseur	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 03 88 51 53
FIEMS Jean Claude	Régisseur Général	CGT	IDF		UD CGT La Rotonde 32_34 Av des Champs Pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
FIGUIERE Claude Alain	cadre opérationnel la poste	CFDT	IDF sauf CPH Versailles		CFDT COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE F3C 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 54 00
FLAUZIN Nancy	gestionnaire ressources humaines	CGT	IDF		UL CGT 1 Rue Léo Delibes 93150 Le Blanc Mesnil	01 48 65 70 09
FLOHIC Jean Jacques	Agent de Maîtrise	CGT	IDF		UL CGT 4 rue Claude Debussy 78340 Les Clayes sous bois	06 98 61 13 32 06 13 23 14 34
FLORIN Alain	photographe sans emploi	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
FORA Florence	Responsable assurances	CFTC	IDF		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
FORESTIER Michel	technicien	CGT	IDF		UL CGT 19 Rue de la Vaucouleurs 78711 Mantes la ville	01 30 33 59 91 ul.cgt.mantes@wanadoo.fr
FORETZ Nicolas	Personnel Naviguant	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
FORTIN Gérard	agent SNCF	CGT	IDF		Fédération des cheminots 263, rue de Paris case 546 93515 Montreuil	01 55 82 84 26 droits@cheminotcgt.fr
FOUACHE Huguette	technicienne de banque	CFE CGC	IDF sauf CPH Paris	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc.fr
FOURCAULT Philippe	Enseignant	CGT	IDF		UL CGT Avenue André Gauthier 91150 Etampes	01 64 94 33 00 ulcgt.etampes@neuf.fr
FOURNIER Guillaume	Chef de cabine	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
FOURNIER Jocelyne	secrétaire agent administratif	CGT	IDF		UL CGT Espace Lafayette 10 bis rue de l'Aître 77120 Coulommiers	01 64 03 54 85 06 73 34 65 02
FRADE Mickael	conseiller de vente	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 60 60 03 13
FRANCAL Claude	ingénieur	CGT	IDF sauf CPH de Longjumeau		UL CGT 14 rue du Chemin des Femmes 91300 Massy	01 69 32 15 76
FREBOURG épouse VIOLATE Monique	retraîtée	CGT	IDF		UL CGT 4 rue Claude Debussy 78340 Les Clayes sous bois	01 30 55 79 03 ul.cgt-lesclayes@orange.fr
FRERET Steven	technicien	CFE CGC	IDF	93	UD 93 CFE CGC 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr
FRIOUCHEN Bouchra	auxiliaire de la petite enfance	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
FRISULLI Jean Louis	postier	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 18 79 99
FROMENT Cyril	Pilote de ligne	CFDT	IDF		SPL CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	06 07 39 86 32
FRUCHARD Christian	Cameraman	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
GACHE Jean Pierre	retraité	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
GAILLARD Jean-Luc	Responsable point de vente	CFDT	IDF sauf CPH Paris		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
GAILLARD Pascal	Chargé administratif technique	CFDT	IDF		UD 75 7 Rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 25
GALANI Christian	Agent de sécurité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
GALY Jean-Paul	retraité	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc.fr
GANDILHON Christophe	cadre technique de l'environnement	FO	IDF sauf CPH Nanterre		UD 92 37 Rue Gay Lussac 92320 Chatillon	01 47 36 74 03 udfo92@orange.fr
GARCIA Grégory	Personnel navigant commercial	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
GARRIDO Damien	marketing	CFTC	IDF		UD 92 61 jardins de Boieldieu La Défense 8 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
GASSAMA Diegui	SSIAP 1	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 18 18 11
GAUDEFROY Gérard	Responsable secteur ingénierie de maintenance	CFE CGC	IDF	77	UD CFE CGC 2 rue de la Varenne 77000 Melun	01 64 37 84 28 ud77@urifcfcgc.fr
GAUTHERIN Stéphane	chauffeur PL	CFTC	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
GAUTIER Daniel	retraité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
GAUVIN Gael	préparateur de commandes	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 41 70 62 97
GBETTE Sylvain	boulangier pâtissier	CGT	IDF		UL CGT 11 rue du 8 Mai 1945 93000 Bobigny	01 48 31 30 91
GEFFROY Alain	Chef produits informatique	CFE CGC	IDF	77	UD CFE CGC 2 rue de la Varenne 77000 Melun	01 64 37 84 28 ud77@urifcfcgc.fr
GEIB William	Cadre de banque	CFE CGC	IDF sauf CPH Créteil à compter du 01/01/2018	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc.fr
GEORGE RAJENDRAM Dinoliyan	agent de sûreté aéroportuaire	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 50 60 93 43

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
GERMANY Moïse	Technicien support	CGT	IDF sauf CPH Montmorency		UL CGT Val d'Oise Est 47/51 Avenue de la Division Leclerc 95200 Sarcelles	06 84 62 43 60
GERME Charles	technicien moyens généraux	CFDT	IDF		SPASAF Le dôme Bât 6 6 rue de la Haye BP 10908 Tremblay en France 95731 ROISSY CDG CEDEX	01 41 56 04 83
GHANDRI Toufik	Agent Sécurité Incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 68 24 11 19
GHARBI Mahraz	Agent de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 66 63 25 95
GHELEB Chaouki	Chef de poste	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 81 36 20 32
GHELOUCI Noredine	Agent de magasin cariste	CFTC	IDF		UD CFTC 95 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
GHOUL Farhat	Employé	CFDT	IDF sauf CPH Paris		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
GIBIER Sophie	Formatrice	CFE CGC	IDF	78	UD CFE CGC 88 bis avenue de Paris 78000 Versailles	01 39 53 84 90 ud78@urifcfcgc.fr
GILARDI ORTOLE Elsa	Personnel Navigant Commercial	CFDT	IDF		UNPNC 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 49 89 70 92
GINES Yann	Chef de bord SNCF	CGT	IDF		UD 75 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
GIRAUDON Bruno	Chargé de mission	CFTC	IDF		UD CFTC 93 1 place de la libération 93012 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
GIRIER-DUFOURNIER Olivier	Chargé de projet	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 80 02 97 17
GIROD Yves	retraité	CFDT	IDF sauf CPH Créteil		UD 94 Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 10 50
GOLDSTEIN Sylvain	sans emploi	CGT	IDF		UL CGT 11 rue du 8 Mai 1945 93000 Bobigny	01 48 31 30 91
GOMEZ-RODRIGUEZ Manuel	retraité (ajusteur monteur)	CGT	IDF		UD CGT 77 15 rue Pajol 77007 Melun cedex	01 64 14 26 77 udcgt77@wanadoo.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
GOMMARD Philippe	Conducteur d'installation	CGT	IDF		UL CGT 34 avenue Paul raoult 78130 Les Mureaux	01 30 22 05 53 ulcgtlesmureaux78@orange.fr
GONCALVES Manuel	technicien logistique	CGT	IDF		UL CGT Maison des syndicats de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 Roissy CDG cedex	01 48 62 10 28
GONCALVES VIEIRA Karine	contrôleur de travaux	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcegc.fr
GONTHIER Julien	animateur SUD Industrie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 30 55 33 56
GORGI France	médiatrice/juriste	CFDT	IDF sauf CPH Boulogne Billancourt		UD 75 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 25
GOSSELIN Georges	Technicien chauffagiste	SOLIDAIRES	IDF	75	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 32 73 70 32
GOUDJIL Fadila	responsable administratif	CFTC	IDF sauf CPH de Nanterre		UD CFTC 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
GOVINDAMA Jean- Claude	Opérateur de sûreté	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 81 41 72 89
GRANGER Louise	juriste	CFDT	IDF		UD 75 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 25
GRANVILLE Samira	chargée de clientèle	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 15 02 78 39
GRATACAP Michel	ingénieur informaticien	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
GREBIL Joel	délégué médical	UNSA	IDF sauf CPH Paris		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
GRILLON Augustin	chargé d'études statistiques	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
GRILO Christophe	Chargé de la sécurité personnes et des biens	CFDT	IDF		Syndicat francilien des agents de la sécurité sociale SFASS 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 81
GRIMALDI Thierry	réfèrent assurance maladie	FO	IDF		UD 78 8A Rue de la ceinture 78000 Versailles	01 39 50 15 31 juridique.udfo78@orange.fr
GROS Christophe	juriste	CFE CGC	IDF sauf CPH Argenteuil	95	UD CFE CGC Maison départementale des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise	01 30 32 03 66 ud95@urifcfcgc.fr
GROS de BELER Arnaud	Personnel navigant commercial	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
GRUDE Fabrice	chef de car cadre audiovisuel	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
GUASTALLI Antoine	retraité	FO	IDF sauf CPH Longjumeau		UD 91 12 Place des terrasses de l'agora 91034 Evry cedex	01 60 78 15 57 udfo91@gmail.com
GUEDON Eric	Chef de Cabine	CFDT	IDF		UNPNC 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 49 89 70 92
GUERDOUX Patricia	retraîtée banque-assurance	CGT	IDF sauf CPH Meaux		UL CGT Espace Lafayette 10 bis rue de l'Aître 77120 Coulommiers	01 64 03 54 85 06 73 34 65 02
GUERIN Denia	Personnel navigant commercial	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
GUERRA Emmanuelle	conseillère clientèle banque LCL	FO	IDF		Immeuble la baleinière 12 rue des bateliers 92110 Clichy	06 77 50 77 01 yabavie@gmail.com
GUESSOUM Claude	magasinier cariste	CGT	IDF		UL CGT Bourse du travail 2 rue Simone de Beauvoir 77186 Noisiel	01 64 26 09 94 06 44 03 15 92
GUEVELLOU Gilles	Monteur GTR	CGT	IDF sauf CPH Melun		UD Seine et Marne - 15 rue Pajol - 77007 Melun Cedex	01 64 14 26 77 01 60 63 69 69
GUEZ Gonzague		CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc.fr
GUIDOUX Fabrice	fonctionnaire territorial	CGT	IDF		UL CGT 22 rue de la République 93700 Drancy	01 48 96 92 40 01 48 96 36 32
GUIGNANT Sébastien	Assistant manager	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
GUILLAUME Freddy	Chauffeur PL	CFDT	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 05
GUILLEREY Bernard	Technicien	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 70 93 61 51
GUILLOU Sylvie	Personnel Naviguant Commercial	CGT	IDF		UD CGT Maison des syndicats Michel Gema 11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex	01 41 94 94 00
GUILLOU Manuella	ingénieur commercial	CFE CGC	IDF	92 secteur La Défense et alentours	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc. fr
GUIOLET Chantal	auditeur SI juriste	CFE CGC	IDF	77	UD CFE CGC 2 rue de la Varenne 77000 Melun	01 64 37 84 28 ud77@urifcfcgc. fr
HACHIMI Sabrya	cadre commercial	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
HACVILLE Patrice	employé commercial	FO	IDF		UD 92 37 Rue Gay Lussac 92320 Chatillon	01 47 36 74 03 udfo92@orange.fr
HADDAD Bassem	Ingénieur Consultant	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 09 99 11 05
HADDOUCHE Lhyass	Conducteur de Bus	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
HADJ LARBI Cid Ali	Employé administratif	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 55 58 25
HADJOU Saddek	cadre	CGT	IDF		UL CGT 60 Avenue Blanche de Castille 78300 Poissy	01 39 79 14 20 ulcgyvelinesnord @wanadoo.fr
HAIMAD Nassira	manutentionnaire	CFTC	IDF sauf CPH Créteil		UD 94 Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 61 01 standartcftc94@w anadoo.fr
HA KIM-ZAIRE Tuyen	Informaticienne	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
HAMEAU Corine	responsable informatique	CFE CGC	IDF	93	UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc. fr
HAMMAMI Mehdi	Technicien Banques	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 51 66 50 72
HAMMOUD Mourad	Technicien support	CGT	IDF		UD CGT La Rotonde 32_34 Av des Champs Pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orang e.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
HAMROUNI Linda	Agent d'encadrement	CFDT	IDF		SPASAF Le dôme Bât 6 6 rue de la Haye BP 10908 Tremblay en France 95731 ROISSY CDG CEDEX	01 41 56 04 83
HAN Michel	Conseiller commercial	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES SUD TELECOM 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 69 43 24 07
HANANEL Michel	Ingénieur informatique	CFE CGC	IDF		UD 94 CFE CGC Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 09 57
HARDY Julien	Responsable Secteur logistique	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 85 53 73 74
HARRAOUI Imane	Permanente syndicale	CFTC	IDF sauf CPH Nanterre		Syndicat CFTC 1 quai du point du jour 92100 Boulogne	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
HARTOCK Daniel	Agent d'exploitation	CFTC	IDF		UD CFTC 95 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
HASSAN Olivier	Ingénieur	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
HASSOUN Martine	Journaliste	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
HAUENSTEIN Agnès	consultante en informatique	CFTC	IDF		UD CFTC 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
HAUTIER Dominique	hôtesse de caisse	CGT	IDF		UL CGT 1 Avenue Molière 77130 Montereau	01 64 32 05 46 06 83 01 99 02
HELLAL Azédine	Agent de maitrise	CGT	IDF		UL CGT Maison des syndicats de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 Roissy CDG cedex	01 48 62 10 28
HEMIDI Mohamed	agent RATP département sûreté	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
HENRY Jérôme	machiniste receveur	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
HERAIF Homar	Chef de quart	CFDT	IDF		CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	06 24 28 19 31



NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
HETZEL Henri	retraité	CFDT	IDF		UD 78 301 avenue des bouleaux 78190 Trappes	01 30 51 04 05
HILAIRE Yann	consultant	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc.fr
HIRLES Henry	chauffeur poids lourds	CFTC	IDF		UD 94 Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 61 01 standartcftc94@wanadoo.fr
HLAOUI Aouatef	Administratrice de formation	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 66 41 57 43
HOERLER Alexandra	juriste en droit social	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
HORACHE El Houssine	consultant	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES/SUD INDUSTRIE FRANCILIEN 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 59 01 70 22
HORRI Karem	Personnel Naviguant	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
HOUBINE Jérôme	Responsable Département RH et contrôle de gestion	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
HOUEMENT Aline	Gérante adjointe	CFTC	IDF		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
HOUNKPADOE Antonin	Agent de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 63 68 91 13
HOURI Hocine	responsable d'équipe	CFTC	IDF		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
HRAÏBA Daoiya	assistante à maîtrise d'ouvrage	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc.fr
HUCHEDE Bertrand	conseiller développement clinique	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
HUET Maryse	opérateur	SOLIDAIRES	IDF		SUD SOLIDAIRES PREVENTION SECURITE 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 60 65 18 32

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
HUGE Guy	retraité	CGT	IDF		UL CGT 10 Rue Rouget de l'Isle 93160 Noisy le Grand	01 43 05 71 16
HUGONET Xavier	consultant	CFE CGC	IDF	78	UD CFE CGC 88 bis avenue de Paris 78000 Versailles	01 39 53 84 90 ud78@urifcfcgc.fr
HULLO Alain	agent RATP	CFDT	IDF sauf CPH de Paris		CFDT Ile de France 78 rue de Crimée 75019 Paris	01 42 03 89 00
HUOT Jean-Louis	retraité	CFE CGC	IDF	78	UD CFE CGC 88 bis avenue de Paris 78000 Versailles	01 39 53 84 90 ud78@urifcfcgc.fr
HUYGHUES BEAUFOND Claude	actuaire	CFTC	IDF		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
IADADAINE Kader	ingénieur consultant en informatique	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc.fr
IBERRAKEN Abderahmane	Chauffeur magasinier	CFTC	IDF		UD CFTC 95 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
ICTEMER Hakan	Agent d'exploitation	CFTC	IDF		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
IDRISSI Rachid	Personnel Naviguant	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
IHADDADEN Aissa	Chef de service sécurité incendie (SSIAP3)	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 45 82 16 56
INGARGIOLA Ilhame	Personnel navigant commercial	FO	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 contact@fo93.fr
ISMAIL Bassem	chargé de recouvrement	CFDT	IDF sauf CPH Nanterre		UD 92 23 place de l'iris 92400 Courbevoie	01 47 78 98 44
JAAOUAR Mohammed	retraité fonction hospitalière	CGT	IDF		UL CGT Le village Bat 14 Rue Ambroise Croizat BP 10043 95340 Persan	06 95 02 48 12
JACOPS Guy	Chargé de mission	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc.fr
JACQUEAU Etienne	ingénieur d'études	CFTC	IDF		UD CFTC 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
JAIHOURES Marie Christine	juriste	CGT	IDF		UD CGT Maison des syndicats Michel Gema 11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex	01 41 94 94 00

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
JEANNOT Gérard	Electricien	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
JEGOU Damien	conseiller clientèle	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 19 73 14 86
JELASSI Naïma	Responsable de site	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
JEROME Eric	Consultant Senior	CFTC	IDF		UD CFTC 78 57 boulevard de la reine 78000 Versailles	01 39 50 16 45 ud78.cftc@orange .fr
JESENBERGER Philippe	organisateur conseil informatique	CFTC	IDF sauf CPH Nanterre		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
JOBARD Patrice	Agent de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 80 41 36 66
JOHANSEN Maja Almas	employé de commerce	CGT	IDF		UL CGT 385 Rue de la belle étoile BP 69132 95976 Roissy CDG cedex	01 48 17 74 00 ulcgtpn2@orange. fr
JONES Jennifer	officier pilote	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	01 49 89 24 00
JOSEPH Serge	retraité	CGT	IDF		UL CGT cité administrative Mont Thabor 77377 Meaux	01 60 23 01 20 09 50 51 77 10
JOURNEE Hervé	Employé de banque	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
JUIN Christophe	Pilote de ligne	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	01 30 51 04 05
JULIEN Philippe	agent technique	CGT	IDF		UL CGT 19/21 rue Jacques Duclos 93600 Aulnay sous bois	01 48 66 32 41
KABADI BAULE Elisabeth	chargé d'exploitation	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 25 48 01 12
KABRE Franky Jerode	chef d'équipe des services de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 36 94 91 43

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
KACEMI Bilal	Technicien informatique	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
KADDOUR Fabienne	secrétaire	FO	IDF sauf CPH Saint Germain en Laye		UD 78 8A Rue de la ceinture 78000 Versailles	01 39 50 15 31 juridique.udf078 @orange.fr
KAFSI Ahmed	Agent de Sécurité incendie	CFDT	IDF sauf CPH Paris		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
KAIFFER Olivier	directeur de projet	CFE CGC	IDF	93	UD 93 CFE CGC 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc. fr
KALINSKI Dominique	retraîtée	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange. fr
KALOGO Mariame	agent administratif	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 87 31 70 90
KAMANGO Bate-Sele	Hôte de vente	CGT	IDF		UD CGT 26 rue Francis Combes 95000 Cergy	06 12 71 63 90
KAMOWSKI Frédéric	consultant	CFE CGC	IDF	91	UD CFE CGC Maison des Syndicats 12 terrasses de l'Agora 91000 Evry cedex	01 60 78 51 49 ud91@urifcfcgc. fr
KANDI Tiziri	animatrice	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
KANE Abdoul Madjidou	Vendeur	CGT	IDF		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13
KANSOUCE Mohamed	chef d'équipe de sécurité SSIAP2	SOLIDAIRES	IDF		SUD SOLIDAIRES PREVENTION SECURITE 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 98 89 66 43
KANTE Adama	préparateur de commandes	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 44 84 52 74
KANTE Gabriel Fodie	Agent de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 98 54 69 48
KAPELA Laurianne	juriste en entreprise	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
KARIM Fatima	gestionnaire de stock	CGT	IDF		UL CGT 1 rue Pierre Curie 93350 Le Bourget	01 48 35 00 57 union.locale.cgt.le bourget@orange.f r

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
KASSIER GANGA Rosny	agent des services sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SUD SOLIDAIRES PREVENTION SECURITE 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 18 18 11
KEITA Adiaratou	gouvernante	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 99 67 32 27
KEITA Mohamed Famakan	Agent d'exploitation	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 99 67 32 27
KENNOUDA Belkacem	employé administratif	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
KERDAGH Aicha	Sans emploi	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 81 96 04 92
KERMAIDIC Jean Jacques	ingénieur commercial	CFE CGC	IDF	92 secteur La Défense et alentours	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
KHABLACHI Saifallah	retraité	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
KHALLADI Malika	Responsable des achats	CFTC	IDF sauf CPH de Montmorency		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
KHARROUBI Imed	employé logistique	CGT	IDF		UL CGT 385 Rue de la belle étoile 95976 Roissy CDG cedex	01 48 17 74 00 06 76 68 03 13
KHELIFA Abdelhalim	responsable secteur	CFE CGC	IDF	93	UD 93 CFE CGC 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr
KHENNICHE Mohamed	Technicien Banques	SOLIDAIRES	IDF sauf CPH Paris		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 66 61 04 12
KHENISSI Abdelfatah	magasinier	CGT	IDF sauf CPH Longjumeau		UL CGT 14 Rue du chemin des femmes 91300 Massy	01 69 32 15 76
KHOURY Nabil Joseph	coordonateur opérationnel contrôle	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
KHREIM Jean-François	Enseignant-Chercheur	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
KICHENIN Joël	ingénieur	CGT	IDF		UL CGT 3 av des Indes Za Courtaboef BP 118 91944 Les Ulis cedex	01 69 07 88 30
KINGUE-MOUDIO Nicolas	préparateur de commandes	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 44 84 52 74
KITTIPHAN Alexandre	ingénieur informatique	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc.fr
KOEBEL Vincent	Conseiller Emploi	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 63 29 19 32
KOFFI Charlemagne	chef d'équipe des services de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 25 05 85 85
KOFFI Kacou Serge	Educateur spécialisé	CFTC	IDF		UD 77 2 Rue de Varenne 77000 Melun	01 64 37 67 90 udcftc77@cftc77.fr
KOISSI Antoine	Chef d'équipe	CFDT	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 05
KOÏTA Moussa	conseiller de vente	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 89 60 10 23
KONATE Samba-Lamine	Chef d'Equipe Sécurité Incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 16 43 69 72
KORNETZKY Ludovic	responsable artistique et commercial	CGT			UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
KOTBI Nadia	Agent de Sureté aéroportuaire	SOLIDAIRES	IDF		SUD SOLIDAIRES PREVENTION SECURITE 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 51 16 48 64
KOUN Yann	Steward (PNC)	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
KOURDOURLI Karim	fraiseur	CGT	IDF sauf CPH d'Evry		UL CGT BT B Frachon 35 rue Emile Zola 91100 Corbeil Essonnes	01 60 89 45 39

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
KRID Nora	aide soignante	FO	IDF		UD 95 38 Rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumone	01 30 32 04 44 fo95@orange.fr
KRUSZYNSKA Laetitia	responsable marketing	UNSA	IDF sauf CPH Créteil		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
LABARCA Marcela	chargée d'assistance	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
LACOUTURE Jean François	juriste	CGT	IDF sauf CPH Créteil		UD CGT Maison des syndicats Michel Gema 11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex	01 41 94 94 00
LADJOUZI Kheireddinne	Responsable relation sociale	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
LAFARGUE Jean-Luc	Ingénieur Conseil	CFDT	IDF	75	UD 75 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 25
LAGADEC Hervé	ingénieur	CGT	IDF sauf CPH de longjumeau		UL CGT 3 av des Indes Za Courtaboef BP 118 91944 Les Ulis cedex	01 69 07 88 30
LAHUERTA Sébastien	Employé	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 23 08 51 10
LAIGOT-DUTOUR Jocelyne-Nadia	Analyste	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
LAKHAL Torkia	Gestionnaire en banques	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 09 96 38 40
LALAU Richard	Formateur pour Adultes	SOLIDAIRES	IDF	93-95-75	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 85 43 48 03
LALUNG Guilène	Sans emploi	CGT	IDF		UL CGT Maison des syndicats de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 Roissy CDG cedex	01 48 62 10 28
LAMOUADEM Abdelkader	Formateur	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 26 70 97 40
LAMY Benoit	Data analytics	CFTC	IDF		UD 75 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 83 94 67 72 contact-75@cftc- paris.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
LANDE DE VILLERS Christophe	Administrateur	CFTC	IDF		UD CFTC 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
LANDRON Luiza	responsable ressources humaines	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc. fr
LANDRON Michel	directeur d'école retraité	FO	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 contact@fo93.fr
LANGET Gérard	agent de maitrise	CFTC	IDF		UD 94 Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 61 01 standartcftc94@w anadoo.fr
LANGUIL Jean Pierre	Directeur MJC	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 38 53 31
LAPAIRE Mélanie	Hôtesse Accueil	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 46 36 52 25
LAPEYRONIE Brigitte	juriste	CFDT	IDF		UD CFDT 77 15 Rue Pajol 77000 Melun	01 60 59 06 60
LAPIERRE Bénédicte	chargée des ressources humaines	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc. fr
LAPIERRE Marielle	formatrice et juriste en droit social	FO	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 contact@fo93.fr
LAPOINTE Jean	retraité	CGT	IDF		UL CGT 9 rue Marcel Paul 77370 Nangis	01 64 08 19 08 01 64 14 26 77
LAPOTRE Corinne	ingénieur	UNSA	IDF sauf CPH Nanterre		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
LARDIDI Abdelnour	agent de maitrise département sécurité RATP	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
LARTELIER Stéphane	Responsable Concergerie	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
LASCOUX Jean-François	Fonctionnaire de la Poste	FO	IDF		4, chemin de Corbeil à Brie 91250 Tigery	07 77 06 66 09 jflascoux@orange .fr
LAVAUT Théophile	sans emploi	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 38 53 31
LAWSON Delphine	chef caissière	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 15 99 65 46



NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
LAWSON Late Jérôme S	Agent de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 87 66 98 52
LE BAIL Laurent	Personnel navigant commercial	FO	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 lelebaill.snpnc@gmail.com
LEBBAD Noria	Employée administratif	CFTC	IDF		UD CFTC 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
LECLERCQ Jean François	pilote de ligne	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 03 69 39 68
LECOCQ Yann	ingénieur	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
LE CUNFF Daniel	retraité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 38 53 31
LECURIEUR Laurence	employée sécurité sociale	FO	IDF sauf CPH Bobigny		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 contact@fo93.fr
LEFEVRE Christophe	Gestionnaire de stock	CGT	IDF sauf CPH Melun		UD Seine et Marne - 15 rue Pajol - 77007 Melun Cedex	01 64 14 26 77 01 60 6 369 69
LEGHMARA Najade	conseillère clientèle	CFDT	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 05
LEGRAND Eric	Informaticien	CGT	IDF		UL CGT 19/21 rue Jacques Duclos 93600 Aulnay sous Bois	01 72 51 85 26
LEHMANN Jean Pascal	chef des ventes	CFE CGC	IDF		UD CFE CGC 91 - Maison des Syndicats - 12 Place des Terrasses de l'Agora - 91304 EVRY Cedex	01 60 78 51 49 ud91@urifcfcgc.fr
LEHMANN Jean Pierre	retraité	CGT	IDF		UL CGT 30 Rue Ambroise Croizat 93400 Saint Ouen	01 40 11 53 32
LE HUU Nghia	consultant en informatique	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc.fr
LEITE Madeleine	Assistante de Direction	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
LELONG Jean Luc	retraité	CFDT	IDF		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 61 55

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
LEMAITRE Florence	éditrice, réalisatrice, juriste	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
LE MENN Jean Michel	retraité	CFDT	IDF		UD 77 15 rue Pajol 77000 Melun	01 60 59 06 60
LEMGHARI Adil	responsable de service	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 55 58 22
LEMOINE Madely	technicienne qualité/methodes	CFE CGC	IDF sauf CPH Montmorency	95	UD CFE CGC Maison départementale des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise	01 30 32 03 66 ud95@urifcfcgc.fr
LE MOUEL Laurent	Employé de banque	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
LENIQUE Jean Marie	pilote de ligne	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 71 12 44 69
LENOIR Grégoire	juriste	FO	IDF		UD 75 131 Rue Danrémond 75018 Paris	01 53 01 61 17 secteur.juridique@udfo75.net
LENORMAND Danielle	chef de projet	CGT	IDF		UD CGT Maison des syndicats Michel Gema 11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex	01 41 94 94 00
LEPLOMB Fabris	chef d'équipe incendie SSIAP2	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 82 85 23 64
LEPLUART Stéphane	consultant senior	CFE CGC	IDF	95	UD CFE CGC Maison départementale des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise	01 30 32 03 66 ud95@urifcfcgc.fr
LEQUEUX Simon	retraité	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
LEROYER Myriam	agent de voyage	CFDT	IDF	92	UD CFDT 92 22 Place de l'Iris 92400 Courbevoie	01 47 78 98 44
LESTELLE-MERLE Barbara	expert senior en relation sociale	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1 rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
LEVEQUE Franck	responsable administratif	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
LEVRIER Olivier	Agent du service commercial train SNCF	FO	IDF		UNION REG PARIS NORD 185, rue du Faubourg St Denis 75010 Paris	01 55 31 51 60 olivechsnf@hotmail.fr
LEVY Claude	responsable secteur droits et libertés	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
LHAMLILI Mounia	agent de sûreté aéroportuaire	SOLIDAIRES	IDF		SUD SOLIDAIRES PREVENTION SECURITE 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 51 37 07 76
LHARDY Jean Luc	contrôleur de gestion	FO	IDF		UD 78 8A Rue de la ceinture 78000 Versailles	01 39 50 15 31 juridique.udfo78@orange.fr
LHOSTE Laurent	commercial	CFTC	IDF		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
LIGONNIERE Eric	Premier de cuisine	CFDT	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 05
LIKONGO ISEKOLONGO Désiré Chrispain	Agent de sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 11 15 37 49
LOPEZ Jean Paul	Retraité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 89 88 13 76
LORACH Jean-Marc	Cadre ERDF	CFE CGC	IDF	93	UD 93 CFE CGC 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr
LORANT Guirec	ingénieur R et D	CFDT	IDF		CFDT ILE DE France 78 rue de Crimée 75019 Paris	01 42 03 89 00
LOTH Bernard	Retraité	FO	IDF		URIF 131 rue Danrémont 75018 Paris	06 87 82 63 83 lothbernard@gmail.com
LOUBIRI Driss	Technicien	CFE CGC	IDF	77	UD CFE CGC 2 rue de la Varenne 77000 Melun	01 64 37 84 28 ud77@urifcfcgc.fr
LOUIS Fares	Ingénieur	CFDT	IDF sauf CPH Saint Germain en Laye		UD 78 301 avenue des bouleaux 78190 Trappes	01 30 51 04 05
LOUIS Jeremy	Administrateur Réseaux Systèmes	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
LOUISIUS Frédéric	chauffeur	CFDT	IDF	93	UD CFDT 93 1 Place de la Libération 93016 BOBIGNY CEDEX	01 48 96 35 05
LOWINSKI Emmanuel	retraité	FO	IDF		UD 75 131 Rue Danrémont 75018 Paris	01 53 01 61 18 secteur.juridique @udfo75.net
LUNDY Montaine	chef d'équipe sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SUD SOLIDAIRES PREVENTION SECURITE 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 51 50 97 13
MAAMOULI Amara	Responsable de site sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 58 06 26 88
MACCHION Christine	juriste	CFDT	IDF		UD 75 7 Rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 25
MACH Alain	Logistique	CFTC	IDF		UD 77 2 Rue de Varenne 77000 Melun	01 64 37 67 90 udcftc77@cftc77.f r
MACHAUX Paul	chef d'équipe service de sécurité incendie	CFTC	IDF		UD CFTC 93 1 place de la libération 93012 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanad oo.fr
MACHOUX Julien	Agent de sécurité confirmé	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 13 16 83 00 jmachoux@gmail. com
MACHY Michel	Chargeur	CFTC	IDF sauf CPH Meaux		UD 77 2 Rue de Varenne 77000 Melun	01 64 37 67 90 udcftc77@cftc77.f r
MAHDOUNI Hanene	Technicienne banques	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 24 50 18 04
MAHÉ Bertrand	Cadre Bancaire	CFE CGC	IDF sauf CPH Nanterre	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc. fr
MAHE Patrick	commercial	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES SUD PTT 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 81 48 09 60
MAHJOUBI Mohamed	sans profession	CGT	IDF		UL CGT 7 rue des Robiniers quartier Plessis la Forêt 77176 Savigny le Temple	01 60 63 69 69
MAILLARD Evelyne	Employé de banque	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
MAISONNIER Marie	Juriste	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
MAISTRE Pierre-Yves	spécialiste support produit	CGT	IDF		UL CGT 14 rue du Chemin des Femmes 91300 Massy	01 69 32 15 76
MAJOR Nasse'ra	Chargé de relation clientèle	CGT	IDF		UL CGT 26 avenue Gabriel Peri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95
MALEGAT Laurence	retraîtée	CGT	IDF		UL CGT 3 av des Indes Za Courtaboef BP 118 91944 Les Ulis cedex	01 69 07 88 30
MANCEL Cyrille	agent de maitrise	CFE CGC	IDF	95	UD CFE CGC Maison départementale des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise	01 30 32 03 66 ud95@urifcfcgc. fr
MANCINI Linda	Commerce	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
MANGUY Emmanuel	Ouvrier	CFTC	IDF sauf CPH Melun		UD 77 2 Rue de Varenne 77000 Melun	01 64 37 67 90 udcftc77@cftc77.f r
MANTEL Annie	Formatrice (secrétaire juridique diplômée)	CGT	IDF	91	UL CGT 17 Rue Frédéric Henri Manhès 91700 Sainte - Geneviève- des- Bois	06 13 50 24 30
MARBOEUF Marie-Christine	Ingénieur en informatique	CGT	IDF		UD CGT La Rotonde 32_34 Av des Champs Pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange. fr
MARCANTONI Marc Antoine	Ingénieur	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc. fr
MARCHAL Alain	steward	FO	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 contact@fo93.fr
MARCHAND Marie	caissière	SOLIDAIRES	IDF sauf CPH Paris		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 44 84 52 74
MAREC Anne	Peintre décoratrice	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
MARGERIE Yannick	Employé de banque	CFDT	IDF		UD 78 301 avenue des bouleaux 78190 Trappes	01 30 51 04 05
MARIE JOSEPH Nelson	responsable équipe maintenance	CGT	IDF sauf CPH Bobigny		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13 contact@ulcgtsaintdenis.fr
MARIGNAC Antonin	sans emploi	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
MARIN Floréal	Agent d'exploitation	CGT	IDF		UL CGT Maison des syndicats de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 Roissy CDG cedex	01 48 62 10 28
MARIN Virginie	enseignante	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgmontreuil@wanadoo.fr
MARQUAILLE Romain	vendeur	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
MARTIAL Emmanuel	technicien	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 06 79 74 52
MARTIAL Gaelle	agent de sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 18 18 11 06 16 07 92 03
MARTIN Christelle	agent commercial	FO	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 contact@fo93.fr
MARTIN Marie	juriste droit social	CGT	IDF		16 Avenue Berlioz 93100 Montreuil	06 70 56 83 21 mariemartin89@gmail.com
MARTIN Pierre Louis	fonctionnaire de police	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
MARTINEZ Florian	Chargé de mission	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 08 02 49 35
MARTINEZ Pascal	responsable de chantier	CGT	IDF		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13 contact@ulcgtsaintdenis.fr
MARTINOD Caroline	chargée de clientèle	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 18 75 94 08
MARY Richard	contrôleur de gestion	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC I rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
MASROUKI Zaineb	conseillère assurances	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
MASROUR Ahmed	opérateur animateur attraction	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
MASSALA BIMI Fidèle	agent technique	CGT	IDF		UD CGT La Rotonde 32_34 Av des Champs Pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
MASSOUMOU - YINDOULA Gabriel Leizin	SSIAP 2	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 81 23 51 66
MASURE Christine	Informaticienne	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
MATHE Stéphane	responsable métier assemblage	CFTC	IDF		UD CFTC 93 1 place de la libération 93012 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
MAUVIEL Stéphanie	aide soignante	CGT	IDF		UL CGT 9 Rue Marcel Paul 77370 NANGIS	01 64 08 19 08
MAZA Nacer	Agent de Sureté	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 63 09 81 86
MAZE Rolande	coordonnatrice contrôle	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
MAZGAMATE Rachid	superviseur	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 49 82 74 27
MAZURIE Patrick	Visiteur Médical	UNSA	IDF sauf CPH Paris		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
MBO BILANGA Ozeme Myrna	demandeur d'emploi	UNSA	IDF	75, 92, 93	UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
MBOMI Adolphe	chef d'équipe	CFDT	IDF	93	UD CFDT 93 1 Place de la Libération 93016 BOBIGNY CEDEX	01 48 96 35 05

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
MECIRDI BENABDALLAH Souad	Cadre Bancaire	UNSA	IDF sauf CPH Paris		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
MEDOUNI Cherif	Moniteur - Educateur	CGT	IDF		UL CGT 15bis Avenue Strathkelvin 91100 Corbeil Essonnes	06 52 35 53 47 01 47 48 99 58
MEGHERBI Soraya	retraîtée	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcegc. fr
MEHTOUGUI Mourad	conducteur TC aéroport CDG	CFTC	IDF		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail. com
MEILLIER Patrice	retraité	CGT	IDF		UL CGT Espace Lafayette 10 bis rue de l'Aître 77120 Coulommiers	01 64 03 54 85 06 73 34 65 02
MEJEAN Jean Paul	chargé de mission	CFE CGC	IDF	95	UD CFE CGC Maison départementale des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise	01 30 32 03 66 ud95@urifcegc. fr
MEJIAS de HARO Anne	juriste	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
MEKKI DAOUADJI Abdelkader	technicien de maintenance	CFDT	IDF		UD 94 Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 10 50
MELAN Jalil	agent administratif	FO	IDF sauf CPH Bobigny		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 contact@fo93.fr
MELLAC René	Retraité	CFE CGC	IDF	77	UD CFE CGC 2 rue de la Varenne 77000 Melun	01 64 37 84 28 ud77@urifcegc. fr
MENDONCA Laure	professeur des écoles	FO	IDF		UD 78 8A Rue de la ceinture 78000 Versailles	01 39 50 15 31 juridique.udf78 @orange.fr
MENHER Odette	retraîtée	CGT	IDF		UL CGT 19 rue de la Vaucouleurs 78711 Mantes la Ville	01 30 33 59 91 ul.cgt.mantes@wa nadoo.fr
MENNESSIER Isabelle	Chargée de clientèle	FO	IDF		UD FO 75 131 Rue Danrémond 75018 Paris	06 19 26 52 42
MEQUECIN Laurence	Administrateur Windows	CGT	IDF		UD 92 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orang e.fr
MERAT Laurent	responsable restauration et services	CFE CGC	IDF	93	UD 93 CFE CGC 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcegc. fr



NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
MERCIER Jean Luc	Technicien informatique	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
MERLE Christophe	ingénieur	UNSA	IDF sauf CPH Evry		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
MERZOUK Samir	Magasinier	CGT	IDF		UL CGT 1, rue Pierre Curie 93350 Le Bourget	01 48 35 00 57
MESSACI Sabrina	Conseiller relation abonné	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 38 17 29 65
MEUDEC Erwan	agent de sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 69 18 18 54
MIAN Madhia	chargé de clientèle La Poste	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
MICHAUT Laurent	animateur syndical	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
MILLOUR Patrick	Cadre bancaire	CFDT	IDF		UD 94 Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 10 50
MISSEBUKPO Mawuli	Ingénieur en Contrôle Qualité	CGT	IDF		UL CGT 89 rue Jules Ferry 78140 Vélizy Villacoublay	01 39 46 23 12 ul.cgt.velizy@wan adoo.fr
MISTRAL- BERNARD Stéphane	consultant	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcegc. fr
MITEWOW Patrice Mukoka	chef de poste	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 75 70 96 31
MOHAMAD Natacha	Hôtesse ferroviaire	CFDT	IDF		URI 78 Rue de Crimée 75019 Paris	01 42 03 89 00
MOHAMED EL AMINE Ben saada	Agent d'exploitation	CFTC	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanad oo.fr
MOHAMED Zaoui	manutentionnaire	CGT	IDF		UL CGT Maison des syndicats de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 Roissy CDG cedex	01 48 62 10 28

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
MOISE Gérard	retraité	CGT	IDF		UL CGT 115 rue P Brossolette 91270 Vigneux sur Seine	01 69 03 29 88
MOISE Majolie	agente de sûreté aéroportuaire	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 51 09 09 60
MOISSERON Stéphane	ingénieur	CFTC	IDF		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
MOKADDEM Nacera	aide soignante	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
MOKHTARI Abia	consultante senior	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc.fr
MOKRANE Nadia	gestionnaire de stock	CGT	IDF		UL CGT 1 rue Pierre Curie 93350 Le Bourget	01 48 35 00 57 union.locale.cgt.le bourget@orange.fr
MOKRI Lyazid	Chef d'équipe SSIAP2	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 35 33 18 44
MONEREAU Gaelle	adjointe chef de magasin	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 58 62 24 33
MONFORT Bertrand	ingénieur	CGT	IDF		UL CGT 3 av des Indes Za Courtaboef BP 118 91944 Les Ulis cedex	01 69 07 88 30
MONTFUMAT Geneviève	éducatrice spécialisée	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 67 56 43 60
MORA Lucie	employée d'administration	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 18 79 99
MORAND Alain	machiniste receveur	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
MOREL BOULBEN Aline	Educatrice Spécialisée	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 26 72 66 68
MOREL Pascale	service client	CFDT	IDF sauf CPH Nanterre		UD 92 23 place de l'iris 92400 Courbevoie	01 47 78 98 44
MORICE Armand	consultant en finance	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
MORIN Michel	retraité	CFDT	IDF sauf CPH de Poissy		UD 78 301 avenue des bouleaux 78190 Trappes	01 30 51 04 05

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
MOTTIER Patrick	architecte d'entreprise	CFDT	IDF	Paris et Saint Germain en Laye	BETOR-PUB CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 89 92
MOUATAMID Said	sans emploi	FO	IDF		UD 75 131 Rue Danrémont 75018 Paris	01 53 01 61 18 secteur.juridique @udfo75.net
MOUCHONNIERE Joaquin	Commercial	CFE CGC	IDF	93	UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcegc. fr
MOUFIDI Mohamed	chauffeur de car	CGT	IDF sauf CPH Evry		UD CGT 12 Place des terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex	01 60 78 28 41
MOUHINGOU Alexis	ingénieur	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES/ SUD INDUSTRIES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 27 31 23 19
MOUKADDI Lehzen	formateur	FO	IDF sauf CPH d'Evry		UD 91 12 Place des terrasses de l'agora 91034 Evry cedex	01 60 78 15 57 udfo91@gmail.com
MOUKRIM Abdallah	Informaticien chef de projet	CFDT	IDF		CFDT COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE F3C 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 54 00
MOULIE Gisèle	retraîtée de la poste	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 48 51 05 93
MOUMENE Abderrazak	chargé de mission	CGT	IDF		UL CGT 10 Rue Rouget de l'Isle 93160 Noisy le Grand	01 43 05 71 16
MOUMNI Abdelmalek	Agent de sécurité confirmé	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 47 39 26 82
MOUSSAOU Mostapha	Technicien Banques	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 86 41 90 25
MOUTOUSSAMY Raymonde	aide soignante	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 65 97 54 48
MRISSA M'Hamed	agent de maîtrise	CGT	IDF		UL CGT 385 Rue de la belle étoile 95976 Roissy CDG CEDEX	01 48 17 74 00 06 76 68 03 13
MULLER Alexia	agent commercial senior	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
MULOT Alexandre	directeur financier	CFE CGC	IDF	77	UD CFE CGC 2 rue de la Varenne 77000 Melun	01 64 37 84 28 ud77@urifcegc. fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
MUSSAT Philippe	retraité métallurgie	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
MUZETTE Pascal	Ajusteur	CGT	IDF		UD Seine et Marne - 15 rue Pajol - 77007 Melun Cedex	01 64 14 26 77 01 60 63 69 69
MZE Hadji	Agent de maîtrise	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
NAAMI Rizlaine	Agent de maitrise	CFDT	IDF	91 94	SPASAF Le dôme Bât 6 6 rue de la Haye BP 10908 Tremblay en France 95731 ROISSY CDG CEDEX	01 41 56 04 83
NADEAU Damien	Employé bancaire	CGT	IDF sauf CPH Versailles		UD 78 24 Rue Jean Jaurès 78190 Trappes	01 30 62 81 27
NAHRI Mimoun	Employé	CFDT	IDF sauf CPH Nanterre		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
NATAF Martine	responsable de collecte	CFTC	IDF		UD 75 5 Avenue de la porte de Clichy 75017 Paris	01 83 94 67 72 contact-75@cftc-paris.fr
NATAF Patricia	DRH pays d'Europe du Sud	CFTC	IDF		UD 78 57 Boulevard de la reine 78000 Versailles	01 39 50 16 45 ud78.cftc@orange.fr
NAZHAOUI Hassan	cadre logistique	CFTC	IDF		UD CFTC 77 2 Rue de Varenne 77000 Melun	01 64 37 67 90 udcftc77@cftc77.fr
NDIAYE Ibrahima	assistant de service social	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
NDJANTOU MBAYIN Christian	Chef d'équipe sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 07 53 20 44
NE Philippe	approvisionnement régions	CGT	IDF		UL CGT cité administrative Mont Thabor 77377 Meaux	01 60 23 01 20 09 50 51 77 10
NEBULONI Marie-Laurence	retraité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
NEGRO CASTRO Andres	Chimiste	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc.fr
NGOMO Vincent	Conseiller de vente	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
NGO Ngoc Phat	ingénieur consultant	CFE CGC	IDF	95	UD CFE CGC Maison départementale des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise	01 30 32 03 66 ud95@urifcfcgc.fr
NICOISE Patrice	technicien support client	CFDT	IDF		UD CFDT 91 12 place des terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex	01 60 78 32 67
NICOLAS Claude	Retraité	CFE CGC	IDF sauf CPH Boulogne Billancourt	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
NKONGO Pauline	directrice centre culturel	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc.fr
NOGUES Valérie	ingénieure commerciale	CFTC	IDF		UD CFTC 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
NOLOT Pierre	Retraité Journaliste	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 48 04 74 53
NORDMANN Max	retraité	FO	IDF sauf CPH Paris		UD 75 131 Rue Danrémond 75018 Paris	01 53 01 61 15 maxnordmann@neuf.fr
NOUNGA Jacques Antoine	employé prévention sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 81 70 58 31
NOUSSAIR Driss	ingénieur informatique	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
OBERDORFF Pierre	commercial	CFDT	IDF sauf CPH de Paris		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
OGER Joël	conseiller en prévention des risques professionnels	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
OKAIS Walid	privé emploi	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
OKOKO MUK DELAVI Jean Pierre	SSIAP 1 sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 19 31 66 06
OMER Marc	technicien de maintenance	CGT	IDF		UL CGT 3 av des Indes Za Courtaboeuf BP 118 91944 Les Ulis cedex	01 69 07 88 30
OMUGUN Etinosa	Réceptionniste	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
ONUR Nicolas	agent de sûreté aéroportuaire	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 65 75 55 57
OUACHANI Abdelkader	chef de cuisine	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
OUALID Abdelmagid	conducteur receveur	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
OUARRALI Abderrahim	Chauffeur PL	CFTC	IDF		UD CFTC 93 1 place de la libération 93012 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanad oo.fr
OUCHENE Mehdi	cuisinier	CFDT	IDF sauf CPH Paris		CFDT ILE DE France 78 rue de Crimée 75019 Paris	01 42 03 89 00
OURABAH Mohand Said	Agent de maîtrise SSIAP2	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 51 40 93 49
OUSGHIR Laïla	assistante logistique	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 61 54 86 23
OVIEDO AMARILLA César Anibal	gestionnaire de clientèle professionnelle	CFDT	IDF		CFDT SF3C 23 Rue d'Alleray 75015 Paris	01 40 29 82 00
PAGNERRE Joël	Secrétaire	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 80 31 52 69
PAILLARD Olivier	électromécanicien	CGT	IDF		UL CGT 26 Avenue Gabriel Péri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95
PAINCHAN Mohammad Reza	postier	FO	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 contact@fo93.fr
PANAGIOTIS Nikolaou	maitre d'hôtel	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
PANDZOU Jean Baptiste	Agent de sécurité confirmé	CFTC	IDF		SNEPS CFTC 34 quai de la loire 75019 Paris	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
PANETTA Rita	Analyste fiscale	CFE CGC	IDF	93	UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc. fr
PANNIER Philippe	placier chauffeur livreur	FO	IDF		UD 78 8A Rue de la ceinture 78000 Versailles	01 39 50 15 31 juridique.udfo78 @orange.fr
PANNIER Thierry	Responsable moyens généraux	CFTC	IDF	75	38 rue du cercle des poètes 77144 Montevrain	01 83 94 67 72 contact-75@cftc- paris.fr
PAPP Gabriel	chargé de mission juridique juriste	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc. fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
PAQUIER Frédérique	juriste	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
PARINET Michel	retraité	CFTC	IDF sauf CPH Nanterre		UD 75 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 83 94 67 72 contact-75@cftc- paris.fr
PARVEEN Nisha	Agent de sûreté	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 64 85 56 63 nishasceaux92@g mail.com
PASCAULT Olivier	juriste	CGT	IDF		UD CGT 15 Rue Pajol 77000 Melun	01 64 14 26 77
PASQUET Laurence	Commerciale	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
PASSE COUTRIN Martial	Conducteur de bus	FO	IDF		UD 95 38 Rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumone	06 60 78 96 02 fo95@orange.fr
PASSEMART Noam	Responsable d'équipe	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc. fr
PATON Alan	responsable secteur droits et libertés	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
PAUL Jean Claude	Retraité	CFE CGC	IDF	93	UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc. fr
PAYE Alioune	veilleur de nuit	CGT	IDF		UL CGT 26 Avenue Gabriel Péri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95
PECQ Jean Luc	opticien	CFE CGC	IDF	77 Sud	UD CFE CGC 2 rue de la Varenne 77000 Melun	01 64 37 84 28 ud77@urifcfcgc. fr
PECULIER Bernard	retraité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
PEIGNEY Sébastien	secrétaire	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 21 07 43 09
PELMAR Thierry	Chef de sécurité incendie	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
PEPPOLONI Massimiliano	Sans emploi-Juriste	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
PEREA BARON Carolina	Agent de cinéma	CFTC	IDF		UD 77 2 Rue de Varenne 77000 Melun	01 64 37 67 90 udcftc77@cftc77.fr
PEREIRA Philippe	Vendeur	CFTC	IDF		UD CFTC 93 1 place de la libération 93012 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
PEREZ LAMADE Anne Marie	retraité	CFDT	IDF		Union locale de Rambouillet Maison des syndicats 19 rue du Muguet 78120 Rambouillet	01 30 51 04 05
PEREZ Pierre	Analyste	CFDT	IDF		CFDT COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE F3C 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 54 00
PERICAUD Agnès	cadre bancaire animatrice commerciale monétique	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
PERIGNY Yves-Bernard	technicien système	CGT	IDF sauf CPH Longjumeau		UL CGT 14 rue du Chemin des Femmes 91300 Massy	01 69 32 15 76
PERRIN Claire	Cadre juridique	CFTC	IDF	78	UD 78 57 Boulevard de la reine 78000 Versailles	01 39 50 16 45 ud78.cftc@orange.fr
PERRIN Stéphanie	chef de caisse	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES SUD COMMERCE 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 62 72 19 50
PERROT Roxane	technicienne hygiène sécurité en santé au travail	CGT	IDF		UL CGT 15 rue Pajol 77000 Melun	01 64 71 05 99 06 66 67 58 88
PETRIARTE Patrice	administrateur adjoint	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 44 97 13 65
PEYREGA Fabrice	Retraité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 77 97 67 91
PHILIPPE Damien	conseiller service de l'assurance maladie	SOLIDAIRES	IDF	77	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 79 33 36 14
PIART David	Coordinateur sécurité	CFTC	IDF		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
PIAUD Jean Michel	Retraité	CFTC	IDF		UD 77 2 Rue de Varenne 77000 Melun	01 64 37 67 90 cftcud- sm@wanadoo.fr



NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
PICARD Latifa	Personnel navigant commercial	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
PICHON Claudine	Caissière centrale	CGT	IDF		UL CGT 4 Avenue Victor Hugo 93270 Sevran	01 43 83 77 21
PICHON Sandrine	assistante d'agence	CFTC	IDF		UD 95 26 Rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
PIERRE Gilles	conducteur de métro	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 30 35 07 20
PIERRE Raymond	assistant juridique	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
PIGENET Sven	technicien	CGT	IDF sauf CPH Bobigny		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
PINCON Mickaël	agent de maîtrise RATP (responsable équipe de ligne)	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
PINHEIRO Antoine	magasinier cariste	CGT	IDF		UD CGT Maison des syndicats Michel Gema 11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex	01 41 94 94 00
PITOT Catherine	gestionnaire	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 68 94 98 57
PLANAT Serge	convoyeur de fonds / moniteur de tir	CFTC	IDF		UD 95 26 Rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
POINSIGNON Kristele	conseillère ESF	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
POIRIEZ Francky	Responsable de site	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 50 00 91 72
POLIDE Colette	employée	CFDT	IDF		FGTE CFDT 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 56 00
POMMIER Jacques	retraité	CGT	IDF sauf CPH Saint Germain en Laye		UL CGT 1 Place de l'hôtel de ville 78500 Sartrouville	09 64 37 97 39 ulcgt sartrouville@orange.fr
PONCET Joanny	Adjoint de magasin	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
POPA Claudiu	Maitre d'hotel	CFDT	IDF sauf CPH Argenteuil		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
POPESCU Beatriz	hôtesse	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 79 05 90 93
POPESCU Cristian	chef d'équipe sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 60 98 87 30
POQUET Christophe	Personnel Naviguant	CFDT	IDF		UNPNL CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
PORCHER James	retraité	CGT	IDF		UL CGT 19 Rue du Muguet 78120 Rambouillet	01 34 83 27 14 unionlocalecgt.cgt@neuf.fr
PORCHER Jean Paul	Retraité	CGT	IDF		UD Seine et Marne - 15 rue Pajol - 77007 Melun Cedex	01 64 14 26 77 06 88 51 49 40
POSSON Nathalie Camille	vendeuse	CFDT	IDF	93	UD CFDT 93 1 Place de la Libération 93016 BOBIGNY CEDEX	01 48 96 35 05
POTTECHER François	pilote de ligne	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 31 27 53 07
POULAIN Véronique	chargée de mission	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 55 58 22
PRIAM Alain	Fraiseur	CGT	IDF		UD CGT La Rotonde 32_34 Av des Champs Pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
PRINCE François	Ingénieur en informatique	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
QUELEN Joël	retraité (banque, informatique)	SOLIDAIRES	IDF	CPH d'Evry et Longjumeau	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 89 65 31 03
QUELEN-YAMAGUCHI Hervé	Postier	SOLIDAIRES	IDF	75	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 44 73 42 96
QUENEL DIARRA Christian	responsable maintenance	CGT	IDF		UL CGT BP 78377 Cergy Saint Christophe 95805 Cergy Pontoise	06 76 71 73 35

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
QUENOT Pascal	Technicien	CGT	IDF		UL CGT 34 avenue Paul raoult 78130 Les Mureaux	01 30 22 05 53 ulcgtlesmureaux78@orange.fr
QUINTIN Hervé	agent ACS RATP	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
RABEH Imad	Agent SNCF	SOLIDAIRES	IDF	78	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 24 83 19 31
RABHI Moustapha	chef d'équipe sécurité incendie (SSIAP2)	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 50 11 53 59
RACINE ép MBAYE Nafissatou	responsable facturations	CFE CGC	IDF	La Défense, Puteaux, Courbevoie, Nanterre, Neuilly sur Seine	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
RADIJAVLJEVIC Novica	agent de sécurité	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 86 13 79 96
RAËL Olivier	sans emploi	CGT	IDF		UD CGT Maison des syndicats Michel Gema 11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex	01 41 94 94 00
RAGUIN Audrey	Gestionnaire de projets	CFE CGC	IDF	93	UD 93 CFE CGC 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr
RAHOU Azelarabe	Agent d'exploitation	CFTC	IDF		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
RAHMANI Karim	agent de sécurité	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
RAMANANARIVE Nadia	directrice de magasin	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 10 33 35 05
RAMI Omar	Ingénieur microélectronique	CFE CGC	IDF	93	UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr
RAOUACHE Saida	Personnel navigant commercial	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
RAPIN Christian	retraité	CGT	IDF		UL CGT 25 Rue PV Couturier 78190 Trappes	06 08 98 31 52 ul.cgt.sqy@wanadoo.fr
RAQUEBRI Amine	électricien	CGT	IDF		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13 contact@ulcgtssaintdenis.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
REBRAY Aurélien	ingénieur système	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
REDJAL Corinne	Personnel navigant commercial	FO	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 contact@fo93.fr
REDOUANI Hocine	agent de maitrise	CGT	IDF		UL CGT 385 Rue de la belle étoile 95976 Roissy CDG CEDEX	01 48 17 74 00 06 76 68 03 13
REGNIER Gilles	retraité	CFDT	IDF		UD 78 301 avenue des bouleaux 78190 Trappes	01 30 51 04 05
REINOSA Gérald	employé	CFDT	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 05
REMANDE Jean-Michel	Hôte de vente qualifié	CGT	IDF	Nord Seine-et-Marne	UL CGT Bourse du travail 2 rue Simone de Beauvoir 77186 Noisiel	06 44 03 15 92
RENAUDIE Laurence	Coordinatrice de projets à l'international	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 24 19 70 95
REPETTATI Jennifer	Personnel Naviguant	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
REPOSO Frédéric	Steward	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
RESTA FOURNET Maria Simoneta	Responsable finance support opérations	CFDT	IDF		CORSSIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 16
REVIRET Sylviane	agent de sûreté aéroportuaire	CFE CGC	IDF	93	UD 93 CFE CGC 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 32 44 25 ud93@urifcfcgc.fr
REY Hervé	demandeur d'emploi	CGT	IDF		UL CGT Maison des syndicats de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 Roissy CDG cedex	01 48 62 10 28
REZKI Assia	leader logistique	CGT	IDF		UL CGT 385 Rue de la belle étoile 95976 Roissy CDG CEDEX	01 48 17 74 00 06 76 68 03 13
REZONVILLE Badis	Chef de site sécurité sûreté	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 18 18 11 06 41 77 51 87

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
RIBEIRO Auguste	Responsable qualité sécurité environnement	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 15 48 06 94
RICCI- ATABAKI RAD Maryline	secrétaire de direction	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 30 84 82 40
RICHARD Didier	cadre	CFTC	IDF		UD 94 Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 61 01 standartcftc94@wanadoo.fr
RICHARD Didier	technicien	CGT	IDF		UL CGT 89 Rue Jules Ferry 78140 Velizy Villacoublay	01 39 46 23 12 ul.cgt.velizy@wanadoo.fr
RICHARD Eliane	Retraitée	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
RICHARD Gilles	Ingénieur études	CFDT	IDF	91	UD 91 12 Place des terrasses de l'agora 91034 Evry cedex	01 60 78 32 67
RICHARD Stephane	chef d'équipe sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 81 98 11 88
RICOUR Antoine	sans	CFTC	IDF		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
RIGOLLIER Marc	ingénieur Airbus	CFE CGC	IDF	78	UD CFE CGC 88 bis avenue de Paris 78000 Versailles	01 39 53 84 90 ud78@urifcecgc.fr
RIMOKH Levy	retraité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
RISPAL Thierry	retraité	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcecgc.fr
RIVIERE Rebecca	Chargée de Clientèle à la Poste	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
ROBERT Fabrice	Informaticien	CFDT	IDF		CFDT COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE F3C 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 54 00
ROBIN Brigitte	retraitée	CFE CGC	IDF sauf CPH Pontoise	95	UD CFE CGC Maison départementale des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise	01 30 32 03 66 ud95@urifcecgc.fr
ROBINE Franklin	retraité	CGT	IDF		UL CGT 26 Avenue Gabriel Péri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95 cgt.courneuve@orange.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
RODRIGUEZ Antoine	collaborateur parlementaire	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 46 02 13 51
ROHRBACH Stéphane	Informaticien	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
ROMIL Grégoire	CPE Education Nationale	CFTC	IDF sauf CPH Villeneuve-Saint-Georges		UD 94 Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 61 01 standartcftc94@wanadoo.fr
RONDINELLA Inouk	personnel navigant commercial	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
RONIN Bénédicte	Juriste	CFDT	IDF		UD 75 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 25
ROPER Serge	agent de sécurité privé	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 25 94 00 17 06 18 84 96 66
ROSSI Laurence	technicien d'études	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
ROSSI Sandrine	Cadre spécialiste des relations clientèle	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 81 42 34 35
ROUAH Nathalie	Secrétaire d'Agence	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 60 59 67 28
ROUAZMI Rafica	Personnel Naviguant	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
ROUSEAU Isabelle	cadre administratif	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
ROUSSEAUX Gilles	retraité	CFTC	IDF sauf CPH Boulogne Billancourt		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
ROUSSET Ghislain	agent RATP	CGT	IDF		UL CGT 13 rue Pierre et Marie Curie 93170 Bagnolet	01 43 63 58 32
ROY Sylvain	électromécanicien	CGT	IDF		UL CGT 60 Avenue Blanche de Castille 78300 Poissy	01 39 79 14 20 ulcgyvelinesnord@wanadoo.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
RUCKER Syntia	Navigante	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
RUFFIE Dominique	agent finances publiques	FO	IDF		UD 78 8A Rue de la ceinture 78000 Versailles	01 39 50 15 31 juridique.udf078@orange.fr
RUIZ Francisco	Retraité	CGT	IDF		UD Seine et Marne - 15 rue Pajol - 77007 Melun Cedex	01 64 14 26 77 09 77 30 24 23
RUIZ Maria Josefa	secrétaire médicale	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
RUIZ Maurice	chargé de mission	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC I rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 64 37 84 28 ud77@urifcfcgc.fr
RUND Daniel	maçon	CGT	IDF		UD CGT 1 place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 36 37
SABRI Nadia	facteur	CFTC	IDF		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
SACHOT Pierre	agent administratif	FO	IDF sauf CPH Nanterre		UD 78 8A Rue de la ceinture 78000 Versailles	01 39 50 15 31 juridique.udf078@orange.fr
SACI Ghani	Interline Agent	CGT	IDF		UL CGT Maison des syndicats de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 Roissy CDG cedex	01 48 62 10 28
SADE Arnaud	Responsable systèmes de management	CFE CGC	IDF	91	UD CFE CGC Maison des Syndicats 12 terrasses de l'Agora 91000 Evry cedex	01 60 78 51 49 ud91@urifcfcgc.fr
SADLI Tahar	technicien supérieur	CGT	IDF		UL CGT 13 rue Pierre et Marie Curie 93170 Bagnolet	01 43 63 58 32
SADOUN Fodil	Chef d'équipe sécurité incendie SSIAP2	SOLIDAIRES	IDF	75	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 24 46 54 56
SAFIA Mourad	instructeur	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
SAHLI Fares	agent de sécurité incendie SSIAP1	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 68 22 06 71

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
SAÏDI Nezhato elhazar	hôtesse de caisse	UNSA	IDF sauf CPH Paris		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
SAIFI Fatima	caissière	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 95 55 14 26
SAINT PRIX Willy	Gestionnaire de stock	CFDT	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 05
SAKHO Ousmane	Consultant	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 10 91 11 28
SALHI Azadine	Navigant	CFDT	IDF		UNPNC 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 49 89 70 92
SALI Semir	Gestionnaire en banques	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 10 50 47 71
SALMON Stéphane	personnel navigant commercial	FO	IDF		SNPNC FO 5 rue de La Haye BP 18939 95739 Roissy CDG cedex	01 49 19 58 18 stsalmon.SNPNC @gmail.com
SAMSON Willem	responsable juridique	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 18 18 10
SANCHEZ Denis	personnel navigant commercial	FO	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 35 contact@fo93.fr
SANCHEZ Joséphine	hôtesse de caisse	CFTC	IDF sauf CPH Bobigny		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanad oo.fr
SANNA Pascal	opérateur enduction	CFDT	IDF sauf CPH de Pontoise		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 61 55
SARAIVA Ghyslaine	agent de sûreté	FO	IDF		70 rue Richard Wallace 92800 PUTEAUX	06 18 10 76 41 ghyslaines@gmail .com
SARFATI Annie	retraîtée	CFDT	IDF		CFDT COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE F3C 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 54 00
SARR El Hadj	agent SSIAP	SOLIDAIRES	IDF		SUD SOLIDAIRES PREVENTION SECURITE 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 38 45 42 41 elhadj1210@yaho o.fr



NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
SAUSSAYE Christophe	Technicien Qualité	CGT	IDF		UL CGT 25 av Paul vaillant Couturier 78190 Trappes	06 08 98 31 52 ul.cgt.sqy@wanadoo.fr
SAVADOGO Mohamed	Agent de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 01 14 04 61
SCAMORRI Alban	Chargé opérations d'assurances	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
SCARANGELLA Isabelle	juriste	CFDT	IDF sauf CPH Paris	CPH de Bobigny et Montmorency	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 25
SCHAEFFER Nadine	infirmière	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
SCHALLIER Anne	chef de projet	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcegc.fr
SCHERER Arthur	Pilote de ligne	CFDT	IDF		SPL CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	06 60 11 58 90
SCHLISLER Jacqueline	attachée technico commerciale	CFE CGC	IDF		UD CFE CGC 91 - Maison des Syndicats - 12 Place des Terrasses de l'Agora - 91304 EVRY Cedex	01 60 78 51 49 ud91@urifcegc.fr
SCHMITZ Robert	retraité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
SCHWARTZ Frédéric	ingénieur	CFE CGC	IDF	77	UD CFE CGC 2 rue de la Varenne 77000 Melun	01 64 37 84 28 ud77@urifcegc.fr
SCOTTO DANIELLO Francis	retraité	CFE CGC	IDF	91	UD CFE CGC Maison des Syndicats 12 terrasses de l'Agora 91000 Evry cedex	01 60 78 51 49 ud91@urifcegc.fr
SEDDOUKI Dounia	personnel navigant commercial	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
SEGUILLON Gaétan	Consultant Sénior	FO	IDF		UD 75 131 Rue Danrémond 75018 Paris	01 53 01 61 15 secteur.juridique@udfo75.net
SENES Marie-Noëlle	cadre EDF	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcegc.fr
SGORLON Nicolas	employé commercial	CGT	IDF		UL CGT Espace Lafayette 10 bis rue de l'Aître 77120 Coulommiers	01 64 03 54 85 06 73 34 65 02
SHAKER Jacques	receptionniste	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
SICE Stéphanie	Assistante de direction	CFDT	IDF		URI 78 Rue de Crimée 75019 Paris	01 42 03 89 00
SIDI DOLJANSKY Jacqueline	consultant sénior	UNSA	IDF sauf CPH Nanterre		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
SIFFER Nadia	employée	CGT	IDF		UL CGT 7 rue des Robiniers quartier Plessis la Forêt 77176 Savigny le Temple	01 60 63 69 69
SIGETY Pierre	Retraité	CFDT	IDF		UD 78 301 avenue des bouleaux 78190 Trappes	01 30 51 04 05 ud@cfdt- yvelines.fr
SIMON Armand	pilote de ligne	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 84 04 24 91
SIMOU Philippe	technicien exploitation	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc. fr
SINEPHRO Yud	préparateur de commandes	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 74 36 39 73
SISSOKO Faboula	juriste	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
SKORBACKI Aurore	personnel navigant commercial	FO	IDF		SNPNC FO 5 rue de La Haye BP 18939 95739 Roissy CDG cedex	01 49 19 58 18 auskorbacki.snpnc @gmail.com
SLAMA Brigitte	assistante d'exploitation administrative	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 76 45 23 74
SMAILI Rose-Marie	retraîtée	FO	IDF		UD FO 75 131 Rue Danrémond 75018 Paris	06 69 20 34 69
SOGNIGBE AGBODJAN PRINCE Cyntia S Nadège	conseillère clientèle particulier	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
SOUAB Abdelhakim	conducteur receveur	CFTC	IDF		UD CFTC 93 1 place de la libération 93012 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
SOUCHARD Xavier	directeur d'établissement médico social	CFE CGC	IDF	91	UD CFE CGC 91 Maison des syndicats 12 place des terrasses de l'Agora 91304 Evry cedex	ud91@urifcfcgc.fr 01 60 78 51 49
SOUDAIN Alette	Gestionnaire recouvrement	CGT	IDF		UL CGT 18 rue de l'indépendance 92700 Colombes	01 42 42 01 12 cgt92.defsyndicau@gmail.com
SOULA Slim	agent administratif	CGT	IDF		UL CGT 10 Rue Rouget de l'Isle 93160 Noisy le Grand	01 43 05 71 16
SOMAROU Souleymane	agent de propreté	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
SOUPEZ Michel	juriste	CFTC	IDF	75, 91, 92	UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
SOUSSIA Comian Nicolas	agent de sûreté confirmé	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	06 47 28 93 06
SOW Aram	MOA projets	CFTC	IDF		UD 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
SPRANG Guillaume	Agent Territorial	CGT	IDF		UD Seine et Marne - 15 rue Pajol - 77007 Melun Cedex	01 64 14 26 77
STEPHANT Nadine	cheffe de projet/consultante SIRH	SOLIDAIRES	IDF	75	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 13 06 01 52
STOCLET Frédéric	chef de projets achats	CFDT	IDF	92	UD CFDT 92 22 Place de l'Iris 92400 Courbevoie	01 47 78 98 44
STORNE Didier	ingénieur	CGT	IDF		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13
SUDRE Olivier	Chef de projet	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc.fr
SULLY Kevin	conseiller clientèle	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 51 87 78 44
SURDOL Christophe	pilote de ligne	SNPL France ALPA	IDF		SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 03 80 80 31

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
TACCHI Axel	Steward	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
TACHEBOUBET Fatima	éducatrice spécialisée	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
TAHIRI Moulay	Ouvrier du Livre	CGT	IDF sauf CPH Créteil		UD CGT Maison des syndicats Michel Gema 11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex	01 41 94 94 00
TAKIOULLAH Sidi Mohamed	technicien	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
TALBI Toufik	Conducteur receveur bus	CFDT	IDF sauf CPH Evry		UD CFDT 91 12 place des terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex	01 60 78 32 67
TARDI Frédéric	chargé de renfort commercial	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
TARDIEU Stephan	aide soignant opérateur dialyse	CFDT	IDF		CFDT Santé et Services sociaux 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 52 00
TARDY Claude Françoise	chargée d'administration ICS 4-2	CFDT	IDF		CFDT COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE F3C 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 54 00
TAVERSON Sandrine	contrôleur interne	CFDT	IDF sauf CPH Nanterre		UD 92 23 place de l'iris 92400 Courbevoie	01 47 78 98 44
TAZDAÏT Amine	éducateur	CGT	IDF		UL CGT 24 Rue de Paris 93100 Montreuil	01 48 58 21 00 ulcgtmontreuil@wanadoo.fr
TCHIBOZO Pamphile	Conseiller commercial	CFTC	IDF		UD CFTC 93 1 place de la libération 93012 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
TCHUIDJIO Charles Vincent	agent de sécurité incendie	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 27 15 41 76
TEBIB Mahmoud	directeur d'exploitation	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcecgc.fr
TEDESCO Laura	documentaliste	CGT	IDF		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13
TEGANTCHOUANG Roger	électricien-compagnon	CGT	IDF		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13 contact@ulcgtstaindenis.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
TEMZI Fayçal	steward	FO	IDF		4Allée de la camargnole 78260 Achères	06 51 94 93 27 temzifaycal@hotmail.fr
TEYSSANDIER Pauline	Chargée de mission	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
THAMS Christiana	aide médico psychologique	CFTC	IDF sauf CPH Argenteuil		UD 95 Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise cedex	01 30 32 76 22 cftcud95@gmail.com
THEOTEC Yves	Retraité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
THOBOIS Michel	technicien services bancaires	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
THOMAS Mary Kate -Lynn	agente de sûreté aéroportuaire	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 84 22 79 06
THOMAS Micha	Cariste	CGT	IDF		UD CGT 26 Rue Francis Combe 95000 Cergy	01 30 32 60 22 06 62 67 67 21
THONG Philippe	Opérateur sûreté	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 24 68 28 91
TICHTIT William	responsable exploitation	SOLIDAIRES	IDF		SUD SOLIDAIRES PREVENTION SECURITE 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 18 18 11 06 98 56 05 70
TIMSIT Ali	Agent de maitrise	CFDT	IDF		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 05
TOGNETTI Franck	pontier ADP conducteur de ligne cariste	CFTC	IDF sauf CPH de Bobigny		UD 93 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
TOSSA Ronel	Comptable	CFDT	IDF		UD 75 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 25
TOUDERT Sadek	Cadre technique	CFE CGC	IDF		FIECI Maison des syndicats 26 rue Francis Combe 95000 Cergy	06 42 45 48 85
TOUMI Noredidine	Agent d'encadrement	FO	IDF		UD 78 8A Rue de la ceinture 78000 Versailles	01 39 50 15 31 juridique.udf78@orange.fr
TOURE Sidi	Retraité	CFTC	IDF	94	UD 94 Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94010 Créteil	01 43 99 61 01 standartcftc94@wanadoo.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
TOUSSAINT DU WAST Christian	Fonctionnaire de police	CFE CGC	IDF	91	UD CFE CGC Maison des Syndicats 12 terrasses de l'Agora 91000 Evry cedex	01 60 78 51 49 ud91@urifcfcgc.fr
TOUSSAINT Pascal	retraité	CGT	IDF		UL CGT 60 Avenue Blanche de Castille 78300 Poissy	01 39 79 14 20 ulcgyvelinesnord@wanadoo.fr
TOUTAIN Jacques	Retraité	CFDT	IDF sauf CPH Nanterre		CFDT COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE F3C 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 54 00
TRAORE Cheickne	Secrétaire	CGT	IDF		UL CGT 30 Rue Ambroise Croizat 93400 Saint Ouen	01 40 11 53 32
TRIPET Pascal	Technicien - Atelier	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 89 02 96 59
TSANGAH François	Juriste en droit social	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 70 64 43 41
TSHIBANGU Auguy	agent de sûreté incendie SSIAP1	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 95 25 69 45
ULLDEMOLINS Pierrette	monitrice principale	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 50 46 14 67
UM Anousone	conseiller multi média	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 44 62 12 20
VAINSONNEAU Cyrille	employé	CFDT	IDF		FGTE CFDT 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 56 00
VALENSI Eric	chef de projet informatique	CFE CGC	IDF sauf CPH Longjumeau	91	UD CFE CGC Maison des Syndicats 12 terrasses de l'Agora 91000 Evry cedex	01 60 78 51 49 ud91@urifcfcgc.fr
VALLAUD Marc	éducateur spécialisé	CGT	IDF	91	UL CGT Maison des syndicats 20 place du jeu de paume Bd Saint Michel 91150 Etampes	ulcgt.etampes@neuf.fr 06 21 33 45 61
VALLERY-RADOT Aude	Directrice commerciale France	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
VALMY Olivia	Employée de restauration	CFDT	IDF		URI CFDT 78 Rue de Crimée 75019 Paris	01 42 03 89 00

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
VANUXEM Joëlle	Rédacteur	CGT	IDF		UL CGT 26 avenue Gabriel Peri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95
VAPAILLE Christelle	employée communale	CGT	IDF		UL CGT 10 Rue Rouget de l'Isle 93160 Noisy le Grand	01 43 05 71 16
VAQUINHAS Olivier	technicien opérationnel	CGT	IDF		UL CGT Maison des syndicats de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 Roissy CDG cedex	01 48 62 10 28
VAUGARNI Thierry	responsable centre de vidéo surveillance	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
VAUTOUR Christine	comptable	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 21 41 03 89
VAYER Véronique	agent de sûreté aéroportuaire	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 18 79 99
VERDIER Dominique	agent de maîtrise	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc.fr
VERDON Dominique	Ingénieur responsable programmes informatiques	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc.fr
VERMEIL Vincent	retraité	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr
VERMEULEN Adrien	pilote de ligne	SNPL France ALPA	IDF	Pilotes professionnels d'aéronefs, pilotes de ligne, pilotes d'essai et/ou de réceptions, stagiaires pilotes	SNPL France ALPA 5 Rue de la Haye CS 19955 95733 Roissy CDG CEDEX	06 74 38 26 08
VERPILLOT Frédéric	technicien bio médical	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75-idf@unsa.org
VIART Hélène	Conseillère confédérale	CGT	IDF		UD 75 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
VIAUD Johann	garçon de café	CFTC	IDF		UD 75 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 83 94 67 72  contact-75@cftc-paris.fr
VIDAL Philippe	directeur marketing	CFE CGC	IDF	94	UD CFE CGC Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex	01 43 99 09 57 ud94@urifcfcgc.fr
VIDIT François	guide de tourisme	SOLIDAIRES	IDF	75	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 48 28 35 67
VIEIRA Gildo	adjoint du patrimoine	CGT	IDF		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13
VIGIER Gilles	Retraité	CGT	IDF		UD Seine et Marne - 15 rue Pajol - 77007 Melun Cedex	01 64 14 26 77 06 07 15 63 00
VILAYSACK Daniel	Ingénieur	CFTC	IDF		UD CFTC 92 61 Jardins de Boieldieu 92800 Puteaux	09 81 42 02 77 contact@cftc92.fr
VILLETTE Pierrick	vendeur	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
VILLEJOURBERT Phèdre	personnel navigant commercial	CFDT	IDF		UNPNC CFDT 47/49 Avenue Simon Bolivar 75019 Paris	01 49 89 70 92
VILPASTEUR Vincent	conducteur de train	FO	IDF	95	UD 95 38 Rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumone	01 30 32 04 44 fo95@orange.fr
VINCENT Jean-Marc	agent SNCF	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
VINCENT TITECA Christophe	Manager proximité	CFDT	IDF	92	CFDT Santé et Services sociaux 47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	01 56 41 52 00
VINET-LARIE Catherine	retraîtée	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
VION Stéphanie	responsable RH et juridique	CFE CGC	IDF	92	UD CFE CGC 1rue Charles Lorilleux bât T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 ud92@urifcfcgc.fr
VISCONTI Carmélo	Vendeur	CGT	IDF		UD CGT Maison des syndicats Michel Gema 11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex	01 41 94 94 00
VISSE Emmanuel	Retraité	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
VLACHEV Annlor	agent commercial	CGT	IDF sauf CPH Paris		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31



NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
VOLTAIRE Jean Louisidor	agent de sécurité	CFDT	IDF	CPH du VAL D'OISE	UD CFDT 95 Maison des syndicats 26 Rue Francis Combe 95000 Cergy	01 30 32 61 55
VOSSOUGH-MOSTOFI Laurent	Consultant paie	CFDT	IDF		SNAPAC CFDT 7/9 Rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 89 35
VUIGLIO Valérie	manager département opérations d'assurances	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
WAIBEL Christophe	technicien sav	CGT	IDF		UL CGT 385 Rue de la belle étoile 95976 Roissy CDG cedex	01 48 17 74 00 06 76 68 03 13
WARR Thierno	agent de maitrise	CGT	IDF		UL CGT Maison des syndicats de la zone aéroportuaire BP 11113 Rue du fer Parking PR 95701 Roissy CDG cedex	01 48 62 10 28
WILLEMS Emilie Léonarda Jozefina	chef de produits fiscaliste informaticienne	CFE CGC	IDF	75	UD CFE CGC 59 Rue du rocher 75008 Paris	01 55 30 12 66 ud75@urifcfcgc. fr
WISNIEWSKI Laurent	infirmier stomathérapeute	CFDT	IDF sauf CPH Melun		UD 77 15 rue Pajol 77000 Melun	01 60 59 06 60
WITHIER Rémy	ingénieur d'études	CFE CGC	IDF	95	UD CFE CGC Maison départementale des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise	01 30 32 03 66 ud95@urifcfcgc. fr
WOLFERS Muriel	secrétaire	CGT	IDF		UL CGT 26 Avenue Gabriel Péri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95
WOZNY Melissa	animatrice	CGT	IDF		UD CGT 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
WUST Jacques	retraité	CGT	IDF		UL CGT 9/11 Rue Génin 93200 Saint Denis	01 55 84 41 13
YABRI Fouzia	analyste recouvrement	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 61 14 98 04
YAGHLEKDJIAN Pierre	Machiniste receveur	CGT	IDF		UD 75 85 Rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 53 31
YAHIA Mounir Eric	consultant expert SAP	CGT	IDF		UD CGT 32/34 Avenue des champs pierreux 92000 Nanterre	01 41 20 91 23 dlaj.cgt92@orange.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
YAHYAOUI Fathi	équipier de collecte	CGT	IDF		UL CGT 4 Avenue Victor Hugo 93270 Sevran	01 43 83 77 21
YAZIDI Abdallah	Grand porteur	CGT	IDF		UL CGT 26 avenue Gabriel Peri 93120 La Courneuve	01 49 92 62 95
YEHOUN Denis	animateur de vente	FO	IDF	95	1 square du pont vert 95310 Saint Ouen L'Aumône	01 30 32 04 44 fo95@orange.fr
YOUSFI Kamal	salarié	CGT	IDF		UL CGT 19/21 Rue Jacques Duclos 93600 Aulnay sous Bois	01 72 51 85 26
YVELIN Franck	Consultant SSI	CFE CGC	IDF	78	CFE CGC UD 78 88 Bis avenue de Paris 78000 Versailles	01 39 53 84 90
ZAMORA Georges Antoine	chef d'équipe CE 2	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
ZECCAR Sara	agente de sûreté aéroportuaire	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	07 82 53 16 90
ZEKRI Fouzia	adjoite RH	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
ZENTZ Alain	Retraité et responsable administratif à temps partiel	UNSA	IDF		UNSA Ile-de-France Bourse du travail de Paris Annexe Varlin 85 rue Charlot 75003 Paris	01 44 78 54 63 juridique.75- idf@unsa.org
ZETOUN Maurice	animateur	CGT	IDF		UL CGT Bourse du travail 2 rue Simone de Beauvoir 77186 Noisiel	01 64 26 09 94 06 44 03 15 92
ZIGH Ahmed	Chauffeur poids lourds	CFTC	IDF		UD CFTC 93 1 place de la libération 93012 Bobigny cedex	01 48 96 35 47 udcftc93@wanadoo.fr
ZIGH Mohamed	Chauffeur poids lourds	CGT	IDF		UL CGT 4 Avenue Victor Hugo 93270 Sevran	06 14 70 71 40
ZINENBERG Pierre	agent d'accueil et de surveillance	SOLIDAIRES	IDF	75 et 93	SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	01 40 15 82 68
ZWOBADA olivier	Factotum	SOLIDAIRES	IDF		SOLIDAIRES 31 Rue de la grange aux belles 75010 Paris	06 11 53 89 68

**PARTIE II : Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations professionnelles d'employeurs**

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION PROFESSIONNELLE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/ME L
ALBARET Anne	juriste au département des affaires sociales	SYNHORCAT	IDF		SYNHORCAT 4 rue de Gramont 75002 Paris	01 42 96 60 75 a.albaret@gni-synhorcat.fr
BALLOT Henri	juriste en droit social	FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT REGION IDF (78 91 95)	IDF	Adhérents FFB IDF (78-91-95)	23 rue Charles de Gaulle 78560 Le Port Marly	01 39 58 28 91
BLUNAT Hervé	Directeur des ressources humaines	MEDEF IDF	IDF		251 boulevard Pereire 75852 Paris cedex 17	06 38 95 84 16
DE SANTI Patrick	responsable du département des affaires sociales	SYNHORCAT	IDF		SYNHORCAT 4 rue de Gramont 75002 Paris	01 42 96 60 75 servicesocial@gni-synhorcat.fr
GOMES Miguel	PDG	FEDERATION DES ENTREPRISES DE PROPRIETE ET SERVICES ASSOCIES	IDF sauf CPH Rambouillet		34 boulevard Maxime Gorki 94808 Villejuif cedex	01 34 57 19 40 miguel.gomes@serviclean.fr ou serviclean@serviclean.fr
GRILLOT Patrick	Gérant	FEDERATION DES ENTREPRISES DE PROPRIETE ET SERVICES ASSOCIES	IDF sauf CPH Paris		34 boulevard Maxime Gorki 94808 Villejuif cedex	01 42 97 97 27 p.grillot@groupepep.com
LACROIX Isabelle	Gérante	MEDEF IDF	IDF sauf CPH Boulogne Billancourt		251 boulevard Pereire 75852 Paris cedex 17	06 11 62 39 04 isabelle.lacroix4@wanadoo.fr
LAURENT Aurélie	juriste droit du travail	UIMM	IDF		Groupe des industries métallurgiques 34 Avenue Charles de Gaulle 92523 Neuilly-sur-Seine cedex	aurelie.laurent@gimrp.org 01 41 92 36 07 01 41 92 36 02
MADELEINE Elodie	Adjointe département des affaires sociales	SYNHORCAT	IDF		SYNHORCAT 4 rue de Gramont 75002 Paris	01 42 96 60 75 servicesocial@gni-synhorcat.fr
MARCOU Benjamin	juriste droit du travail	UIMM	IDF		Groupe des industries métallurgiques 34 Avenue Charles de Gaulle 92523 Neuilly-sur-Seine cedex	benjamin.marcou@gimrp.org 01 41 92 36 07 01 41 92 36 02
PENIN Alecia	Adjointe département des affaires sociales	SYNHORCAT	IDF		SYNHORCAT 4 rue de Gramont 75002 Paris	01 42 96 60 75 servicesocial@gni-synhorcat.fr

NOM PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	CONTACTS TELEPHONE/MEL
TANNEAU Eric	docteur	SYNDICAT DES MEDECINS LIBERAUX	IDF		40 rue Gabriel Crié 92240 Malakoff	01 84 79 05 50
TENETTE Lionel	directeur de cabinet	SYNDICAT DES MEDECINS LIBERAUX	IDF		40 rue Gabriel Crié 92240 Malakoff	01 84 79 05 50
TSOMBANOPOULOS Caroline	Adjointe département des affaires sociales	SYNHORCAT	IDF		SYNHORCAT 4 rue de Gramont 75002 Paris	01 42 96 60 75 c.tsombanopoulos @gni-synhorcat.fr
ZAHALKA Jean Philippe	pharmacien	CHAMBRE SYNDICALE DES PHARMACIENS DE PARIS	IDF	75	13 rue Ballu 75009 Paris	06 09 18 47 95

Direction régionale et Interdépartementale de l'Équipement  
et de l'Aménagement

IDF-2019-10-30-005

ARRETE DRIEA IDF N° 2019-1368 dérogatoire à la  
réglementation sur le bruit, pour les travaux  
de nuit et l'extension des horaires de travail, pour la société  
du Grand Paris à Maisons  
Alfort



**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**

ARRETE DRIEA IDF N° 2019-1368 dérogatoire à la réglementation sur le bruit, pour les travaux de nuit et l'extension des horaires de travail, pour la société du Grand Paris à Maisons Alfort

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.171-8, L.571-1 et R.571-44;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1;

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1311-2, L.1336-1, R.1336-5, R.1336-10 et R.1336-11;

Vu le code pénal, et notamment les articles R.623-2 et R.610-5;

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 66;

Vu le décret n° 2014-1607 du 24 décembre 2014 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique reliant les gares de Pont-de-Sèvres et Noisy-Champs du réseau de transport public du Grand Paris (dite "ligne rouge"), dans les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Alfortville, Bagneux, Boulogne-Billancourt, Cachan, Champigny-sur-Marne, Champs-sur-Marne, Châtillon, Clamart, Créteil, Issy-les-Moulineaux, Maisons-Alfort, Malakoff, Noisy-le-Grand, Saint-Maur-des-Fossés, Sèvres et Vanves;

Vu l'arrêté du 18 mars 2002 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments;

Vu l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n° 2003/2657 du 11 juillet 2003 relatif à la lutte contre le bruit du voisinage;

Vu le refus du maire de Maisons-Alfort du 27 septembre 2019 d'accorder une dérogation horaire au-delà du 31 octobre 2019 en réponse à la demande adressée le 9 septembre 2019 par le groupement Horizon effectuant les travaux pour le chantier de la gare de Vert-de-Maisons ;

1/5

Vu la demande de la Société du Grand Paris, adressée au Préfet de la région d'Ile-de-France par courrier en date du 25 octobre 2019, de déroger à la réglementation sur le bruit pour les travaux du chantier de la gare de Vert-de-Maisons, située avenue de la Liberté à Maisons-Alfort;

Considérant qu'aux termes de l'article 1er de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010, le Grand Paris est un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui unit les grands territoires stratégiques de la région d'Ile-de-France et qui s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs;

Considérant que, du fait d'aléas qui ne pouvaient être anticipés, un retard d'un plus d'un an a été pris dans la conduite des travaux de la gare de Vert de Maisons;

Considérant que ce retard, s'il n'est pas rattrapé, entraînera un nouveau report de la mise en service de la ligne 15 sud ;

Considérant qu'un plan d'accélération du chantier a été défini par la Société du Grand Paris, son maître d'œuvre et le groupement de génie civil en vue de compenser le retard et de sécuriser le planning de mise en service de la ligne 15 sud ;

Considérant les contraintes techniques de sécurisation du passage du tunnelier ;

Considérant l'engagement de la Société du Grand Paris, formulé par courrier en date du 25 octobre 2019, de préserver la tranquillité publique en mettant en œuvre les dispositifs permettant de réduire la gêne sonore ;

Considérant que les travaux de réalisation de la ligne 15 sud ont été déclarés d'utilité publique et urgents par le décret n° 2014-1607 du 24 décembre 2014;

Considérant que l'article 66 de la loi n°2017-257 du 28 février 2017 permet au représentant de l'Etat dans la région, par dérogation à l'article L.1311-2 du code de la santé publique et aux articles L.2212-1 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales, de prescrire, par un arrêté motivé, des dispositions relatives aux horaires de chantier visant à respecter les délais de réalisation des travaux accompagnés de prescriptions et mesures complémentaires à mettre en œuvre en matière de tranquillité du voisinage et de santé humaine;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

## **ARRETE**

### **Article 1 : Dérogation aux horaires de chantier**

Il est dérogé à l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n° 2003/2657 du 11 juillet 2003 relatif à la lutte contre le bruit du voisinage.

Afin de respecter les délais de réalisation de la ligne 15 sud du réseau de transport public du Grand Paris dont la maîtrise d'ouvrage est confiée, en application de l'article 20 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, à l'établissement public Société du Grand Paris, et sur demande expresse de ce dernier, les travaux de la gare de Vert de Maisons peuvent être exécutés par le groupement d'entreprises qui en a la charge, ci-après désigné "le

bénéficiaire" sur les plages horaires suivantes : du lundi 6 heures au samedi 22 heures du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 juillet 2020.

## **Article 2 : Champ de la dérogation**

Le chantier de la gare de Vert de Maisons comprend trois zones :

- Zone 1 : Emprise principale en surface et en tréfonds de construction de la gare située au 112 avenue de la Liberté à Maisons-Alfort ;
- Zone 2 : Emprise de chantier en surface et déportée du Stade Hébert (base-vie, stockage divers, éventuelles installations déportées) située au 79 avenue de la Liberté à Maisons-Alfort ;
- Zone 3 : Emprise en surface du Square Dufourmantelle nécessaire pour la sécurisation des sols située au 19 square Dufourmantelle à Maisons-Alfort.

Les horaires de chantier prévus à l'article 1 s'appliquent aux travaux des zones 1 et 2 ainsi qu'aux itinéraires routiers utilisés pour leur exécution.

## **Article 3 : Prescriptions générales et mesures complémentaires en matière de tranquillité du voisinage et de santé humaine**

Le présent arrêté fixe les mesures conservatoires prises pour limiter l'impact des travaux sur la tranquillité du voisinage et la santé humaine. Elles s'imposent, à cette fin, au bénéficiaire.

Un cahier de suivi de chantier est établi par ce dernier au fur et à mesure des travaux dans lequel est présenté un compte-rendu de leur déroulement ainsi que les mesures prises pour respecter les prescriptions du présent arrêté et leurs effets sur les nuisances résultant de l'exécution des travaux. Ce document est tenu à la disposition du Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

En cas de non-respect des mesures fixées à l'article 4, la dérogation prévue à l'article 1 peut être retirée immédiatement.

## **Article 4 : Prescriptions et mesures complémentaires pour les zones concernées**

Article 4.1 : Prescriptions et mesures complémentaires pour la zone 1

Cette zone correspond à l'emprise principale en surface et en tréfonds de construction de la gare.

Les activités les plus bruyantes sont réalisées sous la dalle de couverture qui fait office de protection acoustique :

- Travaux de génie civil consistant principalement en la réalisation des niveaux de sous-sol -6 à -9, le terrassement en taupe, le rabotage, la pose des butons, la réalisation des radiers, l'étanchéité, le ferrailage, le coffrage et le bétonnage ;
- Activité de forage de compensation et de congélation ;
- Activité de ripage du tunnelier ;
- Activité de creusement en méthode traditionnelle.

Les activités en surface, moins bruyantes, sont essentiellement les suivantes :

- Approvisionnement du chantier en matériel et en béton (camions, toupies à béton notamment) ;



- Opérations de levage ;
- Traitement des injections ;
- Pompe à béton en surface pour le bétonnage des travaux de génie civil ;
- Remontée des terres en surface et évacuation des déblais par camions.

Des palissades acoustiques d'une hauteur de 4 mètres sont installées autour de la zone.

#### Article 4.2 : Prescriptions et mesures complémentaires pour la zone 2

Cette zone est une emprise de chantier en surface et déportée sur le Stade Hébert (base-vie, stockage divers, éventuelles installations déportées). La base-vie sur le stade est positionnée entre les activités de la zone et les logements afin d'améliorer le confinement acoustique.

Des palissades acoustiques d'une hauteur de 3 mètres sont installées autour de la zone.

#### Article 4.3 : Mesures complémentaires pour les deux zones

Les mesures suivantes sont applicables dans les zones 1 et 2 pendant toute la durée de la dérogation :

- sauf impossibilité, les installations fixes de chantier sont alimentées en énergie électrique par le réseau, pour limiter le recours aux générateurs;
- plan de circulation pour l'approvisionnement et l'évacuation aux fins de limiter les manœuvres sur le site et donc les nuisances sonores : les camions entrent sur le chantier depuis la rue de la Liberté par le nord et sortent par le sud.
- une aire d'attente des camions équipée d'une liaison radio est mise en place dans une zone d'activités à proximité du chantier, rue Charles Martigny du côté Est, afin d'éviter l'arrêt de véhicule ou engin de chantier devant les zones 1 et 2 ;
- sauf cas particuliers que la Société du Grand Paris devra justifier, les engins de chantier utilisés sur site sont équipés d'avertisseurs sonores de type « cri du lynx »
- il sera procédé à une action de sensibilisation des compagnons à l'arrivée sur le projet et sur le chantier y compris pour les sous-traitants et fournisseurs, les conducteurs de toupies, d'engins ou de camion : des comportements adaptés et des pratiques éprouvées contribuent en effet à la réduction des nuisances sonores.

#### **Article 5 : Critères mesurables**

Le niveau de pression acoustique est exprimé en niveau continu équivalent pondéré A, selon la définition qui en est donnée par la norme NF S 31-010 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits dans l'environnement. Des mesures de suivi du bruit sont effectuées en continu sur les deux zones, objet de la dérogation.

Pour la zone 1, un capteur de surveillance acoustique est installé sur la toiture d'un immeuble de logement situé avenue de la Liberté en face de la zone.

Pour la zone 2, un capteur de surveillance acoustique est installé sur la toiture de la base vie située entre les logements et les activités de la zone.

Une mesure spécifique d'information appelée « météo des chantiers » est mise en place sur le chantier de Vert de Maisons en partenariat avec BruitParif. Un micro a été mis en place sur site et les mesures sont accessibles par les riverains en permanence via le lien suivant : <https://www.societedugrandparis.fr/gpe/gare/le-vert-de-maisons> donnant accès aux dernières mesures du bruit, aux travaux en cours et à des visuels de chantier.

#### **Article 6 : Contrôle par un organisme indépendant**

Le respect des mesures prises par le présent arrêté fait l'objet d'un contrôle par Bruitparif.

Afin d'assurer sa mission de contrôle, Bruitparif a le droit d'accéder à toute heure au chantier durant toute la durée de la dérogation et d'étalonner les appareils de mesure installés. Bruitparif a accès aux mesures effectuées en temps réel. Bruitparif informe le bénéficiaire, l'établissement public Société du Grand Paris ainsi que le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, de ses éventuelles observations. Le coût des prestations effectuées par Bruitparif, dûment justifié sur présentation de factures, est à la charge de l'établissement public Société du Grand Paris.

#### **Article 7 : Modalités d'évaluation trimestrielle**

Les mesures prévues aux articles 1 à 5 du présent arrêté font l'objet d'un bilan trimestriel par le bénéficiaire, qui le transmet à l'établissement public Société du Grand Paris et à Bruitparif. Bruitparif le transmet dans un délai de huit jours avec un rapport d'observations au Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Ce bilan et ce rapport sont également transmis à l'établissement public Société du Grand Paris, au Préfet du département du Val-de-Marne et au maire de la commune de Maisons-Alfort.

#### **Article 8 : Publication et information des tiers**

Le présent arrêté est notifié au maître d'ouvrage et au bénéficiaire. Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ile-de-France et est accessible sur son site internet. Une copie de l'arrêté est affichée aux abords du site de la gare de Vert-de-Maisons ainsi qu'à la mairie de la commune de Maisons-Alfort pendant une durée minimale d'un mois.

#### **Article 9 : Voies et délais de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

#### **Article 10 : Mesures d'exécution**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le Préfet du département du Val-de-Marne, le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne, le Commissaire de Police de Maisons-Alfort, le secrétaire général de la mairie de Maisons-Alfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 30 octobre 2019

signé

Michel CADOT

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2019-10-30-003

Décision de préemption n°1900223, parcelle cadastrée  
AO540, sise 68 boulevard Victor Hugo aux MUREAUX

78

**DÉCISION**  
**Exercice du droit de préemption urbain Par délégation**  
**de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise situé aux**  
**Mureaux (78130) pour le bien cadastré section AO n° 540**  
**sis 68 boulevard Victor Hugo**

**N° 1900223**

Réf. DIA n° 78440 19 227

**Le Directeur général,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de justice administrative,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009 puis par le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la décision n° 2019-71 du directeur général en date du 9 octobre 2019 donnant le droit d'exercer le droit de préemption et de priorité au directeur général adjoint,

Vu le Programme Pluriannuel d'Interventions de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, arrêté par le conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France du 15 septembre 2016,

Vu la loi modifiée numéro 2000-1208 relative à la solidarité et au renouvellement urbain en date du 13 décembre 2000,

Vu la loi numéro 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, et notamment son article 1 qui vise à la réalisation chaque année de 70 000 logements géographiquement et socialement adaptés sur la Région Ile-de-France,

Vu le schéma directeur de la région Ile-de-France approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013, visant notamment à favoriser l'urbanisation par le renouvellement urbain et la densification dans les tissus urbains existants, en particulier à proximité des gares,

4-14 rue Ferrus 75014 Paris – Téléphone : 01 40 78 91 00 – Fax 01 40 78 91 00

ILE-DE-FRANCE  
30 OCT. 2019  
POLE MOYENS  
ET MUTUALISATIONS

1

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 4 juillet 2013 et son projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) arrêté les 11 décembre 2018 et 9 mai 2019,

Vu la délibération n° 2006-12 du Conseil Municipal de la Commune des Mureaux du 9 novembre 2006 instaurant le droit de préemption urbain renforcé sur la zone UA du PLU,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2015362-0002 et n° 2015362-0003 en date du 28 décembre 2015 portant création de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu la délibération n° 35 du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise en date du 24 mars 2016 confirmant les périmètres de droit de préemption urbain définis par délibérations des conseils municipaux intervenus avant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme,

Vu la convention d'intervention foncière conclue le 6 mars 2017 entre la communauté d'agglomération Grand Paris Seine et Oise, le conseil départemental des Yvelines et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, délimitant un périmètre de 800 m autour de la future gare Eole de la Commune des Mureaux,

Vu la délibération n° 2017\_09\_28\_13 du conseil communautaire du 28 septembre 2017 déclarant le quartier de gare des Mureaux comme d'intérêt communautaire,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner établie par Maître Jean-Christophe GENET, en application des articles L. 213.2 et R. 213.5 du code de l'urbanisme, reçue le 29 juillet 2019 en mairie des Mureaux, informant Monsieur le Maire de l'intention des Consorts GÉRUSSI, de céder le bien cadastré aux Mureaux section AO n° 540, 68 Boulevard Victor Hugo, moyennant le prix de DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210 000 €), dont DIX MILLE EUROS (10 000 €) de frais d'agence à charge du vendeur,

Vu la délibération n° 2016-02-09-11 du conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O), du 9 février 2016 donnant à Monsieur le Président compétence pour déléguer le droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien,

Vu la décision n°2019-635 du Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise du 22 octobre 2019, portant délégation à l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France l'exercice du droit de préemption pour le bien cadastré aux Mureaux section AO n° 540, situé 68 Boulevard Victor Hugo et appartenant aux consorts GERUSSI, conformément à la déclaration d'intention d'aliéner parvenue en mairie le 29 juillet 2019,

Vu le règlement intérieur institutionnel adopté par le Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France le 8 octobre 2015 déléguant à son Directeur Général, et, en cas d'empêchement, au directeur général adjoint, l'exercice du droit de préemption,

Vu la demande de pièces complémentaires effectuées le 24 septembre 2019 et leur réception le 2 octobre 2019,

Vu l'avis de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales du 25 octobre 2019,

ILE DE FRANCE

30 OCT. 2019

POLE MOYENS  
ET MUTUALISATIONS *FB*

4-14 rue Ferrus 75014 Paris – Téléphone : 01 40 78 91 00 – Fax 01 40 78 91 00

2

**Considérant :**

Considérant les obligations induites par l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain en date du 13 décembre 2000, en matière de logement social,

Considérant les orientations du schéma directeur de la région Ile-de-France notamment en faveur de la densification du tissu urbain, et visant notamment à favoriser l'urbanisation par le renouvellement urbain, et la densification des tissus existants,

Considérant l'objectif fixé par l'article 1 de la loi n°2010-597 relative au Grand Paris, de construire 70 000 logements géographiquement et socialement adaptés sur la Région Ile-de-France,

Considérant la convention d'intervention foncière entre la communauté d'agglomération Grand Paris Seine et Oise, le conseil départemental des Yvelines et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France intervenue en faveur de la veille et de l'anticipation foncière autour des futures gares Eole,

Considérant que le bien se situe dans le secteur Gare Eole de la Commune des Mureaux pour lequel la maîtrise foncière publique a été initiée, qu'il y a lieu de poursuivre afin de préserver les emprises en vue d'aménagement à des fins de fonctionnalités urbaines et intermodales autour des gares Eoles,

Considérant que la réalisation des actions et opérations de recomposition et de renouvellement urbain des emprises foncières situées à proximité immédiate de la Gare Eole, en devenir, présente un intérêt général au sens de l'article L210-1 du code de l'urbanisme,

Considérant que l'acquisition du bien est stratégique pour la réalisation des objectifs assignés,

**Décide :**

**PRÉEMPTION AU PRIX**

**Article 1 :**

D'acquérir aux prix et conditions proposés dans la déclaration d'intention d'aliéner, le bien cadastré aux Mureaux section AO n° 540, 68 boulevard Victor Hugo, soit au prix de DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210 000 €), dont DIX MILLE EUROS (10 000 €) de frais d'agence à charge du vendeur,

**Article 2 :**

Le vendeur est informé qu'à compter de la notification de cette décision et par suite de cet accord sur le prix de vente indiqué à la DIA, la vente de ce bien au profit de l'Etablissement Public d'Ile-de-France est réputée parfaite. Elle sera régularisée conformément aux dispositions de l'article L. 213.14 du code de l'urbanisme. Le prix de vente devra être payé ou, en cas d'obstacle au paiement, consigné dans les quatre mois de la présente décision.

**Article 3 :**

La présente décision est notifiée à Monsieur le Préfet de Paris et d'Ile-de-France.

PREFECTURE  
ILE DE FRANCE  
30 OCT. 2019  
POLE MOYENS  
ET MUTUALISATIONS

4-14 rue Ferrus 75014 Paris – Téléphone : 01 40 78 91 00 – Fax 01 40 78 91 00

FB  
3

**Article 4 :**

La présente décision sera notifiée par voie d'huissier, sous pli recommandé avec accusé de réception ou remise contre décharge à :

- Madame Micheline BLOT, demeurant à la maison de retraite Léopold Bellan, 205 avenue Gabriel Péri à Montesson, et Madame Geneviève GERUSSI demeurant 37 rue des Landes à Chatou, en tant que propriétaires,
- Maître Jean-Christophe GENET, 9 quai de l'arquebuse, BP48, 78250 MEULAN-EN-YVELINES, en tant que notaire et mandataire de la vente,
- Monsieur et Madame El Bachir OUISSA, domicilié 8 Rue Françoise Doldo, 78130 Les Mureaux, en sa qualité d'acquéreur évincé.

**Article 5 :**

La présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie des Mureaux,

**Article 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou de son affichage en mairie devant le Tribunal Administratif de Versailles.

Elle peut également, dans le même délai de deux mois, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France. En cas de rejet du recours gracieux par l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, la présente décision de préemption peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant la notification du rejet devant le Tribunal Administratif de Versailles.

L'absence de réponse de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France dans un délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux équivaut à un rejet du recours.

Fait à Paris, le **29 OCT. 2019**

**François BERTRAND**  
Directeur Général Adjoint



PREFECTURE  
ILE DE FRANCE

30 OCT. 2019

POLE MOYENS  
ET MUTUALISATIONS

# Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2019-10-30-004

Décision de préemption n°1900224, parcelles cadastrées  
AD216, AD297 sises 3 rue de l'Abreuvoir à DAMPMART

77



**DECISION**  
**Exercice du droit de préemption urbain**  
**par délégation de la Commune de Dampmart**  
**pour le bien sis3 rue de l'Abreuvoir, et cadastré**  
**section AD n°216 et AD n°297**

N° EPFIF 1900224

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de l'urbanisme,

**VU** le code de justice administrative,

**VU** le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile de France modifié par le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 puis par le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines,

**VU** l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination du Directeur Général de l'Etablissement public foncier d'Ile de France,

**VU** la loi modifiée numéro 2000-1208 relative à la solidarité et au renouvellement urbain en date du 13 décembre 2000,

**VU** la loi numéro 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, et notamment son article 1 qui vise à la réalisation chaque année de 70 000 logements géographiquement et socialement adaptés sur la Région Ile-de-France,

**VU** le schéma directeur de la région Ile de France approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013,

**VU** le Schéma de cohérence territorial Marne, Brosse et Gondoire (SCOT) approuvé le 25 février 2013, et notamment l'axe n°2 du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) visant notamment à maîtriser une urbanisation active et solidaire et privilégiant notamment le développement d'une offre d'hébergement adaptée aux besoins des habitants,

**VU** le plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Dampmart, approuvé le 05/02/2014, modifié le 29/12/2016 et mis en révision le 21/02/2019, et son projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

ILE-DE-FRANCE

30 OCT. 2019

POLE MOYENS  
ET MUTUALISATIONS

1  
HB

**VU** le Programme pluriannuel d'intervention 2016-2020, arrêté par le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France le 15 septembre 2016,

**VU** le Programme local de l'habitat de Marne et Gondoire (PLH), approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 21 novembre 2011,

**VU** la délibération n° B15-3-4 en date du 11 décembre 2015 du Bureau du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France approuvant la convention d'intervention foncière entre la commune de Dampmart, la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

**VU** la délibération n° 2015/114 en date du 14 décembre 2015 de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire approuvant la signature d'une convention tripartite de veille foncière entre la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire, la commune de Dampmart et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

**VU** la délibération n°2015/11/0559 en date du 25 novembre 2015 de la commune de Dampmart approuvant la signature d'une convention tripartite de veille foncière entre la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire, la commune de Dampmart et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

**VU** la convention d'intervention foncière conclue le 27 janvier 2016 entre la commune de Dampmart, la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, portant sur le périmètre de veille foncière défini dans l'Annexe 1 de la Convention d'Intervention foncière ;

**VU** la déclaration d'intention d'aliéner établie par Maître Benoit loos, Notaire, en application des articles L. 213.2 et R. 213.5 du code de l'urbanisme, reçue le 14 août 2019 par la Mairie de Dampmart, informant Monsieur le Maire de l'intention des Consorts Bonato de céder un bien situé 3 rue de l'Abreuvoir à Dampmart, cadastré sections AD n°216 et 297, pour un prix de 289 500 € (DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT EUROS), en ce compris une commission d'intermédiaire de 19 500 € TTC (DIX-NEUF MILLE CINQ CENT EUROS TOUTES TAXES COMPRISES) à la charge du vendeur,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de Dampmart en date du 25 juin 2014 instituant le droit de préemption (DPU) sur la commune de Dampmart,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de Dampmart du 25 juin 2014 autorisant le Maire à exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain et à en déléguer l'exercice à l'occasion de l'aliénation d'un bien,

**VU** le règlement intérieur institutionnel adopté par le Conseil d'administration de l'EPF IDF le 08 octobre 2015 déléguant à son Directeur Général, et, en cas d'empêchement, au directeur général adjoint, l'exercice du droit de préemption,

**Vu** l'empêchement du Directeur Général en congés du 28 octobre au 31 octobre 2019 inclus,

ILE DE FRANCE

30 OCT. 2019

POLE MOYENS  
ET MUTUALISATIONS

2

FB

**Vu** la décision n°2019-71 constatant l'absence ou l'empêchement du Directeur Général d'exercer le droit de préemption et de priorité et décidant que le droit de préemption et de priorité est exercé par le Directeur Général Adjoint opérationnel de l'Etablissement, Monsieur François Bertrand,

**VU** l'arrêté du Maire de Dampmart en date du 23 octobre 2019 portant délégation à l'EPIF de l'exercice du droit de préemption pour le bien situé au 3 rue de l'Abreuvoir à Dampmart, cadastré section AD n°216 et 297,

**VU** l'étude de faisabilité produite par le bailleur social PLURIAL, concluant à la possibilité de réaliser sur le bien et les parcelles avoisinantes environ quarante logements, pour 2360 m<sup>2</sup> de surface de plancher,

**VU** la demande de visite et de pièces complémentaires effectuée le 19 septembre 2019,

**VU** les pièces complémentaires reçues le 24 septembre 2019,

**VU** la visite du bien effectuée le 04 octobre 2019,

**VU** l'avis de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 22 octobre 2019,

**CONSIDERANT** l'objectif fixé par l'article 1 de la loi n°2010-597 relative au Grand Paris, de construire 70 000 logements géographiquement et socialement adaptés sur la Région Ile-de-France,

**CONSIDERANT** les objectifs du schéma directeur de la Région Ile-de-France visant notamment à optimiser l'espace urbanisé par le renouvellement urbain et la densification dans les tissus urbains existants,

**CONSIDERANT** que le bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner susvisée est situé en zone UA du Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Dampmart, zone qui correspond à la partie ancienne du bourg affectée essentiellement à l'habitation, ainsi qu'aux activités commerciales, artisanales et équipements collectifs,

**CONSIDERANT** les objectifs du PLU qui sont notamment de favoriser le développement du commerce de proximité, favoriser le développement et la diversification de l'habitat, et valoriser les espaces libres et le bâti ancien au sein du tissu urbain pour la réalisation de nouveaux logements ou équipements,

**CONSIDERANT** les objectifs du SCOT qui sont notamment de favoriser le développement et la diversification du parc du logement social afin de répondre aux besoins en matière de logement social intermédiaire et de logements très sociaux, et de privilégier la mixité des fonctions urbaines et la revitalisation des centres anciens urbains et ruraux,

**CONSIDERANT** les obligations induites par l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain en date du 13 décembre 2000, en matière de logement social,

30 OCT. 2019

POLE MOYENS  
ET MUTUALISATIONS

3

FB

**CONSIDERANT** plus précisément que le bien du 3 rue de l'Abreuvoir à DAMPART, est situé dans le périmètre d'intervention foncière à l'intérieur duquel l'EPFIF intervient,

**CONSIDERANT** qu'en application des dispositions des articles L 210-1 et suivants du Code de l'urbanisme, le Maire de Dampmart a décidé de transférer l'exercice du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France par décision du 23 octobre 2019,

**CONSIDERANT** que le Programme pluriannuel d'intervention, arrêté par le conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France le 15 septembre 2016, fixe pour objectif prioritaire à l'EPFIF de contribuer à accélérer et augmenter la production de logements, en particulier sociaux et le développement économique en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle,

**CONSIDERANT** que l'acquisition des parcelles situées 3 rue de l'Abreuvoir à DAMPMART, cadastrées section AD 216 et 297, est stratégique car situées à proximité du centre bourg de Dampmart, et jouxte un secteur d'étude dont deux parcelles ont déjà fait l'objet d'un permis de construire déposé par l'opérateur Plurial pour la réalisation de 29 logements dont 12 logements locatifs sociaux et 17 logements en accession,

**CONSIDERANT** que l'acquisition des parcelles situées 3rue de l'Abreuvoir à DAMPMART, cadastrées section AD 216 et 297, remembrées avec les parcelles avoisinantes, permettra la réalisation d'une opération mixte d'environ 40 logements dont environ 15 logements locatifs sociaux

**CONSIDERANT** que l'acquisition du bien est stratégique pour la réalisation des objectifs assignés,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

De proposer d'acquérir l'immeuble sis 3 rue de l'Abreuvoir à DAMPMART, cadastré section AD n°216 et 297, au prix ferme et définitif de 250 000 € (DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS) en ce compris la commission d'intermédiaire d'un montant de 19 500 € TTC (DIX-NEUF MILLE CINQ CENT EUROS TOUTES TAXES COMPRISES), à la charge du vendeur, telle que prévue dans la déclaration d'intention d'aliéner.

### **ARTICLE 2 :**

Le vendeur est informé qu'il dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente offre pour notifier à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France :

- son accord sur cette offre, auquel cas la vente du bien au profit de l'EPFIF devra être régularisée conformément aux dispositions des articles L 213-14 et R 213-12 du Code de l'Urbanisme; ou

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER  
ILE DE FRANCE  
30 OCT. 2019  
POLE MOYENS  
ET MUTUALISATIONS

4

FB

- son maintien du prix figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France saisira en conséquence la juridiction compétente en matière d'expropriation pour une fixation judiciaire du prix; ou
- son renoncement à vendre le bien précité. Toute nouvelle mise en vente du bien nécessitera la réalisation d'une déclaration d'intention d'aliéner

A défaut de notification de la réponse dans le délai de deux mois susvisé, le vendeur sera réputé avoir renoncé à la vente de son bien.

#### **ARTICLE 3 :**

La présente décision est notifiée à Monsieur le Préfet de Paris et d'Ile de France.

#### **ARTICLE 4 :**

La présente décision sera notifiée par exploit d'Huissier de Justice à :

- Madame JURAKOWSKAYA Anna veuve Bonato, 4 rue de l'Abreuvoir 77400 DAMPMART, en tant que propriétaire,
- Madame BONATO Eugénie veuve SENO, 98bis Corniche Fleurie Résidence Azur Marine 06000 NICE, en tant que propriétaire,
- Madame BONATO Sylviane veuve NAVA, 18 Seneglio 6832 CHIASSO SUISSE, en tant que propriétaire,
- Maître Benoit IOOS, 16 Avenue du Général Leclerc, 77400 LAGNY-SUR-MARNE, en tant que notaire et mandataire de la vente,

#### **ARTICLE 5 :**

La présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie de Dampmart.

#### **ARTICLE 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou de son affichage en mairie devant le Tribunal Administratif de Melun.

Elle peut également, dans le même délai de deux mois, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'EPFIF. En cas de rejet du recours gracieux par l'EPFIF, la présente décision de préemption peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant la notification du rejet devant le Tribunal Administratif de Melun.

L'absence de réponse de l'EPFIF dans un délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux équivaut à un rejet du recours.

Fait à Paris, le 30 octobre 2019

ILE DE FRANCE  
30 OCT. 2019  
POLE MOYENS  
ET MUTUALISATIONS

**François BERTRAND**  
Directeur Général Adjoint

